

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
DE LA MINE D'APATITE DU LAC À PAUL AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
PAR ARIANNE PHOSPHATE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 30 avril 2015 à 13 h 30
Centre de congrès et Hôtel La Saguenéenne
250, rue des Saguenéens
Saguenay

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 30 AVRIL 2015	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme NATHALIE CAMUS.....	6
Mme MADELEINE BOUCHARD	11
Mme NANCY LAVOIE.....	19
M. DANIEL LORD	36
Mme DOMINIQUE BERNIER	45
M. MARC TREMBLAY (Mme Line Brissette)	52
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION	58
M. DAVID ELLIS.....	95
Mme JOSÉE VERMETTE	99
M. LAURENT THIBEAULT.....	106
Mme LINE BRISSETTE	111
Mme MADELEINE BOUCHARD	117
MOT DE LA FIN	130

**SÉANCE DU 30 AVRIL 2015
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

10 Avant de procéder, je vous demande de vous assurer que vos cellulaires sont bien fermés ou en mode réunion.

15 Maintenant, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la séance d'hier soir, monsieur Éric Arseneault?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

20 Oui madame la Présidente, nous avons déposé beaucoup de documents, je peux vous donner la liste.

25 D'abord, nous avons déposé les capsules que nous avons vues et discutées, celle qui concernait l'abat-poussière, l'illustration des camions et semi-remorques, le climat sonore, les critères pour le choix des scénarios de transport, l'estimation des coûts de transport, les gaz à effet de serre et le GNL, les mesures d'urgence, les modélisations de dispersion atmosphérique, l'utilisation des produits chimiques, les retombées économiques sur les chantiers de construction, la solubilité de l'apatite et les visuels sur le terminal maritime.

30 Nous avons aussi déposé des cartes isophones pour les années 1 et 9 qui ont été discutées hier.

Nous avons déposé la carte du projet.

35 Nous avons déposé aussi le diagramme de solubilité de l'apatite qui nous avait été fourni par le ministère de l'Environnement.

Nous avons déposé, ce qui était aussi demandé, les courbes granulométriques qui résultent du broyage du minerai.

40 Nous avons déposé aussi, et nous sommes heureux de le faire ce matin, puisque la lettre
d'entente sous forme confidentielle que Arianne Phosphate a avec la Zec Martin-Valin pour
l'utilisation et les compensations pour la Zec Martin-Valin.

45 Nous avons aussi déposé le document que nous avons reçu du ministère des Forêts, de la
Faune et des Parcs, parce que j'étais pas sûr que ça avait été fait par le ministère, mais ça avait
été discuté concernant les alternatives de transport au sud du Rouvray, c'était un document qui
donnait leurs opinions sur ce contournement.

50 C'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Arseneault.

55 Du côté des personnes-ressources, avez-vous des documents que vous voulez déposer ou
que vous avez déposés?

PAR Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

60 Oui, nous, on nous avait demandé la quantité de GES émis par tonne de produits
transportés et pour le transport par train, bateau et camion. Donc on vous a envoyé notre réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE :

65 Merci.

PAR Mme SOPHIE HARDY :

70 Pour la Faune, on a déposé deux (2) articles traitant des orignaux et de l'effet des corridors
routiers.

PAR M. CARL TREMBLAY :

75 Pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, on a fourni des demandes au
secteur des mines pour les questions qui ont été posées hier en lien avec le domaine minier,
notamment en ce qui concerne l'analyse du ministère pour les projets d'apatite à Mine Arnaud et
Arianne Phosphate.

80 Aussi, on a déposé une demande de la Société du Plan Nord pour ce qui est de l'aspect sécurité, stratégie de sécurité pour l'ensemble du territoire du Plan Nord.

85 Puis on a aussi demandé au secteur des mines de nous élaborer un document qui fait état un peu du processus d'octroi de droits en ce qui concerne les gravières et sablières, les redevances, de quelle manière elles sont perçues, puis aussi de quelle façon les sites sont remis en état.

PAR LA PRÉSIDENTE :

90 Merci. La MRC?

PAR M. STEEVE LEMIRE :

95 Oui, pour la MRC, il a été déposé une copie du schéma d'aménagement et de développement révisé, une copie complète.

Aussi, un document qui va regrouper davantage les extraits plus pertinents dans le cadre du projet.

100 Nous avons déposé également l'ensemble des règlements d'urbanisme des territoires non organisés ainsi que le mémoire qui sera soumis au sommet économique régional du mois de juin prochain.

PAR LA PRÉSIDENTE :

105 Merci.

PAR M. JIMMY HOUDE :

110 La Municipalité de Saint-Fulgence a déposé l'étude sur les retombées économiques qui avait été faite par Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que l'extrait du règlement d'urbanisme qui touche le secteur concerné.

PAR LA PRÉSIDENTE :

115 Je vous remercie.

PAR Mme SONIA BOUCHER :

120 Nous avons déposé l'effet sur les déglaçants sur la qualité de l'eau et l'aquifère de Trois-Rivières-Ouest, tel que suggéré par monsieur Locat.

Et j'ai pris quelques informations sur les procédures d'application d'abat-poussière au ministère des Transports. Nous ne possédons actuellement aucune politique sur l'application.

125 Nous posons les abat-poussières aux endroits stratégiques qui nécessitent ou qui pourraient avoir une problématique reliée à la sécurité routière, comme par exemple au niveau des approches de ponts. C'est souvent des endroits où est-ce qu'on va avoir un rétrécissement de la chaussée, donc c'est important de voir le pont, et de un, puis de voir qu'est-ce qui se passe.

130 Aux intersections, en haut des côtes, surtout les côtes les plus abruptes en haut de six pour cent (6 %), pour vraiment, si jamais il y avait un véhicule qui perdait un gros différentiel de vitesse, bien d'être capable d'évaluer cette vitesse et de pas avoir de collision arrière, ainsi que dans les zones de dépassement.

135 Donc c'est vraiment les endroits privilégiés.

Dans les routes où quand les débits étaient très très élevés dans le temps, où est-ce qu'il y avait la route 167 entre Chibougamau et Mistissini, à ce moment-là les débits étaient élevés, on appliquait partout, avec les mêmes taux qui ont été suggérés par le promoteur.

140 Mais maintenant, les débits sont plus faibles, donc on optimise vraiment les endroits.

PAR LA PRÉSIDENTE :

145 Merci.

PAR M. DAVID SIMARD :

150 Et puis, bon, pour la Santé, on a déposé la courte présentation sur les effets à la santé de la qualité de l'air au pourtour du complexe minier.

Et puis concernant la question, le positionnement des autorités de santé versus le transport de blessés en cas d'accident, nous n'avons pas de document.

155 Par contre, il y a monsieur Frédéric Adam qui m'accompagne cet après-midi des services
préhospitaliers d'urgence qui pourrait potentiellement répondre aux questions de la Commission s'il
y en avait ou si vous jugez utile.

PAR LA PRÉSIDENTE :

160 Est-ce qu'il est présent dans la salle?

PAR M. DAVID SIMARD :

165 Oui, il est présent dans la salle.

PAR LA PRÉSIDENTE :

170 C'est bien. Alors on fera probablement appel à lui un petit peu plus tard.

Alors ça va pour les documents déposés?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

175 Excusez-moi madame la Présidente, j'ai omis dans ma liste un document important qui avait
été demandé, c'est l'estimation et la ventilation des coûts de transport. Ce document est
actuellement déposé en anglais, une copie française va suivre le plus tôt possible.

PAR LA PRÉSIDENTE :

180 Merci.

PAR M. ANDRÉ DUFOUR :

185 Madame la Présidente, j'ai déposé la compilation des accidents routiers sur les chemins
forestiers concernés, soit le chemin des Passes qui est un chemin comparatif, qui a été mentionné
dans les séances précédentes, et puis le chemin des monts Valin. C'est des documents qui sont
présentés ici à madame Poliquin, les fichiers vont suivre.

190 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, je vous remercie.

195 Alors le registre est maintenant ouvert et ce, jusqu'à quatorze heures trente (14 h 30). Vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

Nous comptons terminer ce soir au plus tard à dix-huit heures (18 h).

200 Avant de débiter avec les questions des participants, je voudrais vous rappeler que si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la Commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

205 Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions; deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-questions.

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

210 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux comme nous l'avons eu jusqu'à date.

215

**PÉRIODE DE QUESTIONS
NATHALIE CAMUS**

PAR LA PRÉSIDENTE :

220

Alors j'invite maintenant monsieur Simon Gagné. Monsieur Gagné n'étant pas là, monsieur David Ellis.

Madame Nathalie Camus.

225

PAR Mme NATHALIE CAMUS :

Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

230

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bonjour madame Camus.

PAR Mme NATHALIE CAMUS :

235

Ce que je me demandais, j'aimerais savoir si avant d'accepter le projet d'Arianne Phosphate et de l'encourager à aller à la deuxième phase avec le port et tout, si vous avez considéré tout l'impact environnemental et l'acceptation sociale non mentionnés dans la première partie du projet, mais qui sont incontournables, si la première partie du projet est acceptée, tel que l'impact sur l'univers marin du fjord, toute la population sur les rives du Saguenay jusqu'à Tadoussac.

240

Parce que la compagnie Arianne Phosphate a rejeté la possibilité du tracé vers Forestville car trop dispendieux à réaliser, puis ce qui a fait que, j'ai compris que l'étude n'est pas vraiment allée plus loin. Avant-hier, il y a un homme de Forestville qui avait parlé d'un projet qu'il avait monté, puis qui n'avait pas été considéré.

245

Mais il ne faudrait pas oublier que ce tracé représente un trajet complet et direct en soi. Alors que d'aller du lac à Paul vers le sud, vers Sainte-Rose-du-Nord, ensuite longer le fjord dans toute sa longueur jusqu'à Tadoussac et remonter vers le nord jusqu'à Forestville, le même point de rencontre finalement, ça constitue un détour quand même considérable.

250

Alors c'est certain que si on considère que la première moitié du trajet, je dis la première moitié, du lac à Paul jusqu'à Sainte-Rose-du-Nord, parce qu'il en reste quand même un autre bout, ça peut sembler plus avantageux qu'un tracé complet jusqu'à Forestville.

255

Puis je sais que rendu à la deuxième phase, ça va passer entre d'autres mains, tout le dossier, mais eux finalement, est-ce qu'il y a quelqu'un qui a une vue d'ensemble? Parce que peut-être rendus là, eux pourront pas, il va être comme trop tard, rendus à la deuxième étape de considérer la vue d'ensemble.

260

Alors je me demandais si vous alliez considérer tous les impacts qui ne sont pas mentionnés dans la première partie, mais qui vont être incontournables avec l'environnement du fjord, s'il y a quelqu'un qui tient au fjord et puis à la population et puis les activités récréotouristiques qui sont impliquées dans ça?

265

PAR LA PRÉSIDENTE :

Il y a plusieurs aspects dans votre question. On en a parlé hier.

270

Qu'est-ce que vous voulez dire par la deuxième phase?

PAR Mme NATHALIE CAMUS :

275 Bien, c'est-à-dire qu'à partir du moment où le port va être construit, comme là, on n'en parle pas maintenant, et tout le trajet qui s'ensuit, pour en revenir au même point que Forestville!

280 Parce qu'il est évident qu'à partir du port, les bateaux s'en vont pas vers Chicoutimi, ils s'en vont vers le fleuve. Puis à partir du fleuve, bien, s'ils veulent aller vraiment, se promener de façon internationale, ils vont passer devant Forestville.

Alors pour moi, de la manière que je vois ça, c'est que c'est un extra.

PAR LA PRÉSIDENTE :

285 Pour les clients d'Arianne Phosphate, parce qu'ils vont avoir un trajet un peu plus long à faire en bateau, c'est ça que vous voulez dire?

PAR Mme NATHALIE CAMUS :

290 Oui, puis je me dis que justement, s'ils ont un trajet supplémentaire à faire, peut-être que ça va influencer aussi économiquement la transaction, le prix, parce qu'il va falloir qu'ils se déplacent plus loin.

295 C'est toutes des petites choses qui ne sont pas mentionnées.

PAR LA PRÉSIDENTE :

OK. Pour cet aspect-là, le promoteur nous a répondu hier.

300 Par contre, en ce qui concerne le fjord du Saguenay, votre préoccupation, étant donné que c'est un parc, il va y avoir des bateaux qui vont passer dans le fjord, puis vous avez une préoccupation en ce qui concerne les impacts sur les berges du fjord, c'est à peu près ça?

PAR Mme NATHALIE CAMUS :

305 Oui, on pourrait éviter tout ça, finalement.

PAR LA PRÉSIDENTE :

310 OK. Bon, on va probablement regarder ça dans le détail au moment où on va faire les consultations pour le port.

Par contre, je vais m'adresser au ministère en ce qui concerne le parc. C'est un parc qui est provincial-fédéral, est-ce qu'il y a des craintes ou des aspects qui pourraient être touchés par la venue de plus de bateaux ou plus de voyages dans le secteur?

315

PAR Mme NATHALIE CAMUS :

La pollution, puis je veux dire, jusqu'à date, l'eau a été évaluée, puis on peut se baigner, est-ce qu'on va pouvoir continuer? Je veux dire, si ça grossissait avec le temps aussi!

320

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

Oui madame la Présidente, c'est une préoccupation que va avoir le Ministère et qu'a le Ministère.

325

Comme vous avez dit, c'est un parc conjoint fédéral-provincial. Présentement, l'évaluation de ce projet, c'est une évaluation fédérale.

330

Comme je l'ai mentionné, nous avons offert notre collaboration et en plus, nous sommes à regarder si vraiment le Québec pourrait jouer un rôle un peu plus important.

335

Mais ça fait partie des préoccupations. C'est un parc, mais il n'y a pas interdiction de naviguer jusqu'à maintenant, mais il y a quand même certaines formes de contrôles, j'imagine, et de voies privilégiées pour empêcher tout impact sur la population faunique qui y vit.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le parc a un statut patrimonial, est-ce qu'il a un statut particulier?

340

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

À mon souvenir, madame la Présidente, les documents sont sur le site, il a un statut de projeté, il me semble, et c'est en discussions pour tout le plan de conservation et des activités qu'il va y avoir.

345

Alors je pense qu'il est à la première étape, mais je vais le vérifier et envoyer à la Commission, c'est disponible sur le site Internet, vous envoyer l'information concernant le statut, où il en est.

350 Je crois pas que le plan, parce que quand on fait une aire protégée, il y a un plan de conservation, et je crois pas qu'il soit terminé. C'est dans le projeté, donc à regarder tous ces éléments-là.

Mais je vous confirme le tout à la Commission.

355

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Vous avez de la documentation que vous pourriez nous déposer sur le parc?

360

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

Oui, il y en a. Je suis sûre qu'en tapant sur notre site Internet, il y a de l'information. C'est quand même un projet, puis avec le fédéral aussi.

365

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Locat.

370

PAR LE COMMISSAIRE :

Peut-être juste un commentaire! Il ne faut pas que vous oubliez que dans un rapport du BAPE, naturellement on a un chapitre qui s'appelle le citoyen. Donc dans cette partie-là, on prend bien soin de rassembler les différentes opinions que les citoyens ont exprimées, et ça peut déborder le cadre même du mandat que nous avons.

375

Donc dans ce chapitre-là, les idées sont rassemblées. Naturellement, nous, notre analyse, elle ne porte pas et ça, on n'a aucun contrôle comme tel, sur la partie Saguenay ou la partie du quai qui va être construit.

380

Par contre, toutes les considérations que les gens ont, vous pouvez le faire dans votre mémoire et nous, on fait l'analyse de ça et on résume ça dans un chapitre sur les citoyens.

Donc vos préoccupations, si vous les mettez dans un rapport, elles vont être transmises au ministre de l'Environnement via le rapport.

385

Et je réitère ça ici, parce qu'il nous reste quand même pas tellement de temps, et on a beaucoup d'autres questions aussi qu'on voudrait aborder sur la partie vraiment sur laquelle on doit, nous, et le citoyen, préparer son analyse.

390 Donc il faut se rappeler que votre opinion va être prise en compte dans le rapport sur le
chapitre 2 sur le citoyen.

PAR Mme NATHALIE CAMUS :

395 Très bien, merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

 Mais ça nous prend un mémoire. Merci.

400

PAR Mme NATHALIE CAMUS :

 OK.

405 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

 Merci.

410

MADELEINE BOUCHARD

PAR LA PRÉSIDENTE :

415 J'appelle monsieur Langis Duchesne.

 Danielle Laprise.

 Denis Jean.

420

 Rémi Néron.

 Yves Gauthier.

425

 Madeleine Bouchard. Bonjour.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

 Bonjour madame la Présidente.

430 Je viens vous poser des questions aujourd'hui, en fait j'en ai plusieurs. Moi, j'habite dans un périmètre qui est assez rapproché et des infrastructures portuaires et du tracé qui est au sud de la 172. Puis mes questions, ça porte beaucoup au niveau de la santé, c'est évident.

435 En premier lieu, je comprends pas pourquoi ça figure pas dans le scénario de transport qui vous a été mandaté de vérifier, tout ce qui a trait à l'approvisionnement des camions en gaz naturel liquéfié. Moi, je puise mon eau potable pour ma famille et mes enfants dans le bas du bassin versant qui se trouve dans le bas de la rivière Pelletier, c'est de l'eau de surface.

440 Et juste au-dessus, il y a le projet d'écoparc qui est une ramification directe du projet, donc où est-ce qu'on prévoit de faire un garage d'entretien, une station de nettoyage des camions et une station de pompage d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié.

445 Là, je peux comprendre qu'on écarte le port, qu'on écarte si, qu'on écarte ça et qu'on dit qu'on analyse seulement un scénario de transport, mais à mon sens, le transport n'existe pas sans le gaz. Donc je pense que c'est vraiment, et ma question porte en fait – là hier, il y a quelqu'un qui est venu nous dire, le gaz, quand il y a une fuite, il s'écoule, il s'évapore, ça disparaît.

450 Moi, c'est pas une réponse qui répond à mes inquiétudes, dans le sens que je trouve que c'est une réponse qui est très minimaliste, quand on sait tous les dangers. Même s'il s'évapore, j'ai regardé beaucoup les rapports du BAPE de Rabaska, on parle beaucoup d'explosions. Juste entre 2013-2015, il y a une vingtaine d'explosions dans le monde pour ce genre d'infrastructure là.

455 On sait que ces silos-là, je voudrais savoir combien ça va être, en tout cas je sais pas comment ça s'appelle, les infrastructures dans lesquelles on entrepose ce gaz-là, mais il doit être à moins cent soixante (-160° C), quelque chose de proche, moins cent soixante-dix degrés (-170° C) pour rester liquéfié. Donc toute l'énergie qui va devoir être acheminée sur ce site-là, ça va passer comment, des lignes électriques, des nouvelles choses qui vont apparaître au fur et à mesure que ça va se concrétiser.

460 Puis c'est quoi la gestion des urgences de ça? En ce sens que moi, j'ai travaillé à mettre en place des plans d'urgence en cas de déversement de produits toxiques en milieu marin ou en milieu terrestre, et un plan d'urgence, c'est nécessaire, surtout le fait de ce que je vois, le gros du problème, c'est des fuites d'évaporation. Donc les gens qui sont en périphérie de ça ont des dangers de respirer tout ça.

465 Donc je trouve que c'est indissociable, cet aspect-là, du transport.

PAR LA PRÉSIDENTE :

470 OK, merci. Nous en avons parlé un peu. Votre question, d'une façon plus détaillée, c'est où va avoir lieu l'approvisionnement, le nettoyage, l'entretien des camions.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

475 Bien, pas nécessairement où, mais comment, dans le sens que là, je veux savoir d'abord c'est quoi la grosseur d'entrepôt. Quelle quantité de gaz naturel liquéfié ça prend en amont de ma prise d'eau potable, en haut de ma maison, pour être capable de subvenir aux besoins en gaz?

480 Là, on utilise toujours le cent vingt (120) camions par jour, mais on oublie que c'est des allers-retours, donc ça fait deux cent quarante (240) camions à trois cents kilomètres (300 km) à faire avec je sais pas combien de tonnes. Donc c'est sûr que c'est énergivore.

485 Je veux savoir c'est quoi la quantité que ça prend, puis c'est quoi la gestion des fuites, la gestion des accidents.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Un commentaire, monsieur Locat?

490 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Je comprends votre question. Vous voulez savoir comment est-ce qu'on va gérer le gaz GNL sur le site.

495 **PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :**

En général.

PAR LE COMMISSAIRE :

500 Alors je demanderais, à mon avis, on a déjà posé la question donc à la Ville de Saint-Fulgence, qui serait, d'après ce que j'ai compris responsable du ravitaillement, c'est quoi son plan de mesures d'urgence.

505 Et est-ce qu'il y a des problèmes prévus, ça, on pourra revenir au ministère de l'Environnement, et est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation ou de mitigation pour empêcher les déversements dans les effluents.

On va commencer par le plan de mesures d'urgence et répondre à la question de volume estimé et ces choses-là, pour madame.

510

PAR M. JIMMY HOUDE :

Oui, bien, le volume estimé, moi, je ne l'ai pas, parce que la station, on n'a pas encore les plans pour l'alimentation en GNL. On n'a pas cette information-là.

515

Mais oui, on a un plan de mesures d'urgence qui est relié avec notre service incendie pour ces déversements-là. Mon chef pompier a cette information-là pour ces déversements-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

520

OK. Puis au niveau du ministère de l'Environnement, quels sont les dangers potentiels associés à la manipulation, gestion et transbordement si on peut dire au service de gaz de GNL?

PAR M. JIMMY HOUDE :

525

J'ai pas vraiment la compétence pour vous répondre là-dessus. Je peux trouver l'information.

PAR LE COMMISSAIRE :

530

Non excusez-moi, je m'adressais au ministère de l'Environnement.

PAR M. JIMMY HOUDE :

535

Ah, excusez.

PAR LE COMMISSAIRE :

J'ai pas assez bien articulé, excusez-moi!

540

La question n'est pas adressée à vous mais au ministère de l'Environnement.

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

545

Pour répondre, dans les études d'impact d'évaluation environnementale, nous avons aussi une analyse de gestion de risques technologiques. L'entreposage de ces produits fait partie de l'analyse de gestion de risques technologiques qu'on demande.

Présentement, mon information a été demandée pour savoir où il serait, combien, nous n'avons pas encore eu l'information, pour l'inclure à l'analyse des risques technologiques.

550

Et par la suite, pour l'inclure aussi dans le plan de mesures d'urgence qui doit être conçu.

C'est sûr que l'entreposage de matières dangereuses est encadré par plusieurs codes de sécurité, codes du bâtiment, au fédéral aussi il y a des codes qui encadrent, avec mesures, double paroi, il y a des étanchéités au niveau des robinets, pression. Alors c'est encadré par plusieurs autorités, par plusieurs lois. Il me vient, le fédéral que j'oublie, puis le Code du bâtiment au Québec qui a des normes par rapport à ces produits-là.

555

Mais on est en attente d'information, parce que ça va faire partie, nous, ça fait partie des éléments qui doivent être intégrés dans l'analyse de risques.

560

Et dans l'analyse de risques, on va considérer, lorsqu'on aura la localisation, où c'est localisé, quels dangers ça pourra représenter éventuellement.

565

PAR LE COMMISSAIRE :

Je vais revenir au promoteur tout à l'heure pour les volumes, mais concernant, d'après vous, parce que madame semble pas être tout à fait convaincue par l'argument du promoteur à l'effet que le déversement de gaz GNL dans l'environnement se produisait, et les impacts étaient assez limités du côté de la qualité de l'environnement, des eaux souterraines en particulier où des effluents, donc votre commentaire à ce niveau-là, est-ce que vous pourriez commenter sur cet aspect-là?

570

Autrement dit, s'il y a un déversement de GNL, est-ce que ça pose un danger pour les eaux souterraines, les eaux de surface?

575

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

Je vous dirais qu'il y a beaucoup de mesures qui sont déjà prévues et prises pour justement qu'il n'y ait pas de dangers pour les eaux souterraines, ne serait-ce que pour l'implantation du type de réservoir, pour les infrastructures aussi, lorsqu'on fait le transfert pour le remplissage. Il y a vraiment des bassins d'étanchéité. Alors il y a vraiment des précautions et des mesures.

580

Donc si c'est fait selon les règles de l'art, et en plus si on respecte les distances sécuritaires, normalement c'est un risque qu'on évalue gérable.

585

PAR LE COMMISSAIRE :

590 Merci. Peut-être une dernière question pour l'entrepreneur. Finalement, quels sont les volumes ou les quantités qui seront requises?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

595 On évalue à dix-sept millions de litres (17 M L) annuellement le besoin de GNL pour le transport.

PAR LE COMMISSAIRE :

600 OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous aviez une deuxième question?

605 **PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :**

610 Oui, j'ai une deuxième question. Je veux être sûre d'avoir bien compris. Ça veut dire qu'en fait, la gestion du risque, elle est prise en main par toutes sortes d'instances, mais il n'y aura pas de mesure comme telle qui va être prise soit par des inspecteurs ou quelqu'un qui va venir mesurer de façon régulière mon puits d'eau que je bois avec mes enfants, en me fiant sur le fait qu'il y a des réglementations, et j'ai confiance à cent pour cent (100 %)!

615 Combien de millions de litres, excusez-moi, en amont de ma source d'eau potable, va passer par année?

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arseneault.

620 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Dix-sept millions de litres (17 M L) de gaz naturel sont nécessaires pour le transport.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

625 Donc c'est sûr que j'en boirai pas, c'est sûr.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une deuxième question?

630

PAR LE COMMISSAIRE :

Excusez-moi, c'est parce que vous croyez qu'il risque d'être déversé sur le bassin versant?

635

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

Moi, je pense qu'en me versant un verre d'eau, il y a des risques que j'en fasse tomber, puis c'est un verre d'eau!

640

Donc c'est sûr que si on a dix-sept millions de litres (17 M L), permettez-moi d'en douter du moins! Je pense que n'importe qui pourrait en douter, surtout si on abreuve nos enfants à même la source.

645

Ensuite, j'ai une autre question en rapport avec la poussière. Je sais qu'on a soulevé beaucoup l'aspect de la poussière, des modélisations atmosphériques, tout ça. Tout a été fait un peu.

650

Moi, j'ai un petit préambule là-dessus, ça permet la compréhension de ma question peut-être. J'ai un enfant de cinq (5) ans qui a des difficultés chroniques respiratoires dues à une hypotonie musculaire. Donc au niveau de ses poumons, elle a une faiblesse. On s'est éloigné de la ville et on s'est arrangé pour vivre dans un environnement sain, on a payé plus cher pour avoir des matériaux qui n'avaient pas de COV, qui dégagent rien, pour avoir une maison exempte, puis on commence, après cinq (5) ans, à arrêter d'aller quasi vingt-cinq (25) fois dans l'hiver en pédiatrie «pluguée» sur les respirateurs.

655

Puis là, on a présenté hier le danger par rapport, pour la respiration des particules fines. On présente des taux de cancer sur un million (1 M).

660

Je me demande, un million (1 M), c'est des enfants, des personnes âgées, des gens qui ont des maladies respiratoires chroniques, ou c'est un peu madame Tout-le-monde en bonne santé? Et là, on parle de cancer, mais c'est quoi les pourcentages des gens qui ont des difficultés respiratoires, qui font de l'emphysème, qui ont des obstructions pulmonaires, qui vont faire de l'asthme suite à la respiration de ces particules-là?

665

Parce que le cancer, c'est une chose, mais les difficultés respiratoires, il y a un éventail assez vaste de qu'est-ce qui peut se produire et des problématiques, et au niveau des enfants en

particulier, et surtout des enfants qui ont des problématiques, des problèmes pulmonaires graves déjà existants?

670 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Simard, avez-vous un peu plus de précisions?

675 **PAR M. DAVID SIMARD :**

Bon, ce qui a été présenté hier, c'était uniquement pour le pourtour du site minier.

Comme je l'ai mentionné, c'était l'endroit où on avait des informations sur les modélisations.

680 Maintenant, pour ce qui est à proximité du quai de déchargement des silos, pour l'instant, on n'a aucune information, donc on ne peut pas s'avancer sur un risque potentiel à la santé.

685 Bon, à la question qui était posée concernant les risques pour le cancer, ce qui a été mentionné, les risques qui ont été amenés, c'est pour une exposition soixante-dix (70) ans, bon, c'était uniquement pour le nickel dans ce cas-là qu'on avait calculé.

690 Si on a un million (1 M) de personnes exposées pendant soixante-dix (70) ans à ces valeurs-là, on pourrait observer une hausse de quatre (4) cas de cancer par rapport à une population d'un million (1 M) de personnes qui ne seraient pas exposées à ce niveau de nickel là.

Et ça, encore une fois, je le rappelle, c'est alentour du complexe minier. Ce n'est pas ailleurs. Ça a été évalué à partir des données qu'on avait.

695 Pour ce qui est des poussières, évidemment une personne qui présente une problématique déjà respiratoire peut voir ce problème-là exacerbé par la présence de particules fines. Ça, c'est connu dans la littérature.

700 Et puis pour les particules fines, il n'y a pas de valeurs seuils. Donc hier, on a présenté le niveau recommandé par l'OMS qui est à vingt-cinq milligrammes par mètre cube (25 mg/m³).

Même en deçà de vingt-cinq milligrammes par mètre cube (25 mg/m³), il y a encore des effets qui peuvent être observés, mais là, c'est un seuil qui est quand même jugé très protecteur par l'OMS.

705 Je pourrai déposer un document à cet effet-là pour la Commission, un document de l'OMS qui traite notamment de cet aspect-là.

Je sais pas si je peux aller plus loin, je sais pas si ça répond à la question?

PAR LA PRÉSIDENTE :

710

Ça va, madame Bouchard?

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

715

Bien, j'aimerais vous dire que oui, mais je trouve que c'est un peu complexe de venir évaluer les impacts au niveau de la santé, au niveau économique. En fait, la globalité des impacts d'un projet, si on n'a aucune information jamais.

720

Moi, je suis née au Saguenay et j'ai patrouillé le Saguenay dans la cadre de mon métier, et je sais que le vent, c'est une surprise. Donc par rapport aux poussières, je reste avec des inquiétudes qui sont sans réponses.

725

Et quand ça a trait à la santé publique, sans réponses ne peut pas être une réponse acceptable, selon moi. Merci.

NANCY LAVOIE

730

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Israël Blanchet.

Marco Bondu.

735

Nancy Lavoie.

PAR Mme NANCY LAVOIE :

740

Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE :

745

Bonjour madame Lavoie.

PAR Mme NANCY LAVOIE :

750 Mon interrogation consiste sur un sujet qu'on n'a pas encore traité, puis que j'essaie de trouver des informations dans les différents rapports qui ont été remis. C'est au sujet des explosifs.

755 Sur la mine, pour faire un gros trou de cette envergure-là, on doit nécessairement avoir besoin d'explosifs. Donc j'aimerais avoir plus d'informations sur son transport, comment c'est géré, la quantité d'explosifs par jour, puis si le son de cette explosion-là est modélisé dans tous les impacts au niveau du son autour de la mine?

PAR LA PRÉSIDENTE :

760 Il y a de l'information dans l'étude d'impact, mais on va demander à monsieur Arseneault de résumer.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

765 Oui, nous avons mis dans l'étude d'impact, à la demande du ministère, toutes les quantités d'explosifs, le mode de transport.

Si vous voulez, je peux demander à mon collègue de venir donner quelques informations.

PAR LA PRÉSIDENTE :

770 Bien, peut-être pour l'intérêt de madame, dire dans quel volume, dans quel document ça se trouve?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

775 Je vais demander à mon collègue, monsieur Raphaël Gaudreault, ingénieur minier.

PAR LA PRÉSIDENTE :

780 Et à ce moment-là, vous pourrez consulter le bon endroit dans l'étude d'impact.

PAR M. RAPHAËL GAUDREAULT :

785 Bonjour. Pour ce qui est des volumes d'explosifs, quotidiennement, on parle d'environ trente (30 000 kg) à trente-cinq mille kilos (35 000 kg) qui vont être utilisés sur le site.

Par contre, ce que j'aimerais mentionner, c'est que ces produits-là ne seront pas ou en fait quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des produits seront transportés au site sous un format qui n'est pas en explosif, parce qu'il y aura une usine qui va être positionnée sur le site où les mélanges des produits vont être effectués pour créer des explosifs, si on veut.

790

PAR LA PRÉSIDENTE :

L'information se trouve dans quel document?

795

PAR M. RAPHAËL GAUDREULT :

Ça fait partie de l'étude d'impact environnementale, si je me trompe pas.

800

PAR LA PRÉSIDENTE :

Le document principal.

PAR M. RAPHAËL GAUDREULT :

805

Oui.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

810

Je m'excuse, mais il y a eu dans les questions qui ont suivi ces informations qui ont été précisées au niveau, là, je me souviens plus si c'est dans la deuxième ou troisième, vous m'excuserez, mais c'est assez facile à retrouver, les quantités d'explosifs, elles sont inscrites.

PAR LA PRÉSIDENTE :

815

OK. Et puis madame a aussi une préoccupation en ce qui concerne le bruit occasionné par les explosifs.

PAR M. RAPHAËL GAUDREULT :

820

Un sautage régulier va développer autour de cent vingt décibels (120 dB).

PAR LA PRÉSIDENTE :

825

Et puis il y en a combien, à quelle fréquence?

PAR M. RAPHAËL GAUDREULT :

830 Ce qu'on a mentionné, c'est environ trois (3) par semaine. Puis que c'est des événements
ponctuels. Un sautage va durer, règle générale, moins de dix (10) à quinze (15) secondes, donc on
parle pas de cent vingt décibels (120 dB) pendant une (1) heure de temps.

PAR LA PRÉSIDENTE :

835 OK. Puis l'équipe qui a fait l'étude sur le bruit, est-ce que ça a été considéré dans votre
modélisation?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

840 On peut demander à monsieur Pascal Rhéaume de venir répondre. Excusez, je me suis
trompé, c'est Marc Deshaies sur le bruit.

PAR M. MARC DESHAIES :

845 Oui madame la Présidente, en fait ce qui est évalué, qu'est-ce qui se passe lors d'un
sautage, question de sécurité, on doit arrêter les activités. Il faut que les équipements soient sortis
de la fosse et après ça, on peut effectuer le sautage.

850 Alors pendant le sautage, ce qui est évalué selon la Directive 019, c'est la surpression d'air
qui arrive au moment de la détonation, et les niveaux de vibration.

Alors la limite est de cent vingt-huit décibels (128 dB) et on arrive à des surpressions d'air
inférieures à ce seuil-là aux points les plus près qui est P1, la pourvoirie sur l'île, et un chalet au
point P2 qui est en bordure du lac à Paul.

855 Alors bien sûr, à l'extérieur des limites de Arianne Phosphate, on retombe à des niveaux
encore très inférieurs, inférieurs à cent dix (110 dB) et même à cent décibels (100 dB).

PAR LA PRÉSIDENTE :

860 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE :

865 J'avais une question technique un peu mais pas du côté tellement du bruit, mais c'est en
relation avec le dynamitage.

C'était à savoir, est-ce que vous avez prévu les impacts possibles sur les sédiments dans le lac à côté du lac Paul?

870 En fait, il me semble pas avoir vu de cartes sur la nature des sédiments dans le lac ainsi que la morphologie, mais avec la profondeur qu'il a, on s'attendrait à ce qu'il y ait des sédiments fins, des habitats fauniques. Et la question serait de savoir, est-ce que vous avez évalué le potentiel des accélérations au sol créées par le dynamitage sur la stabilité des sédiments au fond du lac, évalué le potentiel qui soit mobilisé?

875 **PAR M. MARC DESHAIES :**

Oui, bien, au niveau vibratoire par exemple, c'est qu'on évalue le niveau vibratoire pour pas que ça affecte notamment l'habitat du poisson ou les frayères.

880 Il y a des seuils qui sont exigés par le MPO, et les charges de dynamitage sont optimisées pour respecter.

PAR LE COMMISSAIRE :

885 Moi, c'est pas pour les poissons, c'est pour les sédiments qui sont dans le fond.

Est-ce que vous avez fait des évaluations sur l'impact, sur la stabilité de ces sédiments-là en regard des accélérations au sol provoquées par le dynamitage, tout simplement?

890 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Non, il n'y a pas eu d'évaluation sur les sédiments du lac à Paul.

PAR LE COMMISSAIRE :

895 En fait, il n'y a pas eu d'investigation sur les sédiments, je pense?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

900 Pas à ma connaissance, non.

PAR LE COMMISSAIRE :

905 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une autre question?

910 **PAR Mme NANCY LAVOIE :**

915 Mon impact était plus relié à toute la faune qu'il y a autour, les grives de Bicknell, les originaux, tous les animaux qui pourraient vivre aussi autour du site minier qui vont partager cet environnement-là, donc des impacts répétés avec des aussi forts sons, ça va, à mon avis, avoir un impact pour eux.

Mon autre question est un peu reliée encore à ça. Bon, on utilise des explosifs quand même en assez grande quantité...

920 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Pour comprendre votre question, votre première question!

PAR LE COMMISSAIRE :

925

Peut-être que le ministère de la Faune pourrait nous indiquer un peu qu'est-ce qu'il pense de l'impact potentiel du dynamitage sur l'habitat faunique en périphérie. Ça va peut-être nous aider.

PAR Mme SOPHIE HARDY :

930

Là, on parle pour les animaux terrestres? Bien, c'est sûr que tout bruit va avoir un impact en fonction de la variation avec le niveau de base du bruit ambiant.

935 C'est comme les humains, ça va nuire aux communications avec les animaux, les notions d'effarouchement puis tout ça.

Bon, j'ai pas de données particulières, il n'y a pas beaucoup d'études en fait sur les différents types d'animaux.

940 Il y aurait peut-être monsieur Dussault, je pense qu'il est arrivé, il pourrait peut-être en parler un peu plus, si on veut parler du caribou forestier.

945 Mais c'est ça, j'ai pas de grilles, à quel niveau chaque espèce va être impactée, mais c'est sûr qu'il y en a.

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

950 Claude Dussault, je suis biologiste au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Je suis responsable de la grande faune au ministère.

Donc pour le dérangement autour du site, autour de la mine, bien en fait, comme Sophie a dit, c'est qu'on peut s'attendre à ce qu'il y ait, pour les animaux, pour certaines espèces, vont être impactées par le niveau de bruit.

955 Si on parle par exemple, je sais pas si vous avez une espèce en particulier, mais disons, il y a des questions de caribou qui sont reliées dans ce secteur-là.

960 Dans le cas du caribou, on sait qu'il est impacté par les activités anthropiques, donc on peut s'attendre qu'effectivement, autour du site, il va y avoir une zone d'évitement de la part du caribou. Ça, c'est quand même assez bien documenté au niveau des différentes infrastructures anthropiques, même si on n'a pas de données spécifiquement pour la mine, pour les activités, compte tenu de la dynamique de population, de ce qu'on connaît déjà sur cette espèce-là, on peut déjà appréhender qu'il va y avoir effectivement un effet pour l'espèce.

965 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais est-ce que vous pourriez qualifier, est-ce que c'est un impact qui est acceptable, qui est récupérable?

970 Est-ce qu'on pourrait le qualifier un peu, cet impact-là?

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

975 Bien, plus spécifiquement pour le caribou, je vous dirais que probablement ça va être un impact qui va être quand même important.

980 Je vous dirais, regardez, on a fait des études sur l'impact des chemins, puis on sait qu'autour des chemins, il peut y avoir au moins jusqu'à un kilomètre (1 km) d'influence autour des chemins. Mais dans certaines études dans l'ouest, elles font mention que les effets peuvent se faire sentir jusqu'à cinq kilomètres (5 km) d'une route.

Donc il y a fort à parier qu'autour du site de la mine comme tel, il va y avoir effectivement une espèce de trou de beigne si on veut qui va se produire.

985 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Peut-être vous permettrez madame de profiter de votre question vu qu'on parle du caribou. On avait deux (2) ou trois (3) questions qu'on se posait là-dessus et là, vous êtes là en ce moment, on va en profiter un petit peu.

990 Est-ce que vous pouvez nous dresser rapidement l'état des connaissances pour cette espèce au niveau de la région du Lac-Saint-Jean? On parle ici du caribou forestier.

995 **PAR M. CLAUDE DUSSAULT :**

Dans le cas du caribou forestier, je vous dirais que les connaissances ont beaucoup évolué entre le milieu des années quatre-vingt-dix et début 2010, donc ça s'est amélioré beaucoup.

1000 Et on connaît, au niveau de la dynamique de population, on connaît c'est quoi les menaces pour l'espèce. On connaît beaucoup mieux tous les éléments de la dynamique des populations.

1005 Juste pour vous qualifier, je vous dirais que le caribou comme espèce de grand mammifère est probablement actuellement, où l'état des connaissances sont les plus avancées, même comparativement à l'original et au cerf de Virginie.

PAR LE COMMISSAIRE :

1010 Mais est-ce que vous avez des données précises sur les suivis télémétriques, une cartographie de leur répartition dans le secteur?

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

1015 Oui, on a réalisé des inventaires aériens sur le territoire. Dans le fond, tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean a été inventorié.

Donc on avait la localisation des zones d'hivernage. Bien que les zones d'hivernage, ça peut jouer un petit peu d'un hiver à l'autre, mais on sait que dans le fond, les caribous ont tendance à revenir à peu près dans les mêmes secteurs en hiver.

1020 Et on a aussi des données de télémétrie au travers des projets de recherche que l'on a eus pour documenter la dynamique de population. Donc on a, en fait pour la population qui est du secteur du lac Portneuf, réservoir Pipmuacan, on sait qu'il y a des caribous qui se rendent jusque dans le secteur du lac à Paul.

1025

PAR LE COMMISSAIRE :

OK. Est-ce que vous pouvez nous déposer les documents, soit de cartographie ou des documents scientifiques qui viendraient un peu expliquer les comportements du caribou dans un secteur comme celui qui est visé?

1030

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

En fait oui, on peut déposer des documents. Je vous dirais que des publications, on en a peut-être au-dessus d'une cinquantaine de publications scientifiques.

1035

Par contre, il y a des ouvrages synthèses qui ont été faits. Dont le plan de rétablissement du caribou forestier au Québec qui est disponible, puis nous, on a les rapports d'inventaires qui ont été réalisés dans la région qui peuvent être déposés.

1040

PAR LE COMMISSAIRE :

Et puis d'après vous, à l'analyse du projet, quelles sont les répercussions ou est-ce que vous avez une idée de l'étendue de la répercussion sur le caribou forestier, avec les routes dans le secteur?

1045

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

En fait, c'est certain qu'actuellement, l'état des connaissances sur le caribou font état que maintenant, les répercussions qu'il y a sur le caribou se manifestent particulièrement par rapport au taux de perturbation qu'on va rencontrer dans l'habitat.

1050

Donc si on regarde, en fait, ce que j'ai entendu au cours des dernières journées où est-ce que c'est, dans le fond, c'est le transport qui semble faire, en fait qui est un problème pour différentes personnes, dans le cas du caribou, ça va être probablement aussi un des éléments qui va être important.

1055

Et dépendamment du tracé, nous, ce qu'on a toujours préconisé, c'est d'utiliser finalement les chemins déjà existants, en vue de diminuer les taux de perturbation.

1060

Mais si on fait des nouveaux chemins, bien là, à ce moment-là, c'est une empreinte supplémentaire dans l'environnement du caribou, et compte tenu qu'il y a une relation qui a été établie entre le recrutement au niveau, dans le fond, le nombre de jeunes qui vont parvenir à maturité et aussi le taux de perturbation, donc toute perturbation supplémentaire dans son habitat est un élément contraignant.

1065 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Alors sous cet angle-là, hier il y avait dans la présentation par le promoteur dans l'argumentaire concernant l'alternative de la route pour Forestville, on avait indiqué que l'élément qui avait été relevé comme étant important dans leurs considérations, c'était le fait que si on faisait une nouvelle route dans ce secteur-là, un, c'était dans un secteur qui était très occupé ou en tout cas d'intérêt pour le caribou forestier et que l'impact d'une nouvelle route pourrait augmenter.

1070 Est-ce que vous avez des commentaires, dans ce secteur-là?

1075 **PAR M. CLAUDE DUSSAULT :**

Vous parlez par rapport à Forestville?

1080 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Bien c'est-à-dire, qu'une des alternatives, c'était de faire une route, de prendre une route pour Forestville, mais apparemment, il y avait comme un secteur peut-être à construire d'une nouvelle route, un petit bout, peut-être quarante (40 km) ou cinquante kilomètres (50 km) dans une région où apparemment était un habitat important pour le caribou forestier.

1085 Un, est-ce que vous êtes d'accord avec ça et deux, d'après vous, est-ce que c'est un élément qui serait très perturbateur?

1090 **PAR M. CLAUDE DUSSAULT :**

Je suis certain que si on voulait faire sortir, par exemple, le minerai par Forestville, donc il y aurait une route qui serait construite au nord du réservoir Pipmuacan, de ce que j'ai pu voir dans les plans. Et c'est certain que dans ce secteur-là, ce qu'il faut comprendre, c'est que là, on a terminé des études afin de préciser quels sont les meilleurs habitats pour le caribou et il est certain que s'il y avait un chemin qui passait au nord du réservoir Pipmuacan, par rapport au tracé actuel, d'un point de vue strictement caribou, ce serait plus dommageable en allant du côté de Forestville, tout simplement parce que les bons habitats pour le caribou sont là et il y a une connectivité qui se fait du sud au nord.

1100 Et là, à ce moment-là, on vient introduire un facteur de perturbation qui actuellement n'est pas là en termes de perturbation permanente par rapport au chemin qui serait construit.

PAR LE COMMISSAIRE :

1105 Ma dernière question là-dessus, ce serait, vous avez, l'équipe qui s'occupe de ça a sûrement des plans de rétablissement du caribou, est-ce que vous avez des documents là-dessus?

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

1110 Il y a un plan de rétablissement. En fait, il y a eu un premier plan en 2005 qui couvrait la période 2005-2012. Et il y a une mise à jour qui a été faite en 2010, bien en fait, 2010 jusqu'à 2012, pour la rédaction, et qui couvre la période 2013-2023.

PAR LE COMMISSAIRE :

1115 Et est-ce qu'il pourrait être déposé, ce plan-là?

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

1120 Oui, il est disponible sur Internet, mais je pourrai le rendre disponible.

PAR LE COMMISSAIRE :

1125 OK, ça va, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors on peut prendre votre deuxième question.

1130 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous nous avez fait parler du caribou, madame, merci.

PAR Mme NANCY LAVOIE :

1135 Ma deuxième question concerne l'utilisation d'explosifs dans le trou de mine va nécessairement, à mon sens à moi en tout cas, laisser des formes de dépôt qui peuvent se retrouver dans le fond de la mine, dans l'eau du fond de la mine.

1140 Est-ce qu'il y a un danger au niveau de la contamination sur les nappes phréatiques? En fait tout le projet minier dans son ensemble, au niveau des nappes phréatiques, est-ce qu'on pourrait m'en parler plus, me donner plus de détails là-dessus, qu'est-ce qui est prévu?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

1145 Le premier élément, c'est que oui, une fosse, telle que prévue, il va y avoir de l'eau qui va s'accumuler au fond de la fosse. C'est de l'eau souterraine mélangée avec de l'eau de surface, la pluie, etc.

1150 Cette eau-là qu'on appelle les eaux d'exhaure seront pompées et elles seront certainement – qui contiendront des matières en suspension. Donc on peut pas rejeter ces eaux-là directement dans l'environnement. Elles vont passer à travers un traitement par décantation.

Ces eaux-là seront analysées en regard des normes applicables.

1155 Maintenant, pour ce qui a trait aux risques de contamination des eaux souterraines, je vais demander au spécialiste ingénieur en hydrogéologie, madame Andréanne Hamel de la firme WSP.

PAR Mme ANDRÉANNE HAMEL :

1160 Bonjour. Andréanne Hamel hydrogéologue WSP. En ce qui a trait aux contaminations avec en fait, le principe au niveau de la fosse, c'est justement que toute l'eau va être accumulée au fond de la fosse et pompée et envoyée vers le système.

1165 Ça fait qu'au niveau du risque comme tel, au niveau des nitrites, nitrates, ça va être géré et analysé, ça fait qu'il n'y a aucun risque qui est associé par rapport à ça.

1170 Puis étant donné qu'au niveau de l'écoulement, il va y avoir un rabattement au niveau de la fosse qui va faire en sorte que l'écoulement des eaux souterraines va se faire vers la fosse, ça fait qu'il n'y a pas de risque de dispersion par l'eau souterraine pour les contaminants qu'il pourrait y avoir.

1175 Au niveau de la solubilité des explosifs, généralement c'est très peu soluble, donc ça réduit le risque aussi. Mais compte tenu que ça va être géré par le pompage dans la fosse et analysé, il n'y a pas de risque associé à ça.

1180 Par rapport à la contamination des eaux souterraines, il y a des suivis qui sont obligatoires au niveau de la Directive 019. Donc toute infrastructure qui est à risque doit avoir un suivi qui se fait à plusieurs fois dans l'année sur les paramètres qui risquent, dans le fond, qui risquent de contaminer la nappe.

Donc chaque infrastructure à risque va avoir un puits qui va être en amont, hydraulique, et en aval, il va y avoir des puits en aval hydrauliques, un minimum de deux (2), et il va y avoir des analyses sur les paramètres qui vont être ciblés.

1185 Ça fait que ça nous permet d'avoir un suivi exhaustif qui permet de détecter toute problématique éventuelle et de minimiser le risque sur les eaux souterraines.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1190 On a quelques autres questions sur les eaux souterraines.

PAR LE COMMISSAIRE :

1195 Quant à vous voir assise là, madame Hamel, on va en profiter un peu.

Alors concernant justement le mouvement des eaux, l'étude hydrogéologique, il y a probablement deux (2) volets. Il y a le premier, peut-être avant qu'on aborde ça – mais on y reviendra après!

1200 C'est parce qu'il y a la fosse et il y a aussi – bien, je vais poser la question tout de suite peut-être au promoteur!

1205 Dans l'étude géotechnique, on parle d'une étude sur la fosse jusqu'à deux cent cinquante mètres (250 m) de profondeur et ici, vous proposez une étude jusqu'à quatre cent cinquante (450 m). alors ma question était à savoir si vous avez fait refaire une étude de stabilité de la fosse ou si vous êtes satisfaits à ce moment-ci de l'étude qui a été faite, d'augmenter quatre-vingts pour cent (80 %) quand même la profondeur par rapport à l'étude.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

1210 On parle donc de la stabilité de la fosse, je vais demander à l'ingénieur minier de venir répondre à cette question, monsieur Raphaël Gaudreault.

PAR LE COMMISSAIRE :

1215 Excusez-moi madame!

PAR M. RAPHAËL GAUDREULT :

1220 Alors monsieur le Commissaire, l'étude qui a été réalisée par la firme Journault nous indique, puis on a raison de croire que la qualité de la roche qui est présente au site est bonne, donc pour l'instant, ça nous satisfait.

1225 Puis au courant de l'exploitation, en fonction de l'évolution de la fosse, on verra à parfaire le modèle géotechnique puis à faire des études plus poussées.

Puis avant de mettre la mine en production aussi bien sûr.

1230 Mais pour l'instant, il n'y a rien d'autre. Il n'y a pas d'autres travaux géotechniques qui ont été réalisés.

PAR LE COMMISSAIRE :

1235 OK, merci. Dans les suggestions des recommandations, vous avez donc procédé un peu comme celles qui sont faites dans le rapport concernant la façon de procéder pour faire l'excavation ainsi que le contrôle.

1240 Parce que dans son rapport, il indique bien que la stabilité a été évaluée dans des conditions à sec, comme il dit, et donc ça veut dire qu'il n'y a pas de pression d'eau qui est prévue sur les fissures, et donc à ce moment-là, c'est un élément qui est assez important, et très important naturellement à contrôler, je crois.

Donc vous allez suivre le plan un peu comme il est proposé dans leur document, OK.

1245 Donc après ça, bien là, ma question revient avec madame Hamel! Merci.

PAR M. RAPHAËL GAUDREULT :

1250 Pas de problème.

PAR LE COMMISSAIRE :

1255 Alors dans l'étude hydrogéologique que vous avez faite, donc le mouvement d'eau est surtout en relation avec le rabattement dû à la fosse, les préoccupations, il y en a quelques-unes qui ont trait à l'impact sur le lac à Paul.

Ce que les gens craignent, est-ce que, bon, en faisant un trou, est-ce qu'on va drainer tous les lacs alentour, etc.

1260 Donc votre conclusion principale, c'est qu'avec les données actuelles, vous considérez que l'impact serait minime.

1265 Alors vous avez soumis plusieurs diagrammes à la fin. Naturellement, moi, j'ai surtout arrêté à celui qui est le plus conservateur, donc qui considère environ cent mètres (100 m) de roc fracturé. Mais dans votre qualification du roc fracturé, vous avez considéré que même s'il y avait des fractures visibles, vous n'avez pas pris ça en compte comme telles, les fractures qu'on peut voir sur les photographies aériennes ou sur les levés LiDAR pour évaluer la perméabilité ou la conductivité hydraulique de cette couche-là.

1270 Quel impact ça peut avoir sur les valeurs que vous avez choisies?

PAR Mme ANDRÉANNE HAMEL :

1275 Vous voulez dire, j'ai pas bien compris la question.

PAR LE COMMISSAIRE :

1280 La sensibilité est très élevée si vous tenez compte de l'épaisseur, vous démontrez très bien que c'est une donnée importante.

Alors dans le document, vous indiquez ici, par exemple, que bien qu'il y ait des fractures ou des fissures, si on avait une image LiDAR du secteur on pourrait voir très bien, mais vous indiquez ici :

1285 «À la suite de l'analyse des cartes géologiques aucun élément structural significatif n'a été noté.»

Donc on parle ici de failles principales, en fait il y en a deux (2) d'après la géologie, deux (2) ou trois (3). Et vous avez laissé faire le réseau de fractures.

1290 Par contre, vous vous basez sur des essais Lugeon, les essais Lugeon ont été faits avec quelle orientation? Ça, c'est pour mesurer donc les paramètres.

PAR Mme ANDRÉANNE HAMEL :

1295

Dans le fond, les essais Lugeon, nous, c'est pas nous qui étaients responsables, mais de la compilation qu'on a faite, ça a été fait pour essayer de détecter dans la fosse pour essayer d'aller chercher les fractures potentielles.

1300

Donc c'est pour intercepter, donc c'est des forages qui sont faits inclinés pour aller intercepter les zones dans le fond potentielles de fractures dans la fosse.

1305

Donc il y a douze (12) forages, je crois, qui ont été testés avec plus de soixante (60) intervalles qui ont été faits en profondeur. Ça fait que quand on fait un essai Lugeon, c'est-à-dire qu'on fait un forage, puis on essaie d'établir un profil de perméabilité en profondeur. Ça fait qu'on vise des secteurs où on pense qu'il va y avoir des zones de failles en fonction de la géologie; on va intercepter ces zones-là, puis on va faire différents intervalles où on va injecter de l'eau, puis on va mesurer le temps que ça prend avant que ça revienne à une pression normale.

1310

Ça nous permet d'avoir une idée de la perméabilité puis de la circulation d'eau dans ces intervalles-là.

1315

Donc c'est ce qui a été évalué dans plus de douze (12) forages, puis c'est avec ça qu'on a conclu que les perméabilités, dans le fond, diminuaient en profondeur, qu'il y avait très peu de fractures, que c'était, dans le fond, très peu perméable au niveau du roc.

1320

Puis le modèle qu'on a utilisé pour faire les simulations, bien, on a fait une étude de sensibilité sur les perméabilités. On est toujours resté très conservateur, puis même des valeurs qui ont été utilisées au niveau des perméabilités, on l'a fait avec une perméabilité vraiment plus grande pour avoir le risque le plus élevé qu'on pourrait avoir au niveau de ça.

1325

Puis malgré tout ça, au niveau des impacts sur le lac à Paul, ça restait négligeable au niveau de la diminution d'apport d'eau du lac à Paul, ce qui pouvait aller jusqu'à trois cents mètres cubes par jour ($300 \text{ m}^3/\text{j}$) de moins au niveau de la contribution des eaux souterraines.

1330

PAR LE COMMISSAIRE :

OK. C'est bien. Ce qui était surtout important pour moi, c'est que vous avez bien mentionné que les forages ont été faits inclinés. Parce que si les fractures sont verticales, le forage est vertical, il est clair qu'on a de la difficulté à les intercepter. Donc ça, c'est très bien.

Est-ce que vous avez la figure pas trop loin, la figure 7 de votre rapport, surtout la figure qui donne le profil A' après vingt-cinq (25) ans?

1335 Bien en fait, je peux poser la question quand même, c'est peut-être plus simple. Dans cette figure-là, vous avez tracé la nappe phréatique à partir du niveau du lac jusqu'au rebord de la fosse et vous indiquez ici donc que la nappe phréatique ou si on veut la surface piézométrique vient suivre après ça la topographie de la fosse.

1340 Ma question ici, c'était : est-ce que dans votre analyse, vous avez pris en compte les exigences de rabattement de nappe qui sont imposées par la stabilité des parois rocheuses?

PAR Mme ANDRÉANNE HAMEL :

1345 Dans le fond, on n'a pas combiné l'analyse de stabilité avec, dans le fond, les exigences qui sont requises. Ça, nous, on ne l'a pas comparé.

PAR LE COMMISSAIRE :

1350 Parce que si vous prenez quatre cent cinquante mètres (450 m) de profondeur et que vous devez drainer assez loin en arrière, ça serait quoi l'impact sur le rabattement réel ou prévisible c'est-à-dire avec les modèles?

PAR Mme ANDRÉANNE HAMEL :

1355 L'impact sur la stabilité?

PAR LE COMMISSAIRE :

1360 Non, pas la stabilité. Parce qu'ici, la question importante et qui est la dernière phrase de votre rapport, vous dites qu'il n'y a pas d'impact sur le niveau de l'eau dans le lac à Paul.

1365 Et ma question, c'est, quel serait l'impact sur vos mesures, si vous preniez en compte les exigences de rabattement plus prononcées qui sont faites par l'ingénieur minier concernant la stabilité des parois rocheuses?

Donc lui, il rajoute autrement dit des exigences quant au recul de la nappe d'eau, si on veut...

PAR Mme ANDRÉANNE HAMEL :

1370 OK, je comprends la question. Compte tenu des perméabilités du roc, là, ce qu'on voit dans les figures qui ont été présentées à la fin du rapport, on en a tu une copie dans le rapport, ou dans la capsule, c'est la figure 7, ce qu'on voit, en fait, c'est que le modèle qu'on a évalué, c'est que le rabattement comme tel dans le roc est quand même assez minime.

1375 On retrouve surtout, dans le fond, à proximité, un rabattement qui va se trouver dans la portion de dépôt meuble qui va contribuer à l'apport d'eau dans la fosse.

1380 Par la suite, compte tenu qu'il y a très peu de fractures dans le roc, qu'il est très peu fracturé, qu'il est très peu perméable, l'étendue du rabattement va être limitée par rapport au niveau de la stabilité, ça fait que ça n'aura pas d'impact. Il n'y aura pas de différence.

1385 La différence de réduction d'apport d'eau qui va provenir du lac à Paul, ça va être des pourcentages qui vont être vraiment négligeables, même si on augmente le rabattement à proximité de la fosse, puis qu'on crée un cône de rabattement qui est plus grand. L'apport du lac à Paul va être minime.

1385 Ça, on est dans les moins de un pour cent (-1 %) par rapport à ce que ça pourrait avoir comme impact.

1390 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Très bien, merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1395 Alors on vous remercie madame Lavoie de nous avoir permis d'aller chercher un petit peu plus d'informations.

1400 _____
DANIEL LORD

PAR LA PRÉSIDENTE :

J'appelle à l'avant monsieur Daniel Lord.

1405 **PAR M. DANIEL LORD :**

1410 Bonjour madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. Dans la justification du choix du tracé routier permettant de transporter le minerai extrait du projet de mine de phosphate du lac à Paul, le promoteur a déposé un tableau illustrant les résultats d'une analyse multicritère.

Pourriez-vous demander au promoteur de bien vouloir projeter ce tableau auquel ma question fera référence? Je lui ai demandé tantôt, en fait je l'ai prévenu que je demanderais ce tableau-là. Merci.

1415

Serait-il possible, madame la Présidente, que le promoteur dépose l'étude, si ce n'est déjà fait, mais je ne l'ai pas vue, qui a permis de produire ce tableau et identifie la méthodologie d'analyse multicritère qui a été utilisée ainsi que les personnes qui ont participé à la pondération des critères pour cette analyse, ainsi que les paramètres qui ont été utilisés pour alimenter le logiciel d'analyse?

1420

Non pas que je veux en discuter ici, c'est beaucoup trop complexe, mais j'aimerais avoir toutes les informations pour préparer mon mémoire sur la méthodologie utilisée pour réaliser cette analyse multicritère.

1425

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arseneault.

1430

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Nous avons déposé – la base de tout ça, ce sont les analyses de tous les scénarios qui ont été étudiés avec une méthodologie précise.

1435

Le but de ce tableau-là, c'est d'essayer de résumer toutes les informations, toutes les données pour que ce soit facile à visualiser.

On s'assoit pas en avant de ce tableau-là pour choisir simplement, tiens, voici, tout est là, on va choisir notre scénario. C'est plus compliqué que ça un peu.

1440

Ça, c'est seulement pour résumer les rapports qui ont été faits avec des méthodologies très sérieuses.

Donc je sais pas si ça répond à la question. Si on veut avoir une véritable compréhension de la méthodologie, il faut référer aux analyses, et je vais demander à monsieur Carl Côté de la firme Nippour qui a été mandatée pour les analyses de tous ces scénarios de transport, de venir nous expliquer la méthodologie, la méthodologie qui est utilisée pour les scénarios de transport.

1445

PAR M. CARL CÔTÉ :

1450

Bonjour madame la Présidente. Monsieur le Commissaire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

1455

PAR M. CARL CÔTÉ :

En fait, on a réalisé effectivement plusieurs analyses de tracés. Notre firme travaille sur des analyses de tracés en plusieurs domaines. On en a fait pour les lignes à haute tension, notamment pour Hydro-Québec.

1460

On en a fait pour des critères de chemins, entre autres pour des lignes de gaz.

La méthodologie, je dirais, est quand même bien documentée au Québec là-dessus. Je dirais que toutes les firmes qui travaillent pour Hydro-Québec connaissent mieux les méthodes qu'on peut intégrer pour les méthodes d'analyse multicritère.

1465

En fait, ce qu'on va utiliser, on divise ça en trois (3) grandes catégories. Bien entendu, il y a les aspects technico-économiques, les aspects difficultés qu'on peut rencontrer et les coûts rattachés à un tracé qu'on va choisir.

1470

Puis ensuite de ça, bien, on divise les milieux, l'aspect environnemental bien entendu, milieu humain, milieu biologique, et au travers de ça, on fait une analyse multicritère.

1475

On documente chacun des critères de la même manière.

Dans ce cas présent, bien, on a identifié, on présente là-dessus, c'est un tableau comparatif qu'on a bâti. Ça, dans le fond, c'est un fascicule pour, je dirais, bien vulgariser l'ensemble des scénarios qui ont été proposés.

1480

Maintenant, dans ce tableau-là, ce qu'on a fait, c'est un document onze dix-sept (11 po x 17 po) qui avait été présenté lors de présentation vraiment de vulgarisation, c'est un genre de résumé de l'ensemble des autres scénarios qu'on a étudiés.

1485

Si je prends par exemple le scénario Forestville, bien, c'est un document qui est comme ça ici, qui est simplement résumé dans ce document-là.

Les analyses multicritères, bien, dans le milieu humain, si on tient compte évidemment, j'ai tenue publique, on va chercher l'information auprès de différentes organisations. La plupart des ministères sont consultés, les MRC, les Autochtones, tout ce qu'on peut retrouver dans le milieu humain, sentiers de motoneige, sentiers, peu importe.

1490

Dans le milieu biologique, c'est la même chose. On va prendre les inventaires les plus récents disponibles, Canards Illimités, peu importe. Aussi au niveau des différents ministères encore.

1495

Et c'est la même chose au niveau socioéconomique.

Pour les volets des chemins, bien entendu on a travaillé avec une firme qui était sous-traitante à nous qui s'appelle Groupe-Conseil Forchemex. Eux ont réalisé entre autres les chemins, plusieurs grands chemins forestiers de classe 1A comme on parle depuis le début au Québec. Ils ont travaillé sur la route du Nord que tout le monde connaît, la route qui monte aux monts Otish, le chemin des Passes-Dangereuses qu'on a beaucoup parlé.

1500

Donc ces gens-là nous amènent au niveau de génie forestier et génie civil dont on a besoin pour intégrer les critères.

1505

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

1510

PAR M. DANIEL LORD :

Oui, ça répond verbalement, mais vous comprendrez qu'un document écrit nous permet de mieux étudier l'ensemble du dossier puis confirmer ou infirmer ce que monsieur Côté avance.

1515

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Locat.

1520

PAR LE COMMISSAIRE :

J'aurais quand même une question additionnelle. Bon là, vous avez montré un peu l'infrastructure de votre approche, mais à mon avis, ce qui est très important de savoir, c'est chacun des éléments que vous avez considéré, sur quelle base vous avez établi leur valeur ou la pondération relative d'un par rapport à l'autre pour prendre une décision.

1525

Si je prends par exemple le fait de refuser Forestville, on a compris que le caribou c'était important. Mais est-ce que ça comptait à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de votre choix parmi les autres critères?

1530

Autrement dit, ce qu'il nous faut, ce sont les grilles de pondération de chacun des éléments que vous utilisez, sinon on peut pas savoir qu'est-ce qui est considéré par vous comme étant important ou non. Et on n'est pas certain que quelqu'un qui serait différent arriverait au même résultat.

1535

PAR M. CARL CÔTÉ :

Bon, si je prends par exemple le scénario Forestville, évidemment, actuellement, il y a des critères qui nous donnent un no go assez rapidement, même si on analyse l'ensemble des autres critères.

1540

L'exemple de Forestville, si je prends mettons ce qu'on voit à l'écran présentement, le scénario Forestville, vous vous rappelez qu'hier ou avant-hier, on a présenté, il y avait deux (2) potentiels de tracés, un (1) qui passait à travers la zec, qui a trois cent vingt-quatre kilomètres (324 km) de long.

1545

Évidemment, juste avec ce critère-là, par rapport à deux cent vingt-six kilomètres (226 km), parce que là, on parle de deux cent quarante (240 km), mais que le contour du Rouvray, on sauve quatorze kilomètres (14 km) s'il serait accepté, on parle d'un différentiel qui fait que dans le projet, rien qu'au niveau des coûts de transport, on a un no go sur le projet.

1550

PAR LE COMMISSAIRE :

En fait, tout ce qu'on voulait savoir, nous, c'est avoir votre grille de pondération pour ces éléments-là que vous avez utilisés pour en arriver à votre choix, ou si c'est un jugement d'experts tout simplement.

1555

PAR M. CARL CÔTÉ :

Absolument, on pourra vous fournir, vous documenter l'information reliée aux critères d'évaluation qui sont plus qualitatifs on pourrait dire que quantitatifs.

1560

PAR LE COMMISSAIRE :

Si vous l'utilisez.

1565

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Je voudrais juste ajouter, monsieur le Commissaire, que dès le départ, on a projeté les critères pour nous qui étaient essentiels dans le choix.

1570

On a déposé cette capsule-là et on a essayé là-dedans d'être bien clair qu'est-ce qui était essentiel et les éléments...

PAR LE COMMISSAIRE :

1575

Notre question, c'est pas à savoir si vous avez oublié des critères. On veut savoir c'est quoi la pondération quand vous faites l'analyse décisionnelle, quelle est la pondération qui est rattachée à chacun des éléments qui constituent votre tableau pour arriver à la fin à dire OK, ça va ou ça va pas ou je préfère lui ou je préfère l'autre.

1580

On veut juste savoir c'est quoi les paramètres de pondération. Les critères sont bien listés.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

1585

À ma connaissance, vous me corrigerez, monsieur Côté, il n'y a pas de critères quantitatifs pour chacun des éléments. Il faut regarder vraiment cette grille-là pour voir combien il y en a et comment c'est important.

1590

Il n'y a pas de critères quantitatifs pour chacun de ces éléments-là qui sont dans la grille. Est-ce que je me trompe?

PAR M. CARL CÔTÉ :

1595

En fait, il y a beaucoup de critères qu'on peut quantifier, je dirais la présence du milieu humide, le nombre d'hectares de milieu humide qu'on peut traverser, le nombre de cours d'eau permanents qu'on traverse, les distances avec notamment, ce qui est un des aspects principaux qu'on parle, les zones de villégiature, les «buffers», mais c'est clair qu'au niveau, comme je prendrais l'exemple de monsieur Dussault, ce qu'il disait tout à l'heure sur le caribou forestier, comment quantifier puis donner une note sur présence ou absence de caribou forestier, ce serait difficile.

1600

PAR LE COMMISSAIRE :

1605

Notre question, c'est sûr que vous pouvez calculer une surface puis calculer le nombre de caribous, le nombre de poissons, ça, on peut tous les faire. Mais en bout de ligne, vous avez tous vos éléments, tous vos critères à considérer et là, vous devez en quelque part dire, bon bien là, voici, je vais pondérer chacun, parce que disons, il faut que la somme fasse dix (10) dans mon évaluation ou c'est qui qui passe, vous allez donc pondérer chacun de ces éléments-là dans votre critère de décision.

1610

Et il y en a sûrement un qui est plus important que l'autre dans certains cas et donc, c'est quoi la relation de pondération que vous utilisez dans votre décision.

1615 Donc ce sont les critères de pondération, on aimerait savoir de quelle nature ils sont. Ils peuvent être qualitatifs, quantitatifs, mais ça serait juste de nous indiquer c'est comment vous cheminez pour aboutir à votre critère de décision.

PAR M. CARL CÔTÉ :

1620 D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE :

1625 Je sais pas si au ministère, ils imposent parfois des méthodes ou si c'est laissé au promoteur?

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

1630 Écoutez, dans le dossier, on fait part que ça a fait partie de trois (3) séries de questions. Les trois (3) fois, on a demandé les critères de pondération, nous ne les avons pas reçus du promoteur.

Je voudrais profiter, madame la Présidente, vu que vous me parlez, mais je changerais de dossier. Je voudrais faire corriger une erreur que j'ai faite tout à l'heure. Est-ce que je peux le faire?

1635 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

1640 On va changer de sujet. Tout à l'heure, lorsqu'il y a eu la question sur le Parc marin du Saguenay, j'ai erré, car le parc existe depuis 98, il y a une entente, un plan de conservation des zones et un site Parc marin du Saguenay où il y a la réglementation pour la navigation avec les distances et tout et tout.

1645 Alors je voulais que ce soit corrigé à la sténotypie, j'ai vraiment erré tout à l'heure.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1650 Merci. Monsieur Lord, est-ce que vous aviez une autre question?

PAR M. DANIEL LORD :

1655 J'ai une autre question, mais me permettez-vous de réagir un petit peu sur ma première question?

Pouvez-vous laisser la grille s'il vous plaît? Parce que je veux vraiment expliquer pourquoi je tiens beaucoup à cette information-là. C'est que j'ai accès à des spécialistes de l'analyse multicritère, et c'est un tableau qui est tout à fait fondamental, je pense, dans le choix des tracés.

1660 On a beaucoup parlé de Forestville, mais nous, le Collectif de l'Anse à Pelletier, on a soumis également une proposition de tracé et elle a été exclue. Donc c'est très important de voir les raisons fondamentales qui ont fait que ce tracé-là a été exclu.

1665 Même chose pour Forestville. Je pourrais vous dire qu'au nord du Pipmuacan, les forêts qui sont là sont déjà prévues à la récolte selon toute probabilité. Ça veut dire qu'il va y avoir des chemins à plus ou moins brève échéance. Est-ce que ça a été tenu compte dans l'analyse multicritère?

1670 C'est le genre de choses, moi, qui m'intéresse, qui m'interpelle beaucoup.

PAR M. CARL CÔTÉ :

1675 Je peux peut-être, madame la Présidente, faire un commentaire là-dessus. C'est qu'il y a eu effectivement une analyse de tracé pour les alternatives proposées par le Collectif de l'Anse à Pelletier, deux (2) alternatives.

Et le document, je pense qu'il a été déposé?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

1680 On a présenté hier notre méthodologie, c'était de comparer un tracé à la fois avec un autre et puis de dégager celui qui répondait à nos exigences et qui répondait le mieux, qui ciblait le mieux tous les critères qu'on a présentés.

1685 Dans les grilles d'analyses, il y a beaucoup plus de critères. Il faut vraiment passer à travers ces analyses-là pour voir tout le sérieux qui a été mis là-dedans.

1690 Maintenant, comme monsieur Côté l'a très bien expliqué tout à l'heure, le tableau qui a été monté, c'est un outil de vulgarisation lors des présentations publiques pour montrer les différents scénarios.

Maintenant effectivement, le Collectif de l'Anse à Pelletier nous a proposé des tracés qui ont été étudiés avec la même méthodologie, comme monsieur Lord l'a expliqué, ils n'ont pas été retenus non plus pour des raisons autant environnementales, économiques que sociales.

1695 Donc si vous voulez, on peut présenter les capsules, mais ça a été déposé. Ces documents-là ont été déposés.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1700 Merci.

PAR M. DANIEL LORD :

1705 Ma deuxième question maintenant. La réponse devrait être rapide, parce que lors de la séance d'information, j'avais prévenu le promoteur que je la poserais! Donc on risque d'avoir une capsule!

1710 J'aimerais savoir s'il existe quelque part dans le monde un exemple équivalent où de très grandes quantités de minerai – on parle de trois millions de tonnes (3 M t) dans le présent projet – doivent être transportées par camions sur une aussi grande distance qui, plus est, sur une route multiusage?

1715 Autrement dit, quels sont les projets miniers existants qui ont inspiré l'initiateur pour sa stratégie de transport par camions, qui m'apparaît plutôt originale?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

1720 Je pense qu'on a déjà donné un peu d'information là-dessus hier, mais je vais passer la parole à monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

1725 Madame la Présidente, c'est exactement la même réponse que je vais vous donner qu'hier. Donc que ce soit du bois, que ce soit du minerai en arrière d'un camion, il n'y a aucune différence.

 Dans notre cas à nous, ce qui était important, c'est que la partie transport puisse rentrer dans notre modèle économique, et c'est pour cette raison qu'on a opté pour camions-bateaux au lieu de faire du camions-trains-bateaux.

1730 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Merci monsieur Lord.

1735

DOMINIQUE BERNIER

PAR LA PRÉSIDENTE :

1740

Je vais passer maintenant à Dominique Bernier.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

1745

Bonjour madame la Présidente. Monsieur le Commissaire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

1750

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

Alors j'ai une question de nature économique encore à présenter. La raison, en fait, c'est qu'on cherche à vraiment faire ressortir toute la dimension économique du projet qui nous inquiète.

1755

Pourquoi ça nous inquiète, tout particulièrement c'est qu'on sait très bien que quand la viabilité économique est compromise ou qu'elle est rendue plus difficile, c'est tout l'aspect sécurité et environnement qui prennent le bord le plus vite. Donc on veut éviter ça à tout prix.

1760

Donc ma question va comme suit! Sachant que la valeur actuelle de l'action d'Arianne Phosphate, elle était de soixante-douze sous (72 ¢) ce matin, en baisse de cinquante pour cent (50 %) depuis dix-huit (18) mois, pour une capitalisation boursière totale de moins de soixante-dix millions (70 M\$), et sachant qu'il s'agit d'un projet qui nécessite un financement d'un virgule sept milliard (1,7 G\$), on constate donc que les investisseurs privés boudent actuellement le projet.

1765

Comment le promoteur explique-t-il cela, madame la Présidente?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Je vais passer la parole à monsieur David.

1770 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

Madame la Présidente, je vais débiter, puis je vais peut-être demander à mon collègue monsieur Fuoco de compléter à sa guise.

1775 De un, on sait que le secteur minier est déprimé. Donc au niveau de l'action, si on regarde le comportement de l'action d'Ariane, je vous dirais qu'il se compare mieux que les autres projets de phosphate en développement.

1780 Il n'y a pas de lien à voir entre le prix de l'action et le projet, dans le sens au niveau de financement. Le prix de l'action est ce qu'il est, on est une compagnie publique et le marché fluctue.

1785 Concernant le financement du projet, bien, le financement, je pense qu'on en a parlé hier. On morcelle le projet de la manière qu'on veut le financer, il y a une partie équité, il y a une partie dette.

Et la partie dette, il y a une partie que c'est de la dette obligataire et une partie dette, c'est du financement de projet.

1790 Au niveau de l'équité, encore une fois je répète ce qu'on a mentionné hier, c'est qu'il y aura une partie, il y a peut-être un cinq cents millions (500 M\$) d'équité où est-ce que c'est un preneur de produit, et on a mentionné également que le gouvernement avait un intérêt. On verra le pourcentage que chacun de ces blocs-là prendra lorsque le projet obtiendra ses autorisations.

1795 Mais pas de lien avec le prix de l'action ce matin et le projet. Le projet va toujours, s'il traverse les autorisations, bien, il va suivre son cours, c'est tout.

Et je voudrais préciser que pour démarrer le projet, c'est pas un point sept milliard (1,7 G\$) qu'on a besoin, mais c'est bien un point deux milliard (1,2 G\$), comme il a été mentionné.

1800

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1805 **PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :**

Pour permettre, madame la Présidente, à la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, on est quand même habitué d'analyser un grand nombre de projets miniers et en général, quand le

1810 projet est financièrement intéressant, les investisseurs sont au rendez-vous, peu importe, dans le fond, la situation boursière globale.

Donc moi, j'aimerais ça savoir, je suis certaine qu'il y a une analyse des raisons de la situation actuelle qui est plus fine peut-être du côté du promoteur, et c'est vraiment cet aspect-là dont j'aimerais entendre parler.

1815 Quelles sont vraiment les raisons, comment le promoteur explique le fait que les investisseurs privés ne sont toujours pas au rendez-vous?

1820 On sait qu'il y a la mine de Kapuskasing qui a fermé et on a entendu que c'était en raison d'un effondrement, mais en même temps, on entend aussi qu'il peut y avoir une contamination du minerai plus importante que prévue, des choses comme ça.

Est-ce que c'est des facteurs qui peuvent influencer les investisseurs? Est-ce qu'ils s'inquiètent de la question du transport?

1825 Tous ces aspects-là, je pense que ça nécessite d'être évalués, et j'aimerais en savoir plus là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1830 Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

1835 Je vais répéter encore ce que monsieur Fuoco a mentionné hier. On est en discussions, et on vous l'a mentionné, on a rencontré l'ensemble des acteurs.

1840 Un projet sans autorisation, pour eux, il y a absolument aucune presse pour se manifester. Nous avons plusieurs ententes de confidentialité avec les gros joueurs qui œuvrent dans le domaine, mais ils regardent et ils laissent aller le projet.

Il faut qu'il franchisse ces étapes. Donc la raison principale, c'est tout simplement ça.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1845 Est-ce que vous aviez une autre question?

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

1850 Oui. Hier, en réponse à ma question, le promoteur a affirmé que le prix plancher de la tonne métrique pour couvrir l'ensemble des coûts de construction et d'exploitation était de cent vingt-cinq (125 \$/t) à cent trente dollars la tonne métrique (130 \$/t).

1855 J'aimerais savoir – ça, je suppose que c'est le prix avec un bénéfice zéro – je voudrais une confirmation de ça, puis je me demandais, en fait ma question, quel serait le prix à la tonne requis pour un retour sur investissement de cinq pour cent (5 %) et de huit pour cent (8 %), selon les prévisions financières?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

1860 Alors j'invite monsieur Dino Fuoco.

PAR M. DINO FUOCO :

1865 Si vous me permettez, je veux juste revenir en arrière sur l'autre question qui a été posée à l'égard du rendement de l'action sur le marché.

1870 Il y a clairement un vif intérêt pour Arianne Phosphate. Arianne Phosphate est dans un marché boursier qui est inscrit à la Bourse de croissance de Toronto. Juste vous donner une indication! L'indice boursier de la bourse de croissance à la Bourse de Toronto a atteint son plus bas niveau en décembre 2014, avec un indice à peu près à 675.

1875 Le haut, et ça, c'était depuis 2001, si on retourne à 2001, la période la plus basse depuis ce temps-là, c'est décembre 2014, le plus haut était à 3700. Après ça, je vais vous donner une indication de valeur.

1880 On a descendu à 675, puis depuis ce moment-là, l'indice dans son ensemble qui est composé de plus de cinquante pour cent (50 %) de minières et de compagnies d'énergie, on est parti de 675 en décembre et on est rendu à 695. Ça, c'est peut-être la première composante que je mettrais.

1885 La deuxième, c'est qu'on l'a déjà publié dans notre étude de faisabilité bancaire qui a été publiée en octobre-novembre 2013, le rendement avant impôt était de l'ordre d'à peu près vingt et un pour cent (21 %).

Il était vingt et un pour cent (21 %) avec un taux de change calculé, c'est un portrait qui était pris à ce moment-là, avec un taux de change qui était pris, parce que la denrée, elle, elle est

1890 américaine au niveau du prix de vente, donc vingt et un pour cent (21 %) avec un taux de change de quatre-vingt-quinze sous (95 ¢), dollar américain ou dollar canadien, alors que quand on regarde les derniers vingt-cinq (25) ans, la moyenne du dollar canadien sur le dollar américain est de l'ordre d'à peu près quatre-vingt-un sous (81 ¢).

C'est la première impression ou le premier réflexe.

1895 Le deuxième, toujours là au niveau d'Ariane, le vingt pour cent (20 %) ou le vingt et un pour cent (21 %) de retour sur investissement avant impôt était calculé, puis j'utiliserai pas le mot équité, je vais utiliser le mot capital-actions, était cent pour cent (100 %) en capital-actions. Alors il n'y avait pas de dettes qui intervenaient.

1900 Puis par définition, toute dette qui est en deçà de vingt et un pour cent (21 %) de rendement, si on établit notre rendement à vingt et un pour cent (21 %), bien, ça vient faire un effet de levier sur le rendement du projet, et le rendement en capital-actions, les gens qui investissent dans le projet.

1905 Maintenant, je pourrais aller pas mal plus loin, mais la bourse de croissance, elle, elle est limitée à des investisseurs accrédités, contrairement à la Bourse de Toronto dans son ensemble. Il y a des différences.

1910 Pour ce qui est du cent vingt-cinq dollars (125 \$/t), c'est cent vingt-cinq dollars (125 \$/t) US ou américains au niveau du prix de vente pour en arriver, c'est cent vingt-cinq dollars (125 \$/t) si on regarde tous les éléments en termes de liquidité, sans rentrer les amortissements.

1915 Puis évidemment, tout ça, ça évolue, parce qu'on travaille à diminuer les coûts au fur et à mesure qu'on avance. Le vingt et un pour cent (21 %) dont je vous parlais est évidemment là aussi décuplé si on prend un quatre-vingt-cinq sous (85 ¢) versus quatre-vingt-quinze sous (95 ¢).

PAR LE COMMISSAIRE :

1920 Excusez-moi, mais le cent vingt-cinq dollars (125 \$/t), la question à savoir, est-ce que ça, c'est votre prix plancher, est-ce que ça veut dire que c'est avec zéro profit?

PAR M. DINO FUOCO :

1925 C'est zéro profit au niveau liquidité, en cash, sans rentrer les amortissements, sans reprendre le un point deux milliard (1,2 G\$). On a parlé d'à peu près un cinq cents millions (500 M\$) de capital de remplacement au fur et à mesure que le vingt-six (26) ans va s'écouler.

1930

Il est sûr qu'à partir du moment où la mine va être opérante, la compagnie va pouvoir subvenir à ses propres besoins. Alors ce quatre-cinq cents millions (400 M\$-500 M\$) là va être pris à même les deniers de la corporation.

PAR LE COMMISSAIRE :

1935

Et une autre question, ça serait quelle valeur qu'il faudrait pour le prix de la roche pour un rendement de cinq (5 %) et de huit pour cent (8 %), vous avez dit?

PAR M. DINO FUOCO :

1940

Je pourrais fournir à madame les données exactes. Encore là, c'est sujet à plusieurs variables, le taux de change, le prix de la denrée, notre coût de production sur lequel on travaille constamment. Le niveau de dettes versus l'équité.

PAR LE COMMISSAIRE :

1945

Est-ce que vous pourriez déposer une petite note à cet effet, juste indiquer un peu?

PAR M. DINO FUOCO :

1950

Bien, j'ai pas la réponse. Probablement que ça se situe aux alentours, pour cinq pour cent (5 %), je vous dirais probablement aux alentours de cent quarante dollars (140 \$/t).

Mais encore là, il faut faire attention, puis je m'excuse si je prolonge! Mais il faut faire attention, parce que les comparaisons sont souvent faites avec le prix à Morocco Casablanca.

1955

La denrée qui part de là et qui est emmenée sur le continent nord-américain, il y a une première différence fondamentale, c'est le coût du transport. Si vous êtes déjà un producteur de roche qui est sur le continent nord-américain, bien, c'est évident que ça va être moins cher que de l'emmener de l'Afrique. C'est le premier élément.

1960

Le deuxième, c'est que le prix du marché qui est établi à Casablanca Morocco est souvent mis en comparaison directe avec Ariane Phosphate.

1965

Et il faut prendre en considération ce que je disais hier ou avant-hier, la première composante fondamentale, c'est que le concentré de la roche d'Ariane Phosphate sur la roche ligneuse a un concentré de trente-neuf-quarante pour cent (39 %-40 %) versus ce qui nous vient d'Afrique qui est de l'ordre de vingt-huit à trente pour cent (28 %-30 %).

PAR LE COMMISSAIRE :

1970 C'est correct, c'est bien.

PAR M. DINO FUOCO :

1975 Puis il y a deux (2) autres, les coûts au producteur qui fait l'intégration de notre produit, parce que c'est une roche qui n'a pas de contaminants ou pratiquement pas de contaminants. Ça lui amène des procédés à lui qui sont moins chers, moins dispendieux pour lui que s'il allait chercher sa roche à vingt-huit pour cent (28 %), puis une roche sédimentaire au lieu de ligneuse.

PAR LE COMMISSAIRE :

1980 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1985 Merci madame Bernier.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

1990 Il m'aurait manqué quand même une estimation du prix à huit pour cent (8 %) qui est pas mal le minimum, le standard en fait de rendement? J'aurais aimé avoir au moins une estimation du prix à huit pour cent (8 %) de retour sur investissement, c'est possible?

PAR M. DINO FUOCO :

1995 Bien, comme je vous dis, il y a plusieurs variables, mais cinq-huit pour cent (5 %-8 %), là, le prix de vente se situerait probablement aux alentours de cent trente-cinq-cent quarante dollars (135 \$-140 \$) américains.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2000 Merci. Merci madame Bernier.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

2005 Merci.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

2010 Madame la Présidente, est-ce que je peux faire une petite correction sur tout à l'heure? Le
ministère de l'Environnement ne nous a pas demandé des détails sur les grilles d'analyse
transport. Il nous a jamais demandé ça. C'est une petite correction.

2015 Je pense que madame Côté sait de quoi je parle. Les demandes, c'était très différent, c'était
les grilles pour évaluer l'emplacement des infrastructures au site minier, ce qui est fort différent.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci pour la précision.

2020

MARC TREMBLAY (Line Brissette)

PAR LA PRÉSIDENTE :

2025

Je vais prendre un autre intervenant et puis après ça, nous allons faire une pause.

Monsieur Marc Tremblay.

2030

PAR Mme LINE BRISSETTE :

Marc Tremblay m'a demandé de lire sa question.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2035

Il vous a donné une procuration?

PAR Mme LINE BRISSETTE :

2040

Oui, oui, en tout cas, vous allez voir, c'est en lien avec sa question d'hier.

Mon nom est Line Brissette. C'est lui qui me l'a demandé. Il m'a demandé de le dire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2045

C'est vous qui avez inscrit son nom?

PAR Mme LINE BRISSETTE :

2050 Bien, il a inscrit son nom, mais il m'a dit, je pourrai pas être là demain après-midi, ça fait que
veux-tu la poser!

PAR LA PRÉSIDENTE :

2055 OK parfait, allez-y.

PAR Mme LINE BRISSETTE :

2060 Merci. Monsieur Tremblay se pose la question sur la raison d'être du projet, comme on a vu
hier soir. Sa question, à qui il était pour vendre ça ce produit-là, puis qu'est-ce que c'était le
pourcentage par exemple qui s'en va – l'industrie, combien elle a besoin de roche phosphatée de
pureté?

2065 Je pense que la réponse du promoteur, c'est qu'il y a quatre-vingt-huit pour cent (88 %) de la
roche phosphatée qui est vendu sous forme, pour faire des engrais, puis il y en a à peu près douze
pour cent (12 %) qui est vendu pour aller dans les suppléments alimentaires, que ce soit pour les
animaux, la pâte à dents ou dans le coke. Mais c'est pas des quantités énormes qui s'en vont là-
dedans.

2070 Alors ce que j'ai vu dans l'étude du CRU que le promoteur cite également, c'est que pour
Arianne Phosphate, s'ils font trois millions de tonnes (3 M t) par année, le marché de la pureté,
c'est à peu près deux cent cinquante mille tonnes (250 000 t) sur les trois millions (3 M t). Alors il
en reste pas mal à vendre sous forme d'engrais, pour faire des engrais c'est-à-dire.

2075 Puis la roche, pour faire des engrais, bien, ça commande pas nécessairement le même prix
que la pureté. Ça fait que je voulais savoir, par exemple, ceux, les clients qui s'approvisionnent
déjà dans cette roche de pureté là, le fournisseur compétitif avec Arianne Phosphate, c'est par
exemple la Russie.

2080 Il me semble que j'ai déjà entendu le promoteur dire que les réserves de la Russie
s'approvisionnaient, puis qu'il y aurait un marché pour Arianne Phosphate. Mais je suis allée lire
sur le site de PhosAgro en Russie, puis ce que j'ai lu, c'est qu'OK, les réserves en surface
s'épuisent, mais par exemple, ils commencent à miner, ils y vont souterrainement.

2085 Puis j'ai lu qu'il y en avait pour soixante-quinze (75) ans. Ça fait qu'à ce moment-là, Arianne
Phosphate qui a une mine située au lac à Paul, à deux cent quarante-sept kilomètres (247 km)

dans le bois, à prendre une stratégie de transport assez douteuse, qui a des risques de livraison, c'est quoi l'avantage du client?

PAR LE COMMISSAIRE :

2090

Est-ce que c'est rendu votre question à présent ou celle de votre collègue?

PAR Mme LINE BRISSETTE :

2095

Ah c'est vrai, j'erre un peu. Mais bon, est-ce qu'il y a vraiment un marché pour Ariane Phosphate présentement? Parce que la roche phosphatée, c'est bien différent.

PAR LE COMMISSAIRE :

2100

On a bien compris la question.

PAR Mme LINE BRISSETTE :

2105

C'est parce qu'ils sont tout intégrés, le marché du fertilisant.

PAR LE COMMISSAIRE :

Votre opinion dans un mois, on va être heureux de vous revoir, madame.

2110

PAR Mme LINE BRISSETTE :

Je m'excuse.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

2115

Donc la question de monsieur Tremblay touche le marché, je vais demander à monsieur David de répondre.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

2120

Quelques précisions, madame la Présidente! De un, c'est pas vrai que le marché est de seulement deux cent cinquante mille tonnes (250 000 t). Nous, je vais vous référer à ce que je vous ai mentionné hier soir. Les discussions que nous avons, on regarde plutôt de prendre un tiers (1/3) – les clients, le vendre pour un tiers (1/3) de notre production dans le marché des spécialités.

2125

Mais tel que je vous ai mentionné, c'est qu'on vise plutôt d'inverser ces chiffres-là dans les années suivantes pour en faire un deux tiers (2/3) marché de spécialités et un tiers (1/3) marché agricole.

2130 Le marché de spécialités augmente beaucoup plus rapidement que le marché des fertilisants, pour les raisons que j'ai encore mentionnées hier, il y a une diminution au niveau de la qualité.

2135 J'ai entendu parler des Russes, les Russes vont sous terre, ça coûte plus cher, miner. Donc ça, c'est un des facteurs qui est important à mettre dans la donne.

2140 Donc je rappelle que nous allons avoir et nous visons une production de trois millions de tonnes (3 M t) par année. Donc on parle de un million de tonnes (1 M t) en marché de spécialités en partant.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2145 **PAR Mme LINE BRISSETTE :**

2150 L'autre question porte, bien, on a vu que Arianne Phosphate a élaboré son projet avec les instances politiques régionales afin de maximiser les retombées politiques régionales, pas politiques, je veux dire les retombées économiques régionales, puis ils ont parlé d'utiliser, bien, la Ville de Saint-Fulgence veut utiliser le site de la scierie qu'ils sont en train présentement d'acheter pour faire une usine de transformation du soya pour faire un produit qui va servir à l'extraction de l'apatite.

2155 Mais ça, cette usine-là serait située avec l'entreposage du GNL, sur le site de la scierie qui est juste en face de la L-200.

Mais par exemple, la compagnie dit qu'elle va tout transporter ses matériaux et les travailleurs de la mine, tout va se faire par le chemin de Chute-des-Passes.

2160 Alors est-ce que toute la livraison va atterrir à Saint-Fulgence puis après ça, ça va repartir puis ça s'en va par la Chute-des-Passes?

PAR LA PRÉSIDENTE :

2165 Monsieur Arseneault.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Je pense qu'on a compris la question de monsieur Tremblay. Monsieur David va répondre.

2170 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

Madame la Présidente, il n'y a aucun lieu qui a été identifié pour l'implantation.

2175 Je peux vous dire par contre, je peux confirmer, il n'y a même pas seulement un (1) mais deux (2), son compétiteur s'est manifesté pour nous proposer de fournir le collecteur qui a été présenté par mon collègue, notre métallurgiste hier soir, donc pour la fourniture de douze millions de tonnes (12 M t) d'acide gras à base de soya. Il nous a même mentionné qu'il regarderait au lieu de le faire à base de soya, à base de canola.

2180 Mais je tiens à préciser que c'est une localisation dans la région, mais il n'y a pas d'endroit qui a été précisé.

2185 Donc ce fournisseur-là désire venir dans la région, mais le site reste à définir. Est-ce que ce sera Saint-Fulgence, Alma, Dolbeau, Jonquière, on n'a pas d'idée aujourd'hui, madame la Présidente.

PAR LE COMMISSAIRE :

2190 Une petite question. Est-ce que celui qui sera responsable de cette activité aura le choix sur le chemin qu'il voudra prendre pour aller livrer les produits?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

2195 S'il va avoir le choix, ah, c'est le chemin des Passes qu'on a mentionné pour la fourniture de tout le matériel qui va aider à fournir la vie utile de la mine, c'est le chemin des Passes qui a été identifié.

PAR LE COMMISSAIRE :

2200 Merci.

PAR Mme LINE BRISSETTE :

2205 Je vais reparler, si c'est du soya ou du canola qui pourrait être cultivé localement ou s'ils vont prendre ça de l'extérieur?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

2210 J'en ai pas d'idée. Mais par contre, le fait de venir ici au Canada, parce que c'était des entreprises qui étaient localisées aux États-Unis et au Brésil, c'est certain que ce sera pas du soya brésilien.

Donc ils nous ont mentionné qu'ils voudraient s'approvisionner sur le marché canadien, mais d'où est-ce que ça pourrait venir, j'ai pas d'idée.

2215 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Merci madame.

2220 Alors nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et nous serons de retour à et vingt-cinq (25).

Après la pause, la Commission aura des questions pour le promoteur et pour les personnes-ressources et après ça, nous poursuivrons avec la liste des personnes qui sont inscrites. Merci.

2225

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2230

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LA PRÉSIDENTE :

2235

Avant de procéder avec quelques questions que la Commission a, je voudrais préciser encore que nous comptons terminer au plus tard vers six heures (6 h) ce soir, donc il n'y aura pas de session ce soir, en soirée.

2240

Par contre, nous allons prendre des questions par l'adresse courriel du BAPE. Alors s'il y a des personnes qui auraient d'autres questions, vous pourrez poser vos questions et nous remettre vos questions avant la fin de la journée mardi prochain. Alors je le répéterai tantôt à la fin de notre période de questions, mais au cas où il y a des personnes qui partent, je voulais le préciser immédiatement.

2245

Alors on va procéder avec quelques questions que monsieur Locat aurait.

PAR LE COMMISSAIRE :

2250

On en a tous quelques-unes. Donc la première, ça concerne donc les analyses sur les choix de tracés pour le transport du minerai et elle s'adresse au MDDELCC, le ministère de l'Environnement.

2255

J'ai trois (3) petites questions là-dessus. La première, c'est : À votre connaissance, existe-t-il un guide sur l'évaluation des solutions de rechange pour le transport de minerai, comme celui pour l'entreposage des déchets miniers d'Environnement Canada?

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

2260

À ma connaissance spécifiquement pour le transport du minerai, il n'existe pas de guide spécifique.

Par contre, on peut trouver sur Internet beaucoup de guides sur l'analyse multicritère.

2265

PAR LE COMMISSAIRE :

Ensuite, comment votre ministère encadre-t-il les promoteurs sur l'évaluation des divers scénarios ou variantes pour le transport de minerai?

2270 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

On demande au ministère – excusez-moi! Le ministère demande au promoteur de nous faire une analyse des différents scénarios pour toutes les infrastructures du projet dont le transport.

2275 Et dans le cas spécifique d'Arianne Phosphate, entre autres dans la deuxième série de questions qu'on a adressées au promoteur, la question 11, on a indiqué au promoteur que pour l'ensemble des infrastructures, et c'est inscrit dans le document :

2280 «La démarche ayant conduit à l'identification des nouveaux choix s'appuyant sur des critères précis et pondérés n'est pas démontrée dans les réponses, et les précisions fournies sont sommaires. La comparaison des variables doit être effectuée au niveau environnemental, technique, économique et social. Cette démarche relative aux infrastructures doit également s'appliquer pour le choix du nouveau trajet pour le transport du concentré vers le site de déchargement envisagé à Saint-Fulgence.»

2285 Nous avons reçu les tableaux sommaires. Nous avons réitéré la question à la dernière série de questions, la quatrième série de questions où nous avons demandé :

2290 «La comparaison des variantes doit être effectuée au niveau environnemental, technique, économique et social et les différentes variantes doivent être présentées et comparées entre elles à partir de données factuelles et pondérées.»

Et donc nous, on a besoin de cette information-là pour pouvoir évaluer, analyser si vraiment, la solution qui est retenue est la meilleure solution.

2295 Et nous sommes en attente de cette information. Nous avons vu qu'au début de la séance, le promoteur a déposé les études complètes de l'analyse de variantes, il va devoir nous les déposer à nous aussi, parce que la loi est ainsi faite que ce qui est déposé au BAPE n'est pas nécessairement déposé à nous, et on ne peut pas s'en servir dans notre analyse.

2300 Donc on va lui demander de nous les déposer officiellement et on va continuer le travail d'analyse pour voir si l'analyse des différentes variantes a été faite dans les règles de l'art et si le scénario retenu est vraiment l'optimum sur le plan environnemental, social et économique.

2305 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci. J'imagine que monsieur Arseneault a peut-être un commentaire à faire?

Est-ce que vous êtes d'accord à fournir, si ce n'est déjà fait?

2310 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Il n'y a aucun problème. Mais j'aimerais juste préciser quelques informations.

2315 Dans la deuxième série de questions, nous avons répondu en regard de toutes les infrastructures, et on vous rappelle que notre projet consiste à utiliser un chemin existant.

On ne construit pas de nouveau chemin dans notre étude d'impact. Les alternatives sont venues seulement plus tard. Et on a expliqué cette démarche-là.

2320 Donc c'est comme ça que c'est interprété, c'est comme ça que ça a été reçu et accepté.

Pour la quatrième série de questions, nous avons répondu pour le chemin, ça s'adressait au chemin au sud de la 172. C'est la compréhension que nous avons à l'époque. Si elle n'est pas bonne, bien on corrigera le tir.

2325 Mais c'est les réponses que nous avons données.

PAR LE COMMISSAIRE :

2330 D'abord si j'ai bien compris, donc pour vous, il n'y avait pas à faire d'analyse telle que demandée par le ministère de l'Environnement pour ce qui concerne les choix des tracés?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

2335 Nous avons présenté – la grille que vous avez vue tout à l'heure...

PAR LE COMMISSAIRE :

La grille d'analyse!

2340 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

2345 Non, parce que cela consistait à utiliser un chemin existant. Si ça avait été le chemin des Passes, comme c'était dans la première étude, il n'y a personne qui nous a demandé de regarder d'autres alternatives, on prenait le chemin des Passes.

Mais on prenait un autre chemin, un chemin existant. Donc il n'y avait pas de nouvelles infrastructures pour ce chemin-là.

2350 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais si j'ai bien compris, la demande était d'avoir des éléments ou des données de pondération, c'est ça?

2355 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

J'aimerais faire revenir, parce que j'avais déjà demandé, mais il pourra revenir, monsieur Chabot, de préciser certaines choses pour le caribou, comme on l'a dit tantôt, c'est un élément très important.

2360

Mais je pourrais demander à monsieur Côté de venir réexpliquer les grilles d'analyse qui ont été fournies, un processus excessivement rigoureux, laborieux, et pondérer chacun des éléments, ça ne fait pas partie de ce type d'analyse.

2365 **PAR LE COMMISSAIRE :**

À ce niveau-ci, moi, la seule question à laquelle je cherche une réponse, c'est à savoir, là, ce que je comprends, c'est que le ministère va redemander un certain type d'information et vous, c'est pas dans ce sens-là que vous l'avez comprise, cette demande-là, donc vous n'avez pas nécessairement fourni ce qu'eux s'attendaient d'avoir?

2370

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Exactement. Nous avons fourni toute l'information qui, selon notre compréhension de la question, était complète.

2375

Donc comme c'est pas revenu dans la troisième série de questions, nous avons considéré que c'était complet.

2380

Et l'interprétation qu'on vous fait, c'est que le chemin n'était pas une nouvelle infrastructure.

PAR LE COMMISSAIRE :

Peut-être un dernier mot de madame Côté?

2385

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

2390 Oui peut-être un dernier mot, mais en même temps, je voudrais pas embarquer dans une chicane, mais vous comprendrez peut-être des fois la difficulté d'avoir les informations qu'on désire.

On était revenu en troisième série de questions.

2395 J'aimerais par contre préciser, amener un élément qui m'inquiète, qui m'a inquiétée, de dire que nous aurions regardé les variables seulement si c'était un chemin construit.

C'est pas comme ça qu'on fonctionne lorsqu'on analyse un projet. On regarde ses impacts.

2400 Et là, un des enjeux majeurs, c'est le transport. Qu'il doive être le résultat de la construction d'une route ou d'une nouvelle route ou d'une route existante, nous aurions regardé et demandé des informations sur la sécurité et à savoir si la route existante est adaptée et peut supporter.

2405 Donc c'est pas vraiment – l'évaluation ne se fait pas à savoir si c'est une nouvelle construction, mais l'évaluation se fait à partir des impacts appréhendés.

Et les impacts, ça peut être sur des infrastructures nouvellement construites ou ça peut être sur des infrastructures existantes.

2410 Donc les variables de transport, c'est pas une variable au niveau de la construction, c'est vraiment une variable au niveau de quel chemin va être emprunté, avec quel type de transport ça va être utilisé et quelle est l'alternative qui va tenter dans une perspective de développement durable d'harmoniser l'environnement, le social et l'économique.

PAR LE COMMISSAIRE :

2415 Je vous remercie. De toute façon, on pourra analyser tout ça.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

2420 Je pense qu'on commence à avoir pas mal la même interprétation.

PAR LE COMMISSAIRE :

2425 Alors c'est bien, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

J'aurais une (1) ou deux (2) questions concernant les communautés autochtones.

2430 Vous avez fait des consultations, vous en avez mené auprès des différentes communautés. De quelle façon le résultat de ces consultations a été pris en compte?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

2435 Oui madame la Présidente, je vais demander à notre vice-président exploration et relation avec les Premières Nations de venir vous présenter nos actions dans ce domaine. Et monsieur Chabot reviendra un peu plus tard.

PAR M. DANIEL BOULIANNE :

2440 Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

Je suis pas certain d'avoir bien compris la question.

2445 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

De quelle façon, disons le résultat de ces consultations, de quelle façon elles ont été prises pour compte dans les tracés qui sont proposés?

2450 **PAR M. DANIEL BOULIANNE :**

OK. Dans les tracés, OK. Bien, pour le transport, c'est sûr qu'ils nous ont proposé des tracés de transport, et ces tracés-là ont été évalués de la même manière que les autres tracés.

2455 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Maintenant, est-ce que vous avez pris des ententes avec les trois (3) communautés autochtones qui sont touchées?

2460 **PAR M. DANIEL BOULIANNE :**

On est en train de négocier une entente de principe pour le volet opération et préconstruction. On est sur la veille de signer cette entente.

2465 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Et c'est une entente pour chacune des communautés?

2470 **PAR M. DANIEL BOULIANNE :**

C'est une entente commune pour les trois (3), pour les trois (3) Premières Nations qui sont Mashteuiatsh, Pessamit et Essipit.

2475 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

Je pourrais ajouter, madame la Présidente, que l'entente est dans les mains de notre conseil d'administration. On a fini les négociations et il reste à avoir le OK final de notre conseil d'administration.

2480 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Ce sera possible de déposer l'entente dès qu'elle sera signée?

2485 **PAR M. DANIEL BOULIANNE :**

Elle est confidentielle, elle est demandée confidentielle de la part des Premières Nations. Mais je pense qu'on peut la déposer si vous la gardez confidentielle.

2490 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez la déposer et nous la traiterons comme une demande qui est identifiée confidentielle.

2495 **PAR M. DANIEL BOULIANNE :**

Oui.

2500 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, je vous remercie.

J'aurais aussi une question concernant les aménagements sur le site.

2505 Les débris de roche vont être déposés bien sûr, il y a la halde à stériles, le parc à résidus, et vous dites que vous allez en faire une revégétalisation.

Sur vos plans, on voit que c'est tout vert, j'aimerais savoir quelle technique va être employée, et puis ça va prendre combien d'années avant que tout ça redevienne vert?

2510 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Donc comme on vous l'avait mentionné, on prévoit une revégétalisation progressive, lorsqu'une section à stériles ne sera plus utilisée, on pourra commencer à revégétaliser.

2515 Ça consiste à remettre du sol par-dessus les roches, du sol qui sera entreposé lorsqu'on commencera les travaux, et à refaire de l'ensemencement.

2520 Maintenant, tout ça, c'est écrit dans notre plan de restauration. C'est vrai pour la halde à stériles, c'est vrai pour le parc à résidus, et c'est vrai aussi pour tous les endroits où il y aura des infrastructures.

2525 Et lorsque la restauration est terminée, nous avons l'obligation de faire un suivi postrestauration, c'est-à-dire pendant les six (6) années qui vont suivre, on aura des suivis à faire sur la qualité de l'eau, sur la repousse, voir si elle est efficace, et on aura à démontrer au ministère des Ressources naturelles que ça, ça fonctionne.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2530 Alors donc, ce sera, si je comprends bien, du semis?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

2535 Bien, ça pourra être variable. Ça pourrait être aussi des arbres. À mettre ces secteurs-là en productivité forestière si c'est possible. Donc on consultera lorsqu'on sera rendu là des spécialistes. C'est vraiment un travail de spécialistes. Je suis pas du tout spécialiste en revégétalisation.

2540 J'ai vu d'autres parcs à résidus se faire revégétaliser avec beaucoup de succès dans le Nord-du-Québec, dans des conditions météo beaucoup plus difficiles, et ça fonctionne. C'est vraiment un travail d'experts.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci. Du côté du ministère, est-ce qu'il y a des exigences au niveau de la réhabilitation, la revégétalisation sur le dessus?

2545

PAR M. ANDRÉ DUFOUR :

Madame la Présidente, il y a sûrement des exigences, mais je suis pas en mesure de vous les exprimer ici.

2550

Je vais prendre les renseignements et je vous ferai part de ces modalités-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Vous allez nous déposer la documentation?

2555

PAR M. ANDRÉ DUFOUR :

Oui, je vous en ferai part et je vais les déposer à madame Poliquin.

2560

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter, madame Côté?

2565

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

Oui. C'est parce que je voulais seulement dire que la restauration fait partie du plan de restauration qui est sous la gestion du MERN, et c'est dans ce cadre-là que sont analysées les propositions et qu'est défini qu'est-ce qui devra être fait comme revégétalisation, même en cours de parcours.

2570

Donc c'est ça. Je voulais simplement dire que ça fait partie et c'est sous la gestion du ministère des Ressources naturelles, et nous sommes consultés.

2575

Les plans de restauration sont acceptés sur avis favorable du ministère de l'Environnement.

Alors c'est dans ce cadre-là, et ce serait plus le MERN de répondre à savoir s'il y a des exigences. Il y a déjà un guide qui existe qui est en révision qui devrait probablement être publié sous peu.

2580

PAR LA PRÉSIDENTE :

2585 Est-ce que de votre part ou du MERN, il y a des exigences concernant les constructions qui vont être installées sur le site? Et je précise! Est-ce que certains bâtiments pourraient être LEED par exemple?

PAR M. CARL TREMBLAY :

2590 En ce qui a trait aux bâtiments, il n'y a pas d'orientation qui vont dans ce sens-là pour exiger une norme quelconque en termes de construction de bâtiments.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2595 Alors les bâtiments, les permis pour les bâtiments, c'est la MRC qui les donne?

PAR M. STEEVE LEMIRE :

2600 Oui effectivement, une fois les travaux autorisés, c'est la MRC qui va émettre les permis pour la construction des camps d'hébergement notamment et des installations industrielles et au niveau des installations septiques aussi, une fois qu'elles auront été approuvées par les ministères concernés.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2605 Je vous remercie. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE :

2610 Disons que j'ai quelques petites questions en rafale. Certains m'ont vu tourner des feuilles depuis tout à l'heure, parce qu'on a peut-être cinquante (50) questions, mais consolez-vous, on va en faire plusieurs par écrit. Mais on en a retenu quelques-unes.

2615 Et puis il y en a une qui est la suivante! C'est à savoir, c'est un peu général comme question, mais c'est concernant les projets miniers au niveau du MERN.

2620 Est-ce que le MERN a son mot à dire dans sa relation avec le promoteur qui est un peu le mandataire donc du MERN qui, lui, est le responsable pour nous de la gestion des ressources naturelles, donc comme mandataire, quel est son contrôle si on peut dire ou son rôle qu'il peut jouer dans la définition de ce qu'on appellerait de projet minier?

Ma question va dans le sens, est-ce que le ministère aurait pu, par exemple, dire au mandataire, bien voici, tel projet minier, on le fait si ça comprend par exemple la route, le secteur minier, le port, les différentes composantes!

2625 Est-ce que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a son mot à dire auprès du promoteur sur la façon de considérer le projet qui après est déposé au ministère de l'Environnement?

PAR M. CARL TREMBLAY :

2630 Considérant que c'est un volet qui touche le domaine minier, désolé, je vais prendre la question en note et je vais la communiquer au secteur des mines.

PAR LE COMMISSAIRE :

2635 OK. Bien, je peux demander aussi peut-être au promoteur, dans la relation qu'il a avec le MERN!

2640 Est-ce qu'il y a pour vous des demandes qui sont faites par le ministère concernant votre définition du projet, et est-ce qu'il a un mot à dire sur la façon dont vous pouvez le présenter vis-à-vis les études d'impact sur l'environnement?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

2645 La question, si je comprends bien la question, c'est quand même assez large. Il y a beaucoup d'interactions qui se font avec le ministère des Ressources naturelles, entre autres via la Loi sur les mines, le Règlement sur les substances minérales autres que les autres. Donc il y a beaucoup d'interactions qui se font.

2650 Citons par exemple les baux miniers, les claims, la prospection minière. C'est des interactions qui sont, je dirais pas quotidiennes, mais très nombreuses.

Donc le plan de restauration est un autre exemple. C'est une exigence du MERN.

2655 Je sais pas si ça répond à votre question? Monsieur David peut même rajouter la liste.

PAR LE COMMISSAIRE :

2660 En fait, je comprends qu'à l'occasion, ça peut être aussi un processus itératif, mais ma question, c'est seulement de savoir, parce qu'il y a donc, comme on voit ici, il y a des questions qui sont posées à savoir pourquoi le projet est segmenté.

2665 On a eu des raisons pour lesquelles ça s'est fait, mais ma question était à savoir si le MERN dans son rôle de responsable du développement des ressources naturelles avait son mot à dire auprès du promoteur éventuel qui est son mandataire pour le développement des ressources, un rôle pour lui indiquer c'était quoi qu'on devrait considérer comme projet minier et là, que ce projet-là soit vraiment regardé dans son ensemble vis-à-vis les études d'impact, pour éviter peut-être le morcellement?

2670 Mais c'est une question que je pose, à savoir est-ce que ça existe ou non?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

2675 Je vais vous dire que non. Par contre, c'est le ministère qui est le plus près de nous. En début de projet, je peux vous dire qu'on s'est déplacé, puis on a rencontré le ministère à plusieurs reprises pour leur expliquer un peu la découverte, les résultats au niveau de la ressource. Ils sont beaucoup plus près de nous en ce qui concerne tout ce qu'il y a de calcul de ressource, interventions sur le terrain pour de l'exploration future.

2680 Donc dès le départ, ils sont mêlés à ça. Mais d'une globalité de vouloir nous dire comment faire les choses, on n'a jamais eu, et pour ce projet-là ou les autres projets que j'ai pu participer par le passé.

PAR LE COMMISSAIRE :

2685 Merci.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

2690 Excusez-moi, monsieur le Commissaire, dans notre esprit, on n'a pas morcelé le projet.

Le projet a toujours été de la mine jusqu'à un port qui nous donnerait un service. Ça a toujours été ça, notre projet.

2695 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Ça, je suis d'accord.

2700 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Je comprends qu'il y ait deux (2) projets, puis dans notre esprit, c'est deux (2) projets.

PAR LE COMMISSAIRE :

2705 Il y a une problématique comme on voit de perception de la population.

Et peut-être que j'en profiterais ici quant à elle, pour peut-être demander à madame Côté d'expliquer aux gens c'est quoi la différence entre l'évaluation environnementale du Québec et celle du fédéral, parce qu'il y a des différences, je crois? Peut-être en deux (2) minutes, pas très long.

2710 Celle du Québec et celle du fédéral, si on prend l'exemple du cas du quai ici.

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

2715 Écoutez, je n'ai pas la prétention d'avoir la compétence fédérale, de connaître toute la procédure. Je vais essayer grosso modo de vous tracer un portrait.

Bon, le Québec, la procédure, on la vit, on la suit, le promoteur dépose son projet, on émet une directive, une directive complète sur tous les impacts potentiels et possibles du projet.

2720 Il rédige son étude d'impact. Nous analysons l'étude d'impact à savoir si elle est complète, si on a assez d'informations pour évaluer. Ensuite, c'est soumis à une période d'information, consultation, analyse.

2725 Au niveau fédéral, comme on a vu présentement, surtout c'est parce que ce qui fait ma complexité, c'est qu'il y a eu un changement en 2012 au niveau de la Loi sur l'évaluation environnementale fédérale et présentement, on travaille sur des projets qui sont sous l'ancien régime et sous le nouveau régime. Donc c'est pour ça que je suis un petit peu parfois mêlée.

2730 Mais rapidement, au fédéral, il y a eu le dépôt de description de projet qui est publié. Dans la première étape, il y a une période de consultation pour voir si le projet est assujéti à la procédure. Et c'est surtout en vertu des articles 5.2 et 5.7 de la loi qu'on regarde s'il y a un champ de compétence fédérale qui pourrait être atteint par le projet.

2735 Et ces articles-là couvrent surtout, bon, je veux pas le dire au sens péjoratif, mais dans le jargon administratif, on dit s'il y a un Autochtone, s'il y a un poisson, s'il y a un oiseau migrateur, s'il y a une propriété fédérale, l'évaluation environnementale est déclenchée et il y a une étude d'impact.

2740 S'il n'y a pas ces éléments-là, il n'y a pas d'étude d'impact faite par l'Agence. Dans ce cas-là, ce serait Port Saguenay qui via la Loi sur le développement durable fédérale devrait faire l'évaluation sous l'égide du ministère.

2745 Par contre, dans ce projet précis là, il y a tout lieu de croire qu'il y aura assujettissement, parce qu'il y a des oiseaux et des poissons notamment et des Autochtones. Donc le promoteur Port Saguenay va faire une étude d'impact qu'il va déposer.

2750 Le gouvernement fédéral, après l'analyse, va voir – il y a une directive avant qui va arriver aussi, qui est une directive standard assez complète, mais qui concerne leur champ de compétence qui est la pêche, qui est les oiseaux, comme je disais, les oiseaux migrateurs, et peut-être d'autres éléments. L'étude d'impact va être faite.

2755 Elle va être soumise à une consultation. La consultation, c'est pas nécessairement un déplacement, ça peut être une consultation par la poste. Ça dépend. C'est vraiment laissé au choix du projet et de la complexité. Il y a une consultation autochtone.

Et ensuite, il y a des allers-retours au niveau de l'analyse, dépôt du rapport préliminaire.

2760 Ils ont un délai très encadré avec la nouvelle procédure. Je pense que c'est un délai de douze (12) mois ou plus, très encadré où il y a des allers-retours de dépôt, consultation mise sur le site Internet. Les gens, vous allez pouvoir faire des commentaires par écrit sur les études.

2765 Mais je pense que ça vaut la peine d'aller voir, parce que par mes connaissances, je ne valorise peut-être pas toute la procédure, mais je vous invite à aller voir sur le site Internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, la procédure est expliquée.

Je m'excuse, mais j'ai pas...

PAR LE COMMISSAIRE :

2770 Peut-être une dernière petite question. Étant donné que vous avez indiqué que dans les critères, dans le secteur ici, il y a quand même des Autochtones – bien, il y a aussi des poissons naturellement, et il y a du monde aussi – mais qu'est-ce qui fait que finalement, dans ce cas-ci, il

2775 n'y a pas eu besoin ou il n'y a pas eu d'intervention au niveau de la Loi fédérale sur l'environnement?

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

2780 C'est-à-dire que si je comprends bien toujours, c'est que comme il va y avoir, comme c'est assujetti à une évaluation environnementale, c'est via l'évaluation environnementale que le ministère de l'Environnement va être consulté.

2785 Et c'est une fois que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale aura, si le projet est assujetti à une procédure, parce que comme je vous dis, on est en période présentement de décision s'il va y avoir une évaluation, mais c'est une fois que l'Agence canadienne a donné son OK que là, s'il y a des règlements afférents, comme Environnement Canada ou Pêches, que là, les règlements s'appliquent.

2790 Mais en amont de ça, lorsque le projet est assujetti, c'est l'Agence canadienne qui fait la coordination. C'est un peu comme nous ou lorsque le projet arrive chez nous, on fait la consultation de tous les ministères, et c'est nous qui devons faire la coordination de la perception ou des évaluations de chaque ministère.

PAR LE COMMISSAIRE :

2795 OK, merci beaucoup.

2800 J'aurais des questions à présent plus précises. Il y en a une qui serait au ministère de la Faune.

2805 On se posait la question à savoir, concernant le passage des camions ou des véhicules sur les routes, quelles sont les perspectives à long terme des besoins en transport que vous avez vues dans le secteur soit du chemin des Passes ou la nouvelle route, principalement en relation, on pourrait croire, avec le développement forestier dans dix-quinze (10-15) ou vingt-cinq (25) ans?

Est-ce que vous avez des prévisions à cet effet-là?

PAR M. ANDRÉ DUFOUR :

2810 Monsieur le Commissaire, oui il y a un plan général d'aménagement forestier qu'on appelle un plan tactique qui est sur cinq (5) ans, qui est renouvelé à tous les cinq (5) ans, qui est en lien avec la possibilité forestière du territoire, des usines qui sont desservies par le territoire.

2815 Donc à chaque année, bon an mal an, il se récolte dans le territoire de l'unité de gestion environ sept cent mille mètres cubes (700 000 m³). Donc à long terme, c'est un volume sur cinq (5) ans de trois millions cinq cent mille mètres cubes (3 500 000 m³).

PAR LE COMMISSAIRE :

2820 Mais est-ce que par exemple, si je regarde le territoire qui est considéré ici, c'est quoi la proportion de reboisement s'il y a, c'est dans combien d'années on peut prévoir l'usage?

Est-ce qu'il y a des prévisions sur le long terme à ce niveau-là?

2825 **PAR M. ANDRÉ DUFOUR :**

Bien, la récolte du bois se fait à rendement soutenu. C'est-à-dire que nos forêts sont récoltées et le volume qu'on récolte, habituellement il y a une croissance équivalente qui permet de récolter de manière subséquente.

2830

PAR LE COMMISSAIRE :

OK, merci bien.

2835 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Pour madame Côté, j'avais quelques questions tantôt pour les communautés autochtones.

2840 Mais de votre côté, pendant la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement d'un projet, quelles sont les ressources ou experts utilisés par le ministère pour le traitement et l'analyse des aspects et de la réalité autochtone?

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

2845 Indépendamment du processus d'évaluation environnementale, la Couronne, depuis le jugement Haïda, je crois, et je regarde quelqu'un qui connaît le dossier, a obligation de consulter des Autochtones.

2850 Donc le Québec a un guide intérimaire de consultation et nous-mêmes, le ministère, nous avons une politique de consultation autochtone qui est appliquée dans le cas d'une Procédure d'évaluation environnementale, parce qu'on consulte aussi lorsque les projets sont assujettis qui font l'objet de d'autres types d'autorisations.

2855 Alors dans le cadre des évaluations environnementales, tout le long du processus, on prend contact avec les différentes communautés qui ont intérêt dans le dossier, qui sont concernés ou qui ont des droits, qui pourraient être des droits ou surtout qui pourraient subir des impacts du projet, et durant tout le processus, en parallèle de la procédure, toutes les informations que nous recevons leur sont communiquées au fur et à mesure.

2860 Et à chaque étape, nous leur demandons de nous faire part de leurs préoccupations, leurs impacts qui, le cas échéant, nous intégrons dans nos séries de questions.

2865 Et en plus, bon, ce dialogue-là qui s'installe, il s'installe formellement par écrit, mais nous sommes ouverts aussi à rencontrer les communautés pour discuter plus des impacts et connaître un peu plus leurs préoccupations.

2870 Alors c'est un peu dans ce sens-là tout le long du processus qu'on s'assure que leurs préoccupations ont été entendues et surtout qu'elles ont été prises en compte et qu'elles ont reçu l'accommodement nécessaire.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2875 Relativement au document d'étude d'impact, quelle est votre appréciation des consultations qui ont été menées par le promoteur auprès des communautés?

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

2880 Il y a quelqu'un qui pourrait venir, mais en même temps, je me dis, je me sens un petit peu, je pense pas qu'on soit prêt encore, parce qu'il y a des choses qu'on a demandées, mais je pense qu'elle bouille d'impatience.

2885 Alors je vais lui demander de venir parler, parce qu'elle va m'en vouloir toute la vie. Alors j'inviterais Pascale Labbé à venir, je lui ai fait une belle introduction, elle va être gênée, à venir répondre à votre question.

Madame Labbé s'occupe entre autres, dans ce dossier-ci, de la consultation autochtone.

PAR Mme PASCALE LABBÉ :

2890 Bonjour. Nous, la directive pour l'étude des impacts environnementaux, il y a deux (2) choses qu'on demande au promoteur. On demande de documenter l'utilisation du territoire par les communautés autochtones en vue d'en définir les impacts et donc, de documenter aussi les impacts potentiels du projet.

2895 Donc quand on parle de consultation de la part du promoteur, de l'initiateur, c'est pas un pouvoir, c'est pas une partie de notre obligation juridique qu'on délègue, c'est vraiment deux (2) choses très distinctes.

2900 Je veux pas porter de jugement, mais je peux dire qu'on a questionné beaucoup pour que la documentation sur l'utilisation du territoire soit optimale, je pense qu'il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été faits en ce sens-là.

2905 Et au niveau des impacts, bien, c'est sûr que dans notre consultation des communautés autochtones, eux ont souhaité qu'il y ait certains éléments qui soient mieux documentés, que les impacts aussi soient mieux documentés, donc on a notre vision, mais on a aussi l'opinion des communautés autochtones sur ce qui devrait apparaître de plus dans l'étude d'impact.

 Donc c'est les trois (3) éléments.

2910 **PAR LE COMMISSAIRE :**

 Est-ce que vous avez des informations là-dessus, comme des documents ou des rapports de rencontres?

2915 **PAR Mme PASCALE LABBÉ :**

 En fait, il y a beaucoup d'informations qu'on a eues des communautés autochtones qu'on a intégrées dans les questions et commentaires dans les quatre (4) séries.

2920 C'est pas tout à fait indiqué lesquelles, mais c'est possible de vous indiquer qu'est-ce qui est provenu spécifiquement des communautés autochtones.

PAR LE COMMISSAIRE :

2925 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

 Monsieur Locat, est-ce qu'il y a d'autres questions?

2930 **PAR LE COMMISSAIRE :**

 Là-dessus, non, ça va.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2935

Autre chose?

PAR LE COMMISSAIRE :

2940

Ah j'ai d'autres questions, oui. Disons que je me garde une petite gêne quand même, là!

Alors en fait, on aimerait ça aborder un petit peu certains éléments en relation avec le caribou forestier, mais il y en a une qui, en fait, concerne un peu aussi les communautés autochtones. Alors peut-être que vous pourrez commenter.

2945

Alors dans l'analyse des variantes – ça, la question est au promoteur pour commencer – donc dans l'analyse des variantes des tracés envisagés pour le tronçon à proximité du lac Rouvray qui regroupe donc celle proposée par la communauté de Mashteuiatsh et Ariane Phosphate, de quelle façon a été considéré le caribou dans les aspects environnementaux de l'analyse?

2950

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Je vais demander à monsieur Alain Chabot de se joindre à nous, il va avoir beaucoup d'informations. Mais je veux être bien certain, est-ce que vous parlez du contournement au sud du Rouvray ou de la proposition de Mashteuiatsh qui passe aussi au sud de Rouvray mais beaucoup plus bas?

2955

PAR LE COMMISSAIRE :

Bien, c'est-à-dire, pas de celle qui est vraiment très très différente, mais c'est dans la région du secteur de Rouvray en réalité.

2960

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Donc on a une capsule qui parle du lac Rouvray. Mais nous avons réussi, spécifiquement sur ce sujet-là, on a réussi à mettre autour de la même table, et c'est pas toujours facile, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction forêts, Direction faune, le ministère des Ressources naturelles, les représentants de la MRC qui sont souvent mandataires de plusieurs aspects et dans nos bureaux et nous avons discuté avec eux de l'opportunité des contournements au sud du Rouvray.

2965

2970

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous avait déjà fait part de certaines propositions.

2975 Donc on leur a demandé, voici les deux (2) qu'on retient comme étant les plus viables, et on leur a demandé leur avis.

2980 Et nous avons reçu leur avis sur qu'est-ce qui était, est-ce que c'était pensable de demander un permis, si oui sous quelles conditions, sous quelles considérations. Et le caribou était un de ces aspects-là.

2985 Donc ce qu'ils nous ont transmis, ils nous ont transmis un élément, et j'ai ça en avant de moi ici, donc ils nous demandent d'avoir une réflexion sur la compensation. Parce qu'évidemment, il s'agit ici d'un nouveau tracé.

2990 L'approche, de ce qu'on comprend du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, c'est qu'ils ne sont pas chauds à l'idée d'un nouveau tracé, il faut vraiment, si c'est le cas, faire des compensations.

2995 Alors des compensations, ça peut être, ils nous le citent, le document que je vous cite a été discuté et déposé. Donc ce qu'il nous dit, c'est que :

3000 «Une réflexion sur une compensation pour l'habitat du caribou forestier pour le nouveau chemin – on parle au sud du Rouvray – devra être faite et proposée par l'initiateur du projet.»

3005 **PAR LE COMMISSAIRE :**

 C'était ma deuxième question.

3010 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

 Donc c'est clair que s'il y a un nouveau chemin, ils nous demandent des compensations.

3015 Alors en discutant avec un expert qui est monsieur Chabot, je lui ai demandé, ça pourrait être quoi des compensations. C'est beaucoup plus complexe que juste semer des arbres dans un chemin, dans un chemin qui sert pas.

3020 Alors je vais laisser monsieur Chabot expliquer. Il est déjà impliqué dans les programmes de compensations, et je sais que c'est une passion pour lui, il va expliquer un peu de quoi il s'agit.

3025 **PAR M. ALAIN CHABOT :**

 Bonjour madame la Présidente. Comme il vient de le dire, je suis un passionné. Si je deviens trop passionné, vous saurez m'arrêter.

3015 Je crois qu'il y a trois (3) volets dans la présentation de la capsule qu'on pourrait avoir. On va
traiter l'aspect des compensations, mais avant, aussi comme vous aviez questionné monsieur
Dussault tantôt, concernant l'importance du caribou ou l'impact du projet sur le caribou, je pense
qu'il y aurait peut-être, pour le bénéfice de tous aussi, de présenter quelques analyses qui ont été
faites pour Arianne Phosphate concernant ça, afin de préciser le mieux possible quel est l'impact
réel.

3020 Parce que Arianne Phosphate a toujours considéré le caribou comme étant une des
principales espèces d'intérêt, non seulement par son double statut provincial et fédéral de
conservation, mais aussi par l'intérêt auquel portent les communautés autochtones, les
communautés locales.

3025 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Si ça dure deux-trois (2-3) minutes!

3030 **PAR M. ALAIN CHABOT :**

Ça va être assez vite, trois-quatre (3-4).

3035 **PAR LE COMMISSAIRE :**

OK, c'est correct.

3040 **PAR M. ALAIN CHABOT :**

On va commencer avec la localisation. Donc on a fait une analyse évidemment comme
monsieur Dussault vous le disait, il y a eu des inventaires, il y a eu des suivis télémétriques de
colliers qui permettent de localiser où ont été les caribous forestiers qui ont été suivis en télémétrie.

3045 On a compilé ces données-là. On voit en vert les données du dernier inventaire, donc en
période hivernale, et en gris, les points de télémétrie, ce qui nous permet de situer un peu
l'utilisation du territoire par rapport à cette espèce-là.

On a fait après ça un traitement suite à une question du ministère pour distinguer les
périodes en fonction de la mise bas, de l'hivernage.

3050 C'est une autre carte! Je pense qu'il va y avoir cinq (5) cartes, parti comme on est là, parce
qu'on n'a pas la bonne.

3055 C'est dans les trois (3) que j'avais données initialement. Excusez-moi, monsieur le Président, on va y arriver.

3060 Donc on a fait un traitement de ces données-là, parce que l'importance évidemment est relative selon la période estivale, la période hivernale et la période de mise bas. On sait que le caribou a une sensibilité, principalement en période hivernale, pour les habitats, et il a une fidélité aussi et une grande fidélité pour la mise bas.

3065 Donc ce qu'on constate autour de la mine, vous voyez un rayon de dix kilomètres (10 km), vingt kilomètres (20 km), trente kilomètres (30 km). Donc on constate que dans un rayon de vingt kilomètres (20 km) de la mine, il y a très peu de localisation, peu importe la période de l'année et peu importe donc dans son cycle vital la période ou l'importance.

3070 Ceci dit, il ne faut pas regarder strictement sur l'aspect où un caribou est présent, mais aussi le potentiel d'utilisation du territoire, parce qu'un territoire pourrait ne pas être utilisé mais pourrait le devenir dans le futur, surtout s'il a été soumis à des coupes forestières ou des feux.

Donc on a fait, suite à ça, on a fait ressortir – tu vas mettre la carte, les impacts anthropiques, les chemins avec la villégiature!

3075 Ce qui explique dans le fond l'utilisation du territoire qui est là, c'est qu'au fédéral et au provincial, ils ont convenu que les perturbations expliquent environ soixante-dix pour cent (70 %) des causes du retrait du caribou ou du fait qu'il se refoule plus vers le nord et de ce fait, ces perturbations-là, autant au fédéral qu'au provincial, il y a des études qui ont démontré que dépassée un taux de perturbation de trente-cinq pour cent (35 %), la possibilité d'autosuffisance décroît très rapidement.

3080 Donc il y a eu des analyses qui ont été faites par le ministère à cet effet-là, autant fédéral que provincial, dans le secteur où il est là, le fédéral avait estimé quarante et un pour cent (41 %) avec une faible possibilité d'autosuffisance.

3085 Le ministère par après a fait des analyses et ils ont subdivisé le territoire en secteurs d'analyse, des secteurs pour analyser ces taux de perturbation là où la carte qu'on avait avant, on le voit, en trois (3) secteurs.

3090 Le secteur où le projet est le plus présent, il est juste sur la ligne de chevauchement des trois (3) secteurs. Le secteur où le projet est le plus présent, est le secteur désigné le Pit-Morgan, et ce secteur-là a actuellement un taux qui varie environ de cinquante et un pour cent (51 %). On l'a là, si tu peux descendre un peu la carte. Donc d'environ cinquante et un pour cent (51 %).

On voit le secteur Lemoyne, le secteur Portneuf–Lac des Cœurs et plus en haut, il y a le secteur Pit-Morgan et le secteur Péribonka.

3095

Donc le projet est à la ligne, au chevauchement de trois (3) secteurs, et la majorité des impacts du projet sont dans le secteur désigné Péribonka où il y avait un taux de perturbation d'environ cinquante et un pour cent (51 %), cinquante-deux pour cent (52 %).

3100

Par contre, les deux (2) secteurs adjacents, le Lemoyne et le Péribonka, eux affichent des taux de perturbation très élevés de l'ordre de quatre-vingts pour cent (80 %).

Je vais donner des chiffres plus précis! Quatre-vingts (80 %) et quatre-vingt-quinze virgule huit pour cent (95,8 %).

3105

C'est important, ça a de l'air d'une grande prémisse, mais c'est important pour comprendre le pourquoi et j'y arrive. Donc on revient avec la carte avec les camps de villégiature sur une base de photo aérienne! Cette perturbation-là s'explique, est causée principalement par les coupes forestières, les chemins associés aux coupes forestières, la villégiature et les feux de forêt qui sont les principales composantes. C'est celle-là où on voit la photo aérienne en arrière!

3110

Donc ce qu'on comprend, pourquoi le caribou est présent là et pourquoi qu'il n'est pas dans la majeure partie ou le secteur où le chemin va être utilisé, c'est à cause de la densité justement de ces éléments-là présents le long de ce chemin-là.

3115

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est donc le taux de perturbation, c'est un peu votre critère pour déterminer à partir de quel moment il pourrait y avoir, enfin pour le gouvernement, il pourrait y avoir des compensations, c'est ça?

3120

PAR M. ALAIN CHABOT :

Bien, le taux de perturbation, dans le fond, on a été plus loin, ça va être ma dernière carte! Effectivement, donc le taux de perturbation, l'objectif est de ramener vers un taux de perturbation de trente-cinq pour cent (35 %) dans l'ensemble du plan de rétablissement, comme vous pourrez le constater à la lecture du plan de rétablissement.

3125

Par contre, on arrive dans une réalité où on parle de cinquante-trois pour cent (53 %) dans le secteur à la limite où est limitrophe le projet et des taux de quatre-vingts (80 %) et quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) plus bas.

3130

3135 Quand on regarde la carte qu'il y a là, je vous laisse imaginer projeter un kilomètre (1 km) autour de chacun des points mauves qui sont des camps, projeter un point vingt-cinq kilomètre (1,25 km) autour de chaque chemin forestier, ça fait que ça, ça nous donne donc les taux qu'on a.

3140 Donc d'où l'idée que de passer un chemin par une zone qui est déjà perturbée et où ça crée déjà, le chemin, une barrière, une barrière anthropique au caribou, il y a très peu d'échanges de l'axe est-ouest comparativement à l'axe vers le nord à cause des taux de perturbation justement, que ça favorisait, ce scénario de chemin là, au départ, comparativement à celui-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

3145 Donc cette carte-là, elle illustre, j'imagine, donc est-ce qu'elle illustre le fait qui a été observé hier, que disons à l'est de cette région-là, qu'on parlait ce matin plus tôt avec le monsieur concernant le caribou forestier, qu'il y a relativement peu de perturbations par rapport à d'autres secteurs.

3150 C'est donc à l'ouest, si on prend le petit point rouge au centre, si on va à l'ouest, on voit qu'il y a moins de taches mauves, il y a moins de taches à droite, donc ce qui indique qu'il y a moins de perturbations, c'est ça?

PAR M. ALAIN CHABOT :

3155 Exactement. Il y a deux (2) choses qu'il faut considérer, madame la Présidente et monsieur le Commissaire, là-dedans.

3160 Les points mauves que vous voyez là et les chemins de catégories 1 et 2, il faut distinguer une perturbation temporaire. On va appeler une coupe forestière, ça se régénère, ça se reboise. Les chemins de catégories 3 et 4, ça peut se revégétaliser.

3165 Et les perturbations qu'on peut appeler permanentes. Donc au départ, si on a une trop forte concentration de perturbations permanentes, on va dire les choses comme elles sont, c'est peine perdue. Cet habitat-là a très peu de potentiel d'être réutilisé par le caribou forestier, malgré tous les efforts qu'on pourra y faire. Et on pourra jamais atteindre des taux acceptables ou préserver.

3170 Parce qu'il y a deux (2) idées globales, deux (2) principes globaux qui ressortent dans les lignes directrices, c'est de recréer des grands blocs avec un taux de perturbation en bas de trente-cinq pour cent (35 %) et de préserver des corridors de connectivité entre les groupes de caribous, de façon à assurer leur autosuffisance.

Dans le cas qu'il y a là, le Pit-Morgan est relié aux troupeaux du Portneuf un peu sur le sud et aux troupeaux du Lac des Cœurs et après ça, on continue vers le Péribonka ainsi de suite. Donc il y a un corridor existant comme ça.

3175

Le corridor d'est-ouest est beaucoup plus fracturé, donc l'impact est déjà là. Ça veut pas dire de laisser tomber, ça veut dire qu'il va falloir être beaucoup plus ingénieux pour recréer des corridors de connectivité pour permettre d'aller rejoindre le Lemoyne et tout ça, mais ça va être plus difficile, mais de recréer des grands habitats dans ces zones perturbées là, ça va devenir une mission pratiquement impossible.

3180

Et on a fait, par rapport à Arianne Phosphate, et je clos là-dessus, la dernière carte, celle où on voit Arianne, on a simulé quel serait l'effet cumulatif dans la zone d'Arianne Phosphate.

3185

On est parti sur la prémisse qu'il y a très peu d'études au Québec ou même au Canada ou ailleurs, donc on a simulé, selon les lignes directrices retenues par l'équipe de rétablissement, un chemin de catégorie 1, 2, un point vingt-cinq kilomètres (1,25 km), un camp de villégiature un kilomètre (1 km) autour, etc., etc., et on a simulé quel est l'impact actuel dans la zone d'Arianne Phosphate.

3190

Arianne Phosphate, on a pris les infrastructures, on a projeté cinq kilomètres (5 km) autour; selon la littérature existante, c'est l'impact d'une mine est de cinq kilomètres (5 km). Mais il y a quand même, je dois pour préciser, que l'intensité de l'utilisation de la mine peut faire varier l'intensité de la zone d'influence. Une zone d'influence, c'est-à-dire que le caribou, en vulgarisé, le caribou n'utilise plus la zone, même si l'habitat serait bon, à cause du bruit, à cause de différents éléments.

3195

Donc si on simule, là on a un rayon ici, je crois que c'est dix kilomètres (10 km), c'est vingt kilomètres (20 km), c'est quoi le rayon? J'ai pas mes lunettes! C'est dix kilomètres (10 km), merci.

3200

Donc on a simulé un cinq kilomètres (5 km), un "buffer" autour, et on a analysé la perturbation. Ça, c'est toute perturbation confondue.

On est arrivé à ce que ça ferait varier le taux de perturbation, le seul qui varierait serait dans le Pit-Morgan, et on parlerait de point zéro un pour cent (0,01 %).

3205

On a refait une autre analyse en disant, on va garder seulement...

PAR LE COMMISSAIRE :

3210

Excusez-moi, vous dites que votre impact, c'est de point zéro un pour cent (0,01 %), mais par rapport à quoi?

PAR M. ALAIN CHABOT :

3215

Ça ferait varier le taux de perturbation de l'unité du Pit-Morgan, le point zéro un pour cent (0,01 %).

PAR LE COMMISSAIRE :

3220

Qu'est-ce que vous entendez par le Pit-Morgan?

PAR M. ALAIN CHABOT :

3225

Tantôt, je disais qu'on définit des unités d'analyse qui couvrent entre trois mille (3000 km²) et quatre mille kilomètres carrés (4000 km²). Parce qu'on ne peut pas regarder le caribou forestier dans une dimension moindre à cause de la grandeur de son domaine vital.

PAR LE COMMISSAIRE :

3230

Donc ça, si l'augmentation de perturbation est faible, c'est parce que c'était déjà perturbé d'après vous, c'est ça finalement?

PAR M. ALAIN CHABOT :

3235

C'est déjà perturbé, c'est un fait. Donc l'effet cumulé du projet...

PAR LE COMMISSAIRE :

3240

Et donc, si j'ai bien compris, c'est point zéro un pour cent (0,01 %) l'effet cumulé, c'est ça?

PAR M. ALAIN CHABOT :

3245

Non. Oui, point zéro un pour cent (0,01 %) d'effet cumulé, si on tient compte même des coupes forestières.

Mais si on le fait, en disant que les coupes forestières vont se régénérer, gardons juste les éléments permanents, les camps de villégiature, les chemins, là, on augmente à environ point zéro trois pour cent (0,03 %).

3250

PAR LE COMMISSAIRE :

OK. J'aimerais peut-être voir à ce moment-ci de voir qu'est-ce que pense le ministère de la Faune sur ce genre d'analyse, parce que j'imagine qu'en bout de ligne, c'est ce qui est utilisé pour déterminer s'il y a ou non des compensations qui peuvent être demandées.

3255

PAR M. ALAIN CHABOT :

Bien, ça représente, pour dire l'effet cumulé, en tenant compte des infrastructures permanentes, environ quatorze kilomètres carrés (14 km²).

3260

Et on le voit bien, c'est la zone verte qu'il y a là sur la carte qui est la zone non soumise à des perturbations.

3265

PAR LE COMMISSAIRE :

Excusez-moi, c'est peut-être plus monsieur Dussault!

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

3270

En fait, ce que monsieur Chabot vient d'exprimer, effectivement tout le type d'analyse qui a été fait, c'est tiré des lignes directrices que l'équipe de rétablissement a produites.

3275

Là, juste ici pour bien comprendre, c'est que ce qui a été produit, tantôt j'ai parlé du plan de rétablissement et aussi, il y a les lignes directrices que j'ai ici en main, ce sont des documents qui sont produits par l'équipe de rétablissement et non pas des documents du gouvernement du Québec.

3280

Le gouvernement du Québec est en train de faire sa niche de ce côté-là. Donc c'est pas des documents officiels du gouvernement du Québec.

PAR LE COMMISSAIRE :

Et donc l'équipe de rétablissement, c'est constitué de quels représentants?

3285

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

3290 Bon, l'équipe de rétablissement, c'est composé d'environ quarante (40) personnes qui comprennent à la fois des gens du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral; il y a des gens des universités, de l'industrie forestière, des communautés autochtones. J'en oublie peut-être, mais c'est une quarantaine de membres qui sont autour de la table.

PAR LE COMMISSAIRE :

3295 Et c'est financé par?

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

3300 En fait, il n'y a pas vraiment de financement, c'est sur le bénévolat, finalement, des personnes qui sont impliquées au sein de l'équipe.

PAR LE COMMISSAIRE :

3305 Merci. Continuez.

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

3310 Donc effectivement, là, toute la question des taux de perturbation, ça provient finalement d'une analyse pancanadienne à partir de vingt-quatre (24) études qui montrent la relation, tantôt j'ai parlé un petit peu, le lien entre le recrutement et aussi le taux de perturbation.

Ce que je comprends dans la façon dont monsieur Chabot s'est pris pour calculer, c'est sur cette base-là, à partir des taux de perturbation.

3315 Donc à partir de l'analyse des taux de perturbation, et en mettant ça en lien avec ce que l'étude pancanadienne a produit, bien à ce moment-là, on peut voir c'est quoi l'autosuffisance des populations.

3320 Et ce que je comprends de l'analyse qui a été faite, c'est qu'effectivement, dans ce secteur-là, ce sont des milieux qui sont quand même très perturbés. Il y a beaucoup de chalets entre autres choses.

Donc ça donne une idée de l'autosuffisance des populations de caribous.

3325 Je dois préciser là-dessus qu'il y a actuellement des études qui sont en cours afin de préciser au Québec ce serait quoi, finalement, le lien entre le taux de perturbation et l'autosuffisance des populations de caribous forestiers. C'est une étude qui est en cours actuellement à l'Université Laval.

3330 Donc cette courbe-là, dans le fond, il faut la voir un peu comme une orientation plus que des chiffres exacts.

PAR LE COMMISSAIRE :

3335 Mais quand le ministère parle dans son document que d'après lui, il serait possible qu'on demande à ce qu'il y ait des compensations.

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

3340 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

Alors est-ce que c'est pour ce secteur-là ou pour un autre secteur?

3345

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

Bien en fait, c'était par rapport au chemin qui était au sud du lac Rouvray, compte tenu que le taux de perturbation est quand même déjà plus important au nord du lac Rouvray comparativement au sud.

3350

Dans le fond, tout ce qu'on disait, c'est que si on augmente le taux de perturbation au sud du lac Rouvray, bien, c'est là où ce qu'on parlait de compensations.

3355 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais une autre question! Est-ce que la zone qui est considérée qui serait perturbée, est-ce que c'est une zone où il y a une reconnaissance d'activité du caribou forestier?

3360 **PAR M. CLAUDE DUSSAULT :**

Il y a du caribou qui se retrouve là, puis il faut comprendre aussi une chose. C'est que les données de télémétrie qui sont présentées ici, évidemment, ce sont pas des données de télémétrie

3365 qui ont été accumulées en fonction du projet qui est en cours. C'est à partir de données télémétriques de d'autres projets.

3370 Donc oui il y a des points de télémétrie qui sont dans ce secteur-là, mais ce sont des caribous en provenance surtout du réservoir Pipmuacan, secteur Portneuf, et dans le fond, ce que l'on voit, ce sont des caribous qui se sont déplacés jusque-là.

Mais on n'a pas de données d'études télémétriques spécifiques de caribous qui pourraient être résidents de ce secteur-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

3375 OK.

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

3380 Donc ce sont des données qui sont dérivées de d'autres projets.

PAR LE COMMISSAIRE :

3385 Puis ce serait quoi le genre de compensations qui pourraient être demandées?

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

3390 En fait, les compensations qui avaient été demandées, c'était, dans le fond, en ciblant les meilleurs habitats pour le caribou. Donc compte tenu des taux de perturbation qu'on rencontre dans le secteur du lac Rouvray, on a identifié des secteurs qui sont plus propices finalement au maintien du caribou.

3395 Donc on disait que si le chemin devait passer à un endroit où est-ce qu'il portait préjudice, bien en fait, où est-ce qu'on augmentait le taux de perturbation dans ce secteur-là, donc on pourrait compenser par la remise en production de chemins, c'est un exemple, dans les secteurs où est-ce que l'habitat est plus propice pour le caribou et où on cherche à maintenir davantage de caribous.

PAR LE COMMISSAIRE :

3400 OK, merci beaucoup. D'autres commentaires, ça va?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

3405 Je pense que si vous voulez parler de compensations, je sais que monsieur Chabot est
impliqué dans certains programmes de compensations. Le point qui nous a convaincus, c'est qu'il
existe déjà des programmes de compensations, si on choisit d'aller, on a permis d'aller au sud du
lac Rouvray avec les obligations de faire des compensations, on préfère de beaucoup se joindre à
des programmes qui existent déjà plutôt que d'inventer un programme, et ce qu'on m'a expliqué,
c'est beaucoup plus complexe ce genre de compensations.

3410 Peut-être que monsieur Chabot peut en donner quelques grandes lignes.

PAR M. ALAIN CHABOT :

3415 Oui, on intervient dans un projet expérimental, on va dire expérimental, parce que les lignes
directrices disent on va fermer des chemins, on devrait avoir même des plans de fermeture de
chemins, c'est facilement relatif quand on prévoit des futures coupes, mais dans des secteurs déjà
coupés ou déjà exploités, ça devient beaucoup plus complexe.

3420 Donc il faut comprendre que fermer des chemins, revégétaliser des chemins, ça veut dire
fermer de l'accès au territoire, dans certains secteurs. Donc ça implique aussi des consultations
auprès des villégiateurs, la MRC du Fjord-du-Saguenay est déjà impliquée dans un projet,
d'ailleurs participe dans un projet là-dedans et inclut le ministère où il a déjà initié par la
communauté d'Essipit qui est rattachée aux mêmes troupeaux de caribous, un projet de fermeture
3425 de chemins et d'expérimentation d'un protocole de revégétalisation.

Parce que revégétaliser un chemin, on a une plage d'action qui est très courte après les
coupes forestières, à un moment donné les végétaux, les feuillus, ce qu'on essaie de contrer pour
protéger le caribou, deviennent agressifs et très difficiles à contrôler.

3430 Il y a différentes techniques. Il y a un projet déjà existant qui est en train, si on pouvait
exprimer ainsi, de définir les paramètres réels et les contraintes réelles de mise en application de la
fermeture de chemins sur le plan social, sur le plan environnemental, sur le plan économique. Est-
ce qu'on enlève les ponceaux ou on laisse les ponceaux! Et ce qui pourrait être recommandable, et
3435 c'est très difficile d'obtenir les autorisations aussi, c'est des travaux très complexes d'attacher tout
ça.

Donc je recommanderais plus de se joindre à un projet déjà existant qui constitue à recréer,
qui se travaille autour d'une réserve de biodiversité, qui constitue à recréer justement une zone de
3440 cinq cents kilomètres carrés (500 km²) avec un couloir de connectivité au troupeau de Portneuf et
au troupeau du Pit-Morgan que de réinventer la roue avec un deuxième projet.

PAR LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup, on prend ça en note.

3445

Une dernière question sur ce sujet-là, puis j'en ai une petite après si c'est possible, madame la Présidente.

Pour revenir un peu donc sur ce sujet-là, pour le ministère, est-ce qu'il serait préférable, d'après vous, pour pouvoir évaluer vraiment l'impact du secteur, d'avoir des données télémétriques de la région qui est impactée ou si les données telles que présentées sont suffisantes?

3450

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

En fait, bien, c'est sûr qu'avoir plus de données télémétriques, ce serait pas mal plus intéressant, sauf que le problème qu'on a dans ces cas-là, puis là, il faudrait que je vérifie dans les rapports, mais de mémoire, dans les inventaires qui ont été réalisés, les inventaires aériens qui ont été faits sur le territoire dans ce secteur-là, on n'a pas trouvé de ravage de caribous, et pour faire de la télémétrie, il faut les capturer, il faut les capturer en hiver.

3455

3460

Et les secteurs, de mémoire, qui sont les plus près pour finalement où est-ce qu'on peut retrouver des hardes de caribous en hiver, c'est au réservoir Pipmuacan qui est un peu plus à l'est.

Donc oui effectivement, si on avait des caribous où est-ce qu'on pourrait opérer, qu'on pourrait leur mettre des colliers émetteurs dans le secteur, ça va, mais de mémoire, j'ai pas trouvé, je ne pense pas qu'il y ait de secteur d'hivernage dans ce coin-là.

3465

PAR LE COMMISSAIRE :

OK, merci bien. Merci beaucoup.

3470

Une dernière question! Si on parle de compensations, donc ça m'amène à une autre question qui concerne les milieux humides.

Dans les documents, il est indiqué que le promoteur et le ministère de l'Environnement devraient s'entendre pour des compensations pour les pertes de milieux humides.

3475

Si ma mémoire est bonne, ça se réfère surtout au site minier et donc, est-ce qu'il y a eu des développements de ce côté-là pour les compensations pour les pertes de milieux humides?

3480

PAR Mme ANDRÉE-ANNE GAGNON :

3485 Oui. Alors pour les pertes de milieux humides, effectivement, c'est pour les pertes sur le site minier en tant que tel, mais également pour la route. Parce que le fait de passer une route de classe 1, ça a des impacts aussi.

Donc s'ils traversent des milieux humides et tout ça va être comptabilisé dans le plan de compensation.

3490 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Et typiquement, la compensation, elle se fait comment avec vous?

PAR Mme ANDRÉE-ANNE GAGNON :

3495 Bien, ça reste beaucoup à déterminer à l'analyse environnementale, mais je pense que ma collègue veut peut-être apporter des éléments de précision à ce niveau-là.

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

3500 Quand vous dites, bon, présentement, il va rester à définir, et c'est prévu avant l'autorisation du décret, il reste à définir le plan de compensation.

3505 La compensation peut prendre différentes formes, allant de protection, de conservation de milieux humides existants à la création de milieux humides, au financement d'activités autour qui ont un lien avec le milieu humide.

Mais ça va être vraiment à discuter et à négocier avec le promoteur.

3510 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup. Alors c'était ma dernière question.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3515 Je vais en rajouter une autre! Est-ce qu'il y a des projets d'aires protégées dans le secteur?

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

3520 J'ai posé la question aux gens des aires protégées avant de venir, ce qu'ils m'ont donné comme référence, c'est qu'il y a eu avec la CRÉ Saguenay tout un document, un portrait, un diagnostic des caractéristiques et des milieux ayant une potentialité à être protégés, et c'est disponible sur le site Internet de la CRÉ.

3525 Maintenant, on ne s'est pas encore prononcé définitivement, parce que dépendant du scénario qui sera retenu, ce qu'on sait présentement des scénarios, du dernier scénario présenté, ça ne rencontrait pas d'aires protégées, mais comme on n'a pas encore le scénario définitif, on va attendre de voir.

3530 Mais pour plus d'informations sur ce qu'il y a de projeté, je vous invite à aller – et ça a été fait, bon, c'est la CRÉ Saguenay–Lac-Saint-Jean, sur son site Internet, section consultation, il y a tous les documents, et ça a été fait en collaboration entre autres avec des gens du ministère, tout ce travail-là d'inventorier les lieux qui présentent un intérêt en vue de futures aires protégées.

3535 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Dans le document du promoteur, dans le PR1, vous pourrez vérifier, il y a une aire protégée d'indiquée comme projetée, puis on ne l'a pas trouvée.

3540 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Nous allons vérifier.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3545
Merci.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

3550 Peut-être que j'aurais un élément d'information là-dessus. Il y a un refuge biologique projeté qui est géré par le ministère des Ressources naturelles, peut-être qu'eux autres pourraient vous donner des informations.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3555
Le ministère?

PAR M. CARL TREMBLAY :

3560 Madame la Présidente, je vais prendre la parole. C'est un dossier qui a été mené au moment où ce que les deux (2) ministères étaient ensemble, ça fait que j'ai travaillé sur le dossier au niveau de ces refuges biologiques là.

3565 Il faut comprendre que les refuges sont créés en fonction d'un objectif de protection et de mise en valeur du territoire forestier, puis ça s'inscrit dans une stratégie de conservation.

Puis c'est des petites aires de faible superficie qui sont composées de forêts mûres et surannées pour justement essayer de maintenir une certaine biodiversité.

3570 Puis dans ce contexte-là, ces superficies-là sont immédiatement extraites du territoire de potentiel de récoltes forestières. Puis on peut les subdiviser en deux (2) types, les refuges qui ont un potentiel puis pour lequel il n'y a pas de contrainte soit énergétique ou encore minière, bien, ces refuges-là sont destinés à devenir des aires protégées. Ils peuvent être inscrits au Registre des aires protégées au même titre que les grandes aires protégées.

3575 Pour ce qui est des refuges dont on parle actuellement, il y en avait deux (2) de ciblés dans la future halde à stériles. Maintenant, on a demandé à Arianne si c'était vraiment l'endroit qui était privilégié pour établir leur halde à stériles et ils nous ont répondu qu'en fonction des études de sols qu'ils ont réalisées, en fonction de la proximité du site d'extraction minière, c'est certain que pour eux, c'était l'endroit privilégié.

3580 Puis compte tenu que c'était justement un projet de refuge biologique, on a cru bon de les retirer de nos bases de données puis d'en créer ailleurs pour justement compenser les secteurs qui ont été soustraits.

3585 Dans ce contexte-là, il y a deux (2) projets qui sont en élaboration, c'est soit l'agrandissement d'un refuge existant par la création de deux (2) appendices de ce refuge-là, puis il y a la création à proprement parler d'un autre refuge ailleurs en bordure du réservoir Pipmuacan, de mémoire, à peu près deux kilomètres (2 km) à l'est du site actuel.

3590 Ça fait qu'il y a des cartes aussi qui sont attachées à ça, ça fait que je peux vous les fournir si vous le désirez.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3595 Oui, s'il vous plaît. Merci pour les précisions.

Alors il nous reste cinq (5) personnes qui sont enregistrées. OK, on a une demande spéciale!

3600 Donc oui c'est ça, il y a quelqu'un qui est ici pour nous parler des mesures d'urgence, alors on va faire une petite capsule là-dessus et puis après ça, on procédera avec monsieur David Ellis.

PAR M. DAVID SIMARD :

3605 Donc effectivement, comme j'ai mentionné, c'est monsieur Frédéric Adam du service préhospitalier d'urgence qui pourra répondre au questionnement que vous aviez hier concernant les préoccupations qu'on pouvait avoir dans le domaine de la santé sur cet aspect-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3610 C'est bien.

PAR M. FRÉDÉRIC ADAM :

3615 Bonjour madame la Présidente, bonjour monsieur le Commissaire.

Bien en fait, on m'avait parlé du "golden hour", ça fait que peut-être reprendre la question de base.

3620 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Allez-y.

PAR M. FRÉDÉRIC ADAM :

3625 Pour le "golden hour"?

PAR LE COMMISSAIRE :

3630 En fait, l'importance, c'est le délai de réponse en cas d'urgence.

PAR M. FRÉDÉRIC ADAM :

3635 OK. Bien évidemment, le délai de réponse, on va parler ici d'une route, donc un risque de traumatisme majeur.

Donc évidemment, il faut que les délais soient comprimés le plus possible. On m'a dit, quelqu'un m'a mentionné le "golden hour", évidemment c'est le temps de l'impact et par la suite, le traitement optimal dans un centre hospitalier, donc une table d'opération.

3640

On comprendra que c'est une route de deux cent quarante kilomètres (240 km), le "golden hour" est possiblement pas atteignable, qu'on utilise n'importe quel processus d'évacuation ou de soins.

3645

Donc à ce moment-là, il faut revenir sur le principe qu'il faut comprimer les délais, tout simplement.

3650

Donc si c'est un véhicule qui est municipalisé, bien évidemment, pour aller jusqu'à la mine, deux cent quarante kilomètres (240 km), bien, le calcul est quand même, sur une route à gravier, on va parler à peu près de trois (3) heures, mais il faut revenir. Donc pour les soins optimums, ça prendrait six (6) heures.

3655

Donc évidemment, les compagnies, qu'elles soient forestières, mettent des mesures je dirais d'atténuation. Donc on a des véhicules de premiers soins avec ce qu'on appelle VPS, des ambulanciers forestiers ni plus ni moins qui sont affectés à des travaux autres que faire du préhospitalier et quand c'est nécessaire, bien, ils prennent le véhicule avec l'infirmier du chantier ou du camp pour transporter, et le véhicule ambulancier standard rejoint le véhicule, ce qui permet de comprimer certains délais.

3660

Mais il y a des délais qui sont présents.

D'autres minières utilisent, il y en a une qui utilise une ambulance sur rails, mais évidemment, ici ce sera pas possible. Mais c'est de trouver les moyens

3665

Il y a de l'aérien qui est utilisé, des hélicoptères qui sont hors réseau, c'est toujours des compagnies privées.

3670

Cependant, bien, il faut savoir s'ils sont disponibles, à quelle heure qu'ils peuvent voler. Souvent en plein hiver, à partir de trois heures (3 h) l'après-midi, il n'y a pas d'hélicoptères qui vont nécessairement décoller à part ce qu'on appelle les hélicoptères militaires ou des choses comme ça. Ça fait que ça prend vraiment des choses spécialisées qui ne sont pas nécessairement disponibles dans le réseau.

3675

Ça fait qu'en gros! Puis on m'avait parlé de route au niveau des exemples, on a la route du Nord où il y a déjà eu une ambulance provinciale, dans le fond, au kilomètre 381, qui a été retirée. C'est une route de six cent quarante kilomètres (640 km). Donc une ambulance à Radisson, puis

l'autre ambulance est à Matagami, effectivement, ça fait qu'il y a six cent quarante kilomètres (640 km) entre les deux (2).

3680 Ça fait que c'est évidemment pas optimal, mais ça existe.

Mais le nombre de véhicules qui sont sur ces routes-là, je ne les connais pas par contre.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3685 Merci beaucoup.

3690 **DAVID ELLIS**

PAR LA PRÉSIDENTE :

3695 Donc on procède avec David Ellis.

PAR M. DAVID ELLIS :

3700 Madame la Présidente, j'ai été présent au début, j'ai manqué quelques heures de session, donc peut-être la question que j'ai a déjà été répondue.

3705 Le BAPE qu'on fait aujourd'hui, c'est pour un projet et moi, ce qui me concerne beaucoup, c'est que la volonté du gouvernement, c'est d'avoir d'autres projets dans le Nord, d'autres projets miniers, et on est en train de parler d'un projet pour amener le minerai dans une place, puis il va y avoir une route qui est faite juste pour une compagnie, parce qu'il n'y aura pas de place pour une autre compagnie, il va y avoir trop de trafic. Et au début, la compagnie parlait de l'option de faire un chemin de fer qui part de la mine jusqu'à Dolbeau puis plus loin après, mais ils ont dit que c'était beaucoup trop cher.

3710 Puis c'est là que je me questionne, parce qu'ils ont dit c'est trop cher, mais en plus, ça porte beaucoup trop pour eux autres, parce que ça va porter trois (3) fois plus, je pense, que le montant que le minerai qu'eux autres vont présenter.

3715 Mais si on pense plus long terme, c'est certain qu'il va y avoir d'autres compagnies qui vont avoir besoin de transporter leur produit aussi, le minerai.

Et moi, la question que j'ai, est-ce qu'il y a quelqu'un qui regarde ce projet plus globalement, qui dit oui, on va exploiter le Nord, nos terres, on va transporter ça, c'est pas juste une compagnie qui va venir, il va y avoir plus de compagnies!

3720 Il y avait le problème d'un pont à Dolbeau-Mistassini, maintenant, sur le pont, il y a une autre compagnie, ils veulent construire une aluminerie là-bas, peut-être mettre un pont, puis envoyer l'aluminium à Trois-Rivières. Donc ils amènent même pas sur la rivière, sur le Saguenay, ils amènent pas ça à Grande-Anse, ils amènent ça directement à Trois-Rivières où toutes les installations sont là. Puis si on regarde sur la carte, de faire le train entre Dolbeau puis aller jusqu'à
3725 Trois-Rivières, c'est comme les bateaux, ils font deux cents kilomètres (200 km) de plus pour monter, ils peuvent juste descendre à Trois-Rivières, c'est la même chose.

Donc peut-être que c'est une question de bon sens, mais c'est qui est en charge de ces questions globales comme ça?

3730

PAR LA PRÉSIDENTE :

C'est une très bonne question. On en a parlé, on a demandé de déposer de l'information concernant le Plan Nord effectivement qui couvre tout le secteur en haut du 49^e où il va y avoir justement du développement minier et possiblement aussi, on va regarder l'aspect transport.

3735

Alors on nous a mentionné au début de l'après-midi qu'il y avait un document qui avait été déposé et il y aurait peut-être réponse. On n'a pas eu le temps, nous, de les regarder.

3740

PAR M. CARL TREMBLAY :

Le document a été déposé hier soir. Ça fait que si monsieur veut le consulter, il n'y a pas de problème.

3745

PAR M. DAVID ELLIS :

C'est le document de?

3750

PAR LA PRÉSIDENTE :

Sur le site du BAPE, vous pourrez aller voir sur le site du BAPE. Est-ce que vous pouvez nous donner le nom du document?

PAR M. DAVID ELLIS :

3755

Puis ça parle de quoi exactement?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3760

La planification globale au niveau du Plan Nord.

PAR M. CARL TREMBLAY :

3765

Oui, je peux vous le donner, pas à l'instant, mais je vais le chercher puis je vais vous le donner.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3770

Parfait. Vous pouvez regarder. Je présume que vous allez trouver de l'information. Comme je vous dis, on n'a pas eu le temps, nous, de le regarder, puisqu'il vient d'être déposé.

Alors il y aurait de l'information à plus grande échelle.

PAR M. DAVID ELLIS :

3775

OK. Parce qu'il me semble, on va avoir beaucoup plus de BAPE avec d'autres compagnies, et ça va être compliqué à chaque fois, puis on peut éliminer beaucoup de problèmes avec juste un chemin.

3780

PAR LA PRÉSIDENTE :

Vous aviez une autre question?

PAR M. DAVID ELLIS :

3785

Oui. C'est le côté financier. On sait que la compagnie, ce que j'ai compris dans les états financiers, c'est que la compagnie a été presque au bout de ses finances, quelque part c'est écrit qu'ils ont jusqu'au mois de décembre, je sais pas si c'est exact, donc dans le fond, on est presque à la fin de peut-être cette organisation si ça passe pas le BAPE.

3790

Donc eux autres voient le BAPE, c'est un processus important pour eux autres de passer le BAPE, de voir quelque chose, qu'une fois c'est passé, il peut vendre, peut-être pas vendre, mais c'est très possible que ça peut être vendu à perte, les intérêts, et une autre compagnie va

3795 embarquer peut-être pour acheter les biens de la compagnie ou tout le travail qu'ils ont fait jusqu'à maintenant.

3800 La question, c'est que si une autre compagnie, comme une compagnie de Chine, c'est très possible, une compagnie d'Australie, une autre compagnie embarque dans le projet qui a été approuvé par le BAPE, est-ce que la compagnie va être obligée de suivre les recommandations ou les décisions du gouvernement du Québec et le BAPE qui a été pris pendant une session ici ou est-ce qu'ils recommencent au début?

PAR LA PRÉSIDENTE :

3805 Si le processus est terminé, et puis qu'on est sur le point de démarrer la construction, les opérations, je crois que c'est le projet qui est implanté, mais je vais vérifier avec le ministère pour être bien certaine.

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

3810 Je suis pas sûre d'avoir bien compris la question.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3815 Alors monsieur mentionne que si après avoir passé à travers le processus du BAPE et avoir, j'imagine, mettons que le décret est émis pour donner l'autorisation au projet et que Arianne Phosphate vend le projet à une compagnie étrangère, admettons, à ce moment-là qu'est-ce qui arrive? Est-ce que la nouvelle compagnie doit repasser à travers le processus?

3820 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Je l'ai un peu expliqué hier plus longuement, je vais le faire de façon plus brève.

3825 C'est sûr que c'est le projet qui est évalué, l'autorisation est pour la réalisation du projet à une compagnie. Donc cette compagnie-là va devoir, Arianne Phosphate et le nouveau vont devoir faire une demande de cessation d'autorisation qui va être évaluée par le ministère et autorisée par le gouvernement, et c'est sûr que les conditions qui auront été fixées au projet, l'analyse, vont demeurer, et c'est ce qu'il va devoir respecter.

3830 Et il pourra même y avoir d'autres conditions, mais le projet qui a été évalué, ce sera ce même projet là avec les conditions qui seront éventuellement, s'il est autorisé, qui sera réalisé.

PAR M. DAVID ELLIS :

3835 OK, merci beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE :

3840 Juste pour un complément à votre première question, monsieur Ellis! Juste pour dire que si vous avez un crayon, c'est sur le DB13 sur le site du BAPE, le document qui a été déposé concernant le Plan Nord porte le code DB13. Donc c'est déjà disponible sur le site du BAPE.

PAR M. DAVID ELLIS :

3845 Merci beaucoup.

PAR LE COMMISSAIRE :

3850 Avec plaisir.

JOSÉE VERMETTE

3855 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Madame Josée Vermette.

PAR Mme JOSÉE VERMETTE :

3860 Rebonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE :

3865 Rebonjour.

PAR Mme JOSÉE VERMETTE :

3870 Alors moi, j'entends depuis la dernière demi-heure des mesures de compensation pour le caribou, des mesures de compensation pour la perte de milieux humides, est-ce qu'il y a des mesures de compensation pour la perte de qualité de vie pour tous les résidents du lac Rouvray, le propriétaire de l'Auberge 31, tous les résidents de l'Anse à Pelletier, les cent vingt-cinq (125)

propriétaires de chalet, on commence à faire un beau troupeau, je trouve, qu'il serait intéressant peut-être d'avoir des compensations!

3875

Je m'attends pas à avoir plus de privilèges que les caribous ou les milieux humides, mais peut-être en avoir autant de privilèges ou de compensations.

3880

J'imagine que je compte autant qu'un caribou puis un milieu humide. Alors je me demande comment on calcule qui a droit à des compensations!

3885

Parce que jusqu'à maintenant, nous autres, on va se faire dérober notre territoire récréatif de deux cent quarante kilomètres (240 km), sur une distance de deux cent quarante kilomètres (240 km), l'Anse à Pelletier va être affectée, qu'est-ce qui va arriver de notre qualité de vie à tout ce monde-là, où est-ce qu'on va aller pour se ressourcer, nous autres? On n'aura plus tout ce territoire-là qu'on allait pour aller se reposer, se ressourcer. Il va disparaître. Il n'y a pas moyen de se reposer dans un chalet quand il y a deux (2) camions aux huit (8) minutes qui passent, c'est impossible.

3890

Alors moi, je me demande vraiment comment on peut compenser ça. Est-ce que ça se calcule, est-ce qu'il y a un prix à ça?

PAR LE COMMISSAIRE :

3895

Donc on va commencer par le ministère de l'Environnement, voir quelles sont les politiques ou les obligations s'il y a lieu?

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

3900

Le but de l'analyse, c'est d'éviter le plus possible que la qualité de vie justement ne soit pas affectée.

3905

C'est sûr aussi qu'on doit faire une balance entre les retombées aussi, parce qu'il va y avoir des effets négatifs, des impacts négatifs au niveau de la population, au niveau entre autres de la possibilité de la jouissance de ce terrain-là, mais il y aussi, qu'on ne peut pas laisser de côté, des impacts positifs au niveau de retombées économiques, de possibilités d'emplois, d'investissements dans la région.

3910

Donc c'est vraiment une chose à évaluer. Mais toutes nos lois et règlements sont faits en vertu d'essayer le plus possible de minimiser.

3915 Au niveau en tant que tel, oui, puis ça me fait sourire, parce que souvent, on entend, si j'étais un animal, j'aurais plus de compensations qu'un être humain, c'est peut-être la première vue, mais je pense qu'il faut voir l'ensemble. C'est parce qu'il faut voir aussi l'ensemble sur le plan global et les retombées qu'il n'y aura pas toutes pour la région, peut-être qu'un individu va être lésé, mais par ailleurs pour la région, ça va être!

3920 Spécifiquement dans d'autres projets, et là, c'est souvent le promoteur, où il est prouvé, où il y a vraiment une atteinte à la propriété ou à la jouissance, souvent là on demande au promoteur de mettre en place des mesures de mitigation qui peuvent aller jusqu'à, si vraiment il y a un préjudice évalué, jusqu'à des mesures de compensation monétaire. Souvent, on demande au promoteur des projets de mettre en place ce système-là.

3925 Mais je n'aurai pas pour vous de réponse parfaite aujourd'hui.

PAR Mme JOSÉE VERMETTE :

Je comprends.

3930 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Quelle démarche qui serait disponible pour le citoyen? Est-ce que c'est seulement que de négocier entre guillemets avec le promoteur ou si au niveau des ministères provinciaux, il y a des outils qui peuvent être utilisés dans une telle démarche?

3935

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

3940 Écoutez, c'est sûr qu'au niveau du gouvernement, au niveau du Code civil, il y a toujours, puis là, j'oublie son nom – c'est-à-dire, premier élément! Ce serait peut-être intéressant, et j'invite dans le cadre, parce que c'est là pour ça, au niveau de la Commission, de déposer un mémoire où les gens vont faire valoir, vont indiquer jusqu'où il y a préjudice.

3945 Je cherchais, c'est parce qu'il y a le Protecteur, mais là, je vais très loin, le Protecteur du citoyen qui peut aider au niveau gouvernemental. Ce système-là est mis en place pour justement s'assurer qu'aucune personne soit lésée.

PAR LE COMMISSAIRE :

3950 J'imagine qu'en terres publiques, c'est probablement avec le MERN?

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

Oui. En terres privées, c'est la municipalité.

3955 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est ça, donc les municipalités souvent qui sont peut-être, est-ce que c'est les premières sur la ligne de front qui doivent être visées?

3960 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Oui.

3965 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Parce que c'est sûrement pas, comme vous dites, la première fois que les citoyens se posent cette question-là. Alors est-ce qu'il y a un genre de guide – un autre guide encore – pour le citoyen cette fois-ci sur une démarche qu'il peut entreprendre dans un contexte où il sent qu'il y a des impacts pour lesquels il voudrait, entre guillemets, avoir des compensations?

3970

Est-ce qu'il y a un tel guide, est-ce qu'il y a des éléments comme ça d'information qui pourraient aider le citoyen?

3975 **PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

C'est parce que je suis en train de réfléchir, puis là, si on va vraiment sur le site du gouvernement du Québec au niveau citoyen, il y a différents guides qui existent. Je sais pas, je réfléchis à savoir s'il y en a pas qui me viennent à l'idée. C'est sûr qu'il y a le recours ultime.

3980 Mais présentement dans le cadre de la Procédure d'évaluation environnementale, c'est justement ça qu'on cherche à faire sortir au niveau des préoccupations, essayer d'évaluer s'il y a vraiment des préoccupations importantes.

3985 Et dans les conditions ou mesures de mitigation qui peuvent être exigées au niveau du projet, il peut y avoir de ces éléments-là.

3990 Mais je peux pas, je suis désolée, je peux pas vous répondre. Bon, il y a eu puis il y va y avoir, il y a un projet qui a eu, comme ici vous avez Niobec qui a fait un guide de bon voisinage pour voir tous les niveaux de comment on peut atténuer et compenser les préjudices que les gens pourraient avoir. Et il y en a d'autres qui s'en viennent.

PAR LE COMMISSAIRE :

3995 Est-ce que pour le promoteur, est-ce qu'il voit ça sous l'angle de compensations à être égales, soutenir l'acceptabilité sociale? Comment est-ce que le promoteur voit cet aspect-là de prendre en compte les préoccupations des gens et, entre guillemets, les compensations potentielles?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

4000 Oui monsieur le Commissaire, je pense qu'il faut toujours parler de minimiser les impacts. Dans le cas, madame Côté l'a très bien expliqué.

4005 Laissez-moi vous donner quelques exemples! Nous avons rencontré beaucoup de groupes, nous avons été à l'écoute de leurs craintes, de leurs inquiétudes. Le groupe de travail que parlait hier mon collègue André Pedneault, a fait en sorte qu'on a choisi une variante de transport au sud de la 172 qui était le plus loin possible, nous avons déplacé, ce qui fait en sorte que le résident le plus proche des futures installations est à deux kilomètres (2 km).

4010 Donc c'est une mesure de mitigation.

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous parlez au sud de la 172?

4015 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

4020 Au sud de la 172. Ce qui fait, en se déplaçant au sud, on parle toujours de mesures de mitigation, on se retrouvait beaucoup plus proche d'un groupe de villégiateurs et il y a des résidents permanents, au lac Neil. Donc on est plus à deux (2 km) ou trois kilomètres (3 km), on est à cinq cents mètres (500 m), même des fois trois cents mètres (300 m).

On a rencontré ces gens-là, l'Association du lac Neil, ils ont exprimé quatre (4) craintes principales, c'était la sécurité, le bruit, la poussière et la lumière.

4025 Donc pour ces quatre (4) éléments-là, nous avons proposé à ce groupe de résidents des mesures de mitigation. Pour le bruit, on a vu hier de quoi on parlait; pour la poussière, on a parlé amplement d'abat-poussière et de mesures d'efficacité de l'abat-poussière; de sécurité, ça a été deux (2) viaducs dont un spécifiquement pour les gens du lac Neil; et au niveau de la lumière, on leur a expliqué une nouvelle technologie qui fait en sorte que lorsqu'on éclaire des chemins ou des

4030 sites futurs de Port Saguenay, il y a moyen de beaucoup baisser les projections de lumière. Plutôt que d'éclairer le ciel, on éclaire beaucoup plus localement.

4035 Contrairement à ceux qui ont passé souvent, comme moi, sur la route 172, si vous aviez vu l'éclairage qui était à l'ancienne scierie qui était là, qui est maintenant fermée, on aurait dit que c'était le jour.

4040 Donc voici un groupe avec qui on a rationalisé les inquiétudes, qu'on a proposé des mesures d'atténuation, et vous n'avez pas vu dans les derniers jours personne du lac Neil ici venir, alors que c'est les gens les plus proches du chemin et des futures installations.

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

4045 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous aviez une autre question?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

4050 Et juste un dernier point! On a déposé l'entente qu'on avait avec ces gens-là de façon confidentielle.

PAR Mme JOSÉE VERMETTE :

4055 Naturellement. Pour ce qui est de l'entente avec les Autochtones, ce serait pas mieux d'attendre que de signer l'entente entre Ariane Phosphate et les Autochtones après que le tracé soit approuvé ou non par le ministre?

4060 Parce qu'ils le signent avant, est-ce que ça va affecter la décision du ministre en disant, ah bien là, le tracé a été approuvé par les Autochtones, on va prendre ce tracé-là. Si on prend un autre tracé, il va falloir tout recommencer à zéro.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4065 On ne sait pas sur quoi porte l'entente, je ne sais pas si c'est sur le tracé.

Monsieur David.

4070 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

Il n'y a pas de lien, madame la Présidente, et c'est les communautés autochtones qui se sont dit qu'elles étaient prêtes et qui nous ont soumis leur document suivant les dernières sessions de travail qu'on a eues avec eux.

4075 Donc ils sont prêts à signer, peu importe les tracés sélectionnés.

PAR Mme JOSÉE VERMETTE :

4080 Peu importe le tracé?

PAR LA PRÉSIDENTE :

4085 Voilà.

PAR Mme JOSÉE VERMETTE :

Ça comprend pas seulement le tracé jusqu'à Saint-Fulgence, cette entente-là?

4090 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

Je viens de le dire, peu importe le tracé, c'est pour le projet en général.

PAR Mme JOSÉE VERMETTE :

4095 OK. Moi, je veux juste m'assurer que cette entente-là, ça ne nous lie pas, nous, à être obligés...

PAR LA PRÉSIDENTE :

4100 Vous le mettrez dans votre mémoire.

PAR Mme JOSÉE VERMETTE :

4105 ... comment ce qu'on appelle ça, à nous mettre devant les faits accomplis, puis qu'on perde notre liberté d'expression.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4110 Merci.

LAURENT THIBEAULT

4115

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Laurent Thibeault s'il vous plaît. Bonjour.

4120

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

Bonjour madame. À titre personnel, Laurent Thibeault, mais je vous informe également que je suis le maire de la municipalité de Sainte-Rose. J'ai d'autres fonctions qu'on va oublier.

4125

D'abord, la municipalité de Sainte-Rose, madame la Présidente, est considérée comme une des plus belles au Québec. Et si vous avez du temps libre, vous faites une promenade le dimanche, passez par Sainte-Rose, vous allez voir que c'est une belle municipalité.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4130

Ça a déjà été fait.

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

4135

Bon, vous savez que le paradis n'est pas loin!

On pourrait être surpris de voir par exemple ce que je vais dire tantôt, que le maire de Sainte-Rose Laurent Thibeault accepte ce projet-là, et même est capable de le défendre également, quand on sait qu'on est une très belle municipalité qui est reconnue, je dis pas seulement nationalement, mais même internationalement, comme étant un village très fréquenté en trois (3) mois l'été.

4140

PAR LA PRÉSIDENTE :

4145

Vous vous en venez à votre question?

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

4150 Oui, vous allez voir. En trois (3) mois, madame, il passe soixante-dix mille (70 000) touristes, et le site où il y aura les installations, c'est moins d'une fraction d'un pour cent (1 %) de l'ensemble de notre territoire qui sera touché.

4155 Ma première question, madame, va toucher aux derniers sujets qui ont été apportés, c'est l'économie. Puis j'en parlerais sur le plan de la macroéconomie.

Dans la présentation au début de l'exercice, madame, vous avez donné aux requérants auprès du ministre de venir exposer leur façon de voir pour avoir demandé des audiences du BAPE. Quelques-uns, je dirais même plusieurs ont exposé que...

4160 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi, monsieur, mais on ne peut pas commenter ici ce qui a été dit par les gens. Vous pouvez le faire dans votre mémoire, mais c'est pas la place pour faire ça ici. Donc si vous pouviez arriver à la question s'il vous plaît.

4165

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

4170 Ça va. La question, on parle du prix du marché du phosphate actuellement qui est en baisse, qui est en baisse d'une façon significative. Et on sait très bien qu'actuellement, très peu d'économistes sont capables de prévoir qu'est-ce qui va se passer dans cinq (5) ans, puis dans deux (2) ans, puis dans trois (3) ans, tant sur le marché des métaux que sur le marché par exemple du pétrole qui était, il y a plus d'un an et demi (1 ½), à cent quarante dollars (140 \$) du baril, puis qui est rendu à quarante-cinq dollars (45 \$), puis il vient de remonter à soixante-cinq dollars (65 \$).

4175

Ma question est à savoir, est-ce que les fluctuations du marché du phosphate actuellement peuvent menacer ce projet-là ou encore la solvabilité du projet? J'aimerais ça entendre justement le promoteur Ariane Phosphate sur cet aspect-là.

4180 Parce qu'un promoteur, c'est quelqu'un qui prend des risques, c'est quelqu'un qui investit, puis comment ce projet-là, il continue de le débattre en reconnaissant qu'actuellement, le marché est en train de s'effondrer dans cet aspect-là. C'est ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4185

On en a parlé tantôt. Peut-être que vous voulez apporter une précision?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Oui, monsieur David s'il vous plaît.

4190

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

Madame la Présidente, bien, de un, je ne qualifierais pas qu'il y a effondrement. Je pense que du côté du phosphate, c'est bien un produit de commodité.

4195

Si on regarde l'ensemble des commodités depuis les quatre (4) dernières années qui ont très fortement fluctué, celui du phosphate n'a pas fluctué. On regarde les dernières années au niveau du prix plancher, FOB Maroc, le prix n'a presque pas fluctué, et en comparaison aux autres commodités, là, on parle de vraies fluctuations.

4200

On a parlé hier soir, et il y a eu une question, madame la Présidente, puis je pourrais peut-être revenir là-dessus, d'incertitude. Je pense qu'on parle d'incertitude et d'essayer de projeter. Puis c'est une chose que je n'avais pas touchée et mentionnée, c'est l'incertitude au niveau géopolitique.

4205

On sait très bien que le Maroc a une de ces quatre (4) mines en territoire ouest, donc ce qu'on appelle dans le jargon le Western Sahara, la mine Boukraa, ça appartenait à l'époque, je pense, aux Espagnols, puis il y a eu envahissement, et on sait très bien que les grandes multinationales qui s'approvisionnent ont été fortement critiquées depuis les deux (2) dernières années, tellement qu'il y a certaines multinationales qui se sont fait retirer des crédits par des fonds souverains de la Scandinavie. Et ça, c'est un phénomène qu'on ne contrôle pas.

4210

Mais nous, si ça va mal de leur côté, bien, ça pourrait peut-être, on pourrait peut-être en bénéficier.

4215

Mais notre scénario, notre vision de notre marché actuel, on veut pas présumer de problèmes dans ce lieu-là. S'il y en a, bien, ce sera tant mieux; s'il n'y en a pas, bien, on vit la situation actuelle, on vit avec les prix que nos consultants et que les gens qui sont dans le marché depuis les quarante (40) dernières années nous donnent.

4220

Et ça démontre une augmentation d'utilisation par année et une stabilité. On voit que les marges sont moins fortes, mais le prix est toujours stable.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4225

Merci. Avez-vous une deuxième question?

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

4230 Vous savez, je suis ce dossier-là depuis 2009-2010; puis 2013, quand ça a été relancé et que ça s'en venait vers Saint-Fulgence et ensuite vers Sainte-Rose, là, j'ai poussé davantage mon intérêt pour ce dossier-là.

4235 Sur le plan économique, la municipalité de Sainte-Rose a déjà été jusqu'à six cent vingt (620) habitants, elle est à trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) à l'heure actuelle. Ils sont trois cent quatre-vingt-seize (396) aujourd'hui, parce que je suis ici!

4240 Et il y a, dans ce village-là, un exode extrêmement important de jeunes, et c'est même, sur le plan démographique, ce qu'on appelle le cas d'une pyramide inversée. Les soixante-cinq (65) ans et plus sont la majorité des citoyens.

Les jeunes veulent revenir, il y en a beaucoup qui en parlent, c'est pour ça que ce projet-là est porteur d'avenir pour notre communauté, est porteur d'avenir important.

4245 Et cette entreprise-là qui veut investir dans notre communauté, qui veut investir dans le domaine de l'emploi surtout, depuis 2009, a toujours présenté son projet avec énormément de transparence.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4250 Je vous invite à poser votre question.

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

4255 Oui. J'ai assisté à peu près à toutes les conférences, à peu près à toutes les présentations que l'entreprise a données. Moi, je répète, ce qui m'a plu dans leur démarche, c'est justement de mettre tout sur la table.

4260 Alors ma question! Est-ce que l'entreprise va continuer à essayer de faire passer ce projet-là en se préoccupant des volets environnement auprès de la population locale, je pense qu'il y a deux (2) municipalités qui sont concernées, Sainte-Rose et Saint-Fulgence, auprès de la population régionale, et à maintenir toujours une attitude de transparence pour que la population soit toujours bien servie dans un projet comme celui-là?

PAR LA PRÉSIDENTE :

4265 Monsieur Arseneault.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

4270 Je remercie monsieur Thibeault. Donc je pense qu'il a reconnu tous les efforts de
transparence que nous avons faits jusqu'à maintenant. Nous avons fait énormément de
présentations.

4275 On n'a pas obtenu l'unanimité, vous avez pu vous en rendre compte, mais nous sommes
certains que nous avons un large consensus régional derrière notre projet. Pourquoi, parce que
justement, on a fait preuve de transparence, et je peux juste m'engager au niveau personnel, mais
cette transparence-là va continuer.

4280 On met en place des outils qui s'appellent le comité de suivi, une ligne directe avec le
président du comité de suivi sur notre site Internet pour faire part des différentes inquiétudes,
différents commentaires, différentes plaintes, on va être à l'écoute. Le comité de suivi va faire un
rapport annuel.

4285 Nous allons faire notre rapport de développement durable annuel et ça fait partie de ma
mission personnelle.

Maintenant, on se rend compte que la transparence, pour la grande majorité des gens, ça
donne de la confiance, et on va continuer dans cette même optique. Je pense que monsieur David
veut ajouter certains éléments.

4290 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :**

4295 Madame la Présidente, j'ai compris monsieur Thibeault au niveau local, donc au niveau de
sa municipalité. Donc je peux vous dire qu'on a depuis plusieurs mois un comité avec la MRC,
comité d'utilisateurs du territoire.

Ce comité-là qui existe, que je mentionnais depuis quelques mois, et lui, on va le poursuivre.
On va le poursuivre, ce comité, jusqu'à temps que les gens du comité trouvent qu'il n'y a plus de
raison d'être de ce comité.

4300 Donc je pense qu'il y a une force d'avoir, de mettre en place ce genre de comité. Divulguer
l'information, essayer d'aller chercher les préoccupations des utilisateurs du territoire et essayer de
faire en sorte qu'on ajuste notre projet pour réussir à prendre les préoccupations de ces gens.

4305 Donc on peut s'engager à continuer à faire fonctionner et à assister à ce comité d'utilisateurs
du territoire qui, lui, plus précisément incorpore la municipalité de Sainte-Rose, Saint-Fulgence et la
MRC du Fjord.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Merci monsieur Thibeault.

4310

PAR M. LAURENT THIBEAULT :

Merci madame, surtout d'avoir accepté les petites transgressions à vos règles.

4315

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4320

LINE BRISSETTE

PAR LA PRÉSIDENTE :

4325

Madame Line Brissette s'il vous plaît.

PAR Mme LINE BRISSETTE :

4330

Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Monsieur Thibeault vient justement de parler de l'endroit où la compagnie Ariane Phosphate veut faire construire un nouveau port, c'est bien entendu à Sainte-Rose-du-Nord, mais on aura compris que c'est sur la limite Saint-Fulgence–Sainte-Rose-du-Nord.

4335

De par la géographie, l'endroit où ils veulent faire construire le port est séparé du village de Sainte-Rose-du-Nord – ce sera pas long – par le cap à l'Est. Alors tous les gens du village ne verront pas le port. Les seuls gens qui vont voir le port, c'est les gens de l'Anse à Pelletier et aussi tous les gens des bateaux de croisière qui vont traverser pour aller à la baie.

4340

Monsieur Locat hier demandait si, par exemple, le paysage de l'Anse à Pelletier, c'était quelque chose à préserver.

4345

Cet endroit-là, c'est un endroit qui est d'une beauté sauvage exceptionnelle, parce que ça appartenait, les terres qu'ils ont mises sous option appartenait sur le bord du Saguenay appartenait à monsieur Larouche, dans la famille de monsieur Larouche depuis deux (2) générations.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Votre question.

4350

PAR Mme LINE BRISSETTE :

Ce sera pas long, ce sera pas long! Il y avait vingt (20) lots à bois, ça fait que c'est pour ça que c'est resté sauvage.

4355

PAR LA PRÉSIDENTE :

Madame, vos commentaires, vous pourrez les exprimer dans votre mémoire.

4360

PAR Mme LINE BRISSETTE :

OK. Bien moi, c'est juste que ma question va arriver tout de suite! C'est ça que je vous dis, c'est la naissance du fjord, puis le promoteur a eu une capsule. Quelqu'un lui avait demandé si les gens de l'Anse à Pelletier, qu'est-ce qu'ils verraient. Alors on nous a présenté une image simulée d'un terminal portuaire. Cette image simulée, d'après moi, était incomplète.

4365

Est-ce que le promoteur pourrait faire une image réelle de ce que ce sera?

Parce qu'on nous a présenté un bateau à quai, juste avec le bord du quai. On n'a pas présenté tout ce qu'il y a avant, les silos sont tout petits, sont verts, le chemin d'accès n'est pas présenté. J'aimerais ça avoir une vraie image de ce que les gens vont voir, parce que ça va affecter le paysage.

4370

PAR LA PRÉSIDENTE :

4375

OK, merci.

Est-ce que vous avez prévu faire un visuel à partir par exemple du lot 3, le lot 4? On a vu hier que c'était beaucoup plus haut.

4380

Ce serait peut-être intéressant d'avoir une perspective vue de ce point de vue là.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

4385

Oui, toutes les perspectives visuelles sont faisables. Je voudrais juste mentionner que les visuels qu'on a présentés hier sont ceux avec les informations les plus réelles possible.

Alors s'il y a des gens qui pensent qu'il y a quelque chose qui est sous-évalué ou pas à la bonne place, ça nous fera plaisir d'entendre précisément de quoi on parle.

4390 Les visuels qu'on a montrés hier aussi, pas seulement le visuel du port, mais qu'est-ce qui était visible. Il y a personne, aucune résidence du coin de l'Anse à Pelletier qui va voir le chemin, qui va voir les silos, qui va voir les convoyeurs. La seule chose qui va être visible, c'est lorsqu'on est le long de la rivière, on pourra voir les bateaux et le quai.

4395 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que ça serait possible de faire des visuels à partir par exemple des lots 2 et 3, à partir des résidences de l'Anse à Pelletier, qui feraient en sorte que les gens pourraient à peu près se situer où est-ce qu'ils sont, leur maison, et voir de par où est-ce qu'ils vivent qu'est-ce qu'eux vont voir de chez eux?

4400

C'est correct en bateau, etc., mais je pense que les préoccupations sont locales et les gens aimeraient savoir, d'où est-ce qu'ils vivent, qu'est-ce qu'ils vont voir le plus possible?

4405 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Mais c'est ce genre de visuels là qu'on a montrés hier, spécifiquement du lac Neil, du lac Bouchard, et c'est pour ça que ces visuels là nous ont démontré que le choix de chemin en arrière des montagnes faisait en sorte que personne du lac Neil, du lac Bouchard, et encore moins de l'Anse à Pelletier, voyait le chemin et les installations en amont du quai.

4410

Maintenant, s'il y a des visuels supplémentaires qui seraient intéressants, on peut faire des visuels de n'importe quelle perspective aujourd'hui avec les outils modernes, s'il y a des raisons de le faire, ça va nous faire plaisir.

4415

PAR LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça serait possible de superposer vos installations sur des photographies?

4420 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Oui c'est possible, madame, oui. C'est une technologie qui existe aussi.

PAR LE COMMISSAIRE :

4425

Alors par exemple, madame, vous, ce serait de quel endroit que vous souhaiteriez avoir un visuel?

PAR Mme LINE BRISSETTE :

4430

Bien, quand on est sur le Saguenay, c'est parce que vous comprenez...

PAR LE COMMISSAIRE :

4435

Quand vous êtes où, pardon?

PAR Mme LINE BRISSETTE :

4440

Bien, sur le Saguenay, quand on se promène en kayak sur le Saguenay, c'est un endroit qui est beaucoup fréquenté par les kayaks, parce qu'à cap Jaseux, il y a des endroits pour en faire, puis moi aussi personnellement, j'ai des kayaks.

4445

Ça fait que quand on est sur le Saguenay, qu'est-ce qu'on voit, puis l'Anse, c'est un rond, alors tous les résidents de l'Anse à Pelletier vont les avoir comme dans la face, étant donné que c'est un rond.

4450

Mais ce que je veux vraiment qui soit sur le visuel, c'est le déboisement qu'il va avoir à faire. Parce que ce qu'il nous a présenté hier, c'était tout vert. J'imagine que les installations portuaires, on sait ce que c'est, il y en a à Grande-Anse, c'est pas mal déboisé, là.

4455

Puis à part de ça, bien, dans ses prévisions, par exemple où on va voir le chemin? Bien moi, mon terrain, c'est un terrain montagneux, puis on se promène beaucoup beaucoup dans la montagne. On va sur le dessus. Ça fait que sur le dessus de ma montagne, le lot 36, c'est rouge, alors ça veut dire que je vais avoir une vue sur la route. Pas nécessairement de ma résidence, mais quand je me promène sur la montagne, puis que pour moi, c'était un paradis, ça me tente pas vraiment quand je monte sur le dessus de la montagne! Tu sais, c'est quoi qui fait que tu apprécies d'aller sur le dessus d'une montagne, c'est le paysage que tu vois, bien, tu vas voir une autoroute!

PAR LE COMMISSAIRE :

4460

Alors vous nous le direz dans votre mémoire s'il vous plaît, quelles sont les choses qui vous dérangent ou qui ne vous plaisent pas.

PAR Mme LINE BRISSETTE :

4465

Ça va me faire plaisir, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE :

4470

OK, merci beaucoup.

PAR Mme LINE BRISSETTE :

4475

Ma seconde question!

PAR LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

4480

PAR Mme LINE BRISSETTE :

4485

Dans mes conversations avec les gens d'Arianne Phosphate à quelques occasions, la seule chose sur laquelle on est tombé d'accord, c'est que s'il y avait un transport ferroviaire, ça ferait plaisir à la compagnie de l'utiliser, parce que ça serait vraiment le moyen le plus efficace pour transporter son concentré.

4490

Alors dans son étude qu'ils disent qu'ils l'ont faite de sept cents millions (700 M\$), c'est qu'ils ne précisent pas quelle était la destination de ce train-là. Est-ce qu'il s'en allait à Grande-Anse? Est-ce qu'il s'en allait à Forestville?

4495

Parce que je sais qu'il y a eu une étude par la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qu'ils ont commandé une étude sur le transport régional, le transport ferroviaire régional.

Ça fait que je sais pas s'ils se sont basés sur cette étude-là, puis où s'en allait le train?

PAR LA PRÉSIDENTE :

4500

Sur quelle étude vous vous êtes basée?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

4505 Donc très tôt dans le processus, l'option train avait été envisagée. On a déposé le rapport, c'est public. Le tracé est très bien identifié.

Si vous voulez avoir des précisions, je pourrais demander à mon collègue Martin Cloutier exactement où passait le tracé.

4510 Ah, je pense que monsieur David peut répondre à la question.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

Alma.

4515 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est précis, merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

4520 Il se rendait du lac à Paul jusqu'à Alma?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

4525 Il y avait la construction d'un tracel à Alma, à l'est du pont qui est existant.

PAR LE COMMISSAIRE :

4530 Merci.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

L'autre côté, un petit peu plus à l'est du centre de ski.

4535 **PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :**

Ça s'appelle dans le coin : plus loin que la pointe des Américains!

PAR LA PRÉSIDENTE :

4540

Merci. Merci madame Brissette.

4545

MADELEINE BOUCHARD

PAR LA PRÉSIDENTE :

4550

Madame Madeleine Bouchard. Rebonjour.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

4555

Bonjour. J'ai une petite demande à vous faire, je sais pas si ça va être possible.

Puisque ce projet-là a un impact sur ma santé physique, mentale, celle de ma famille, mes projets de vie à long terme parce que j'avais prévu quand même beaucoup de choses dans le domaine récréotouristique sur mon terrain, aux alentours, et c'est mon métier aussi, et tout l'impact sur ma région, j'avais trois (3) questions.

4560

J'étais là la première soirée, je n'ai pas pu passer, le lendemain je travaillais, aujourd'hui je réussis à m'exprimer, et j'ai pas pu me réinscrire parce qu'on m'a dit que c'était terminé, le registre, alors qu'on avait eu l'information qu'on pourrait poser les questions tant qu'on veut. Je sais qu'on peut en envoyer par écrit, mais pour moi, j'en ai trois (3) qui sont extrêmement importantes, puis je tiens à les poser. Donc je voulais savoir si vous m'accordez mes trois (3) questions?

4565

PAR LA PRÉSIDENTE :

Allez-y avec les deux (2) premières, puis on verra.

4570

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

OK, merci. Je voudrais revenir sur Forestville. Je sais qu'on en a beaucoup parlé, mais il y a quand même des choses qui m'échappent.

4575

On nous a dit qu'il y a un no go parce qu'il y a sept kilomètres (7 km) de plus et qu'on considère aussi les caribous forestiers. Là, dans l'étude des caribous forestiers, on parle beaucoup d'infrastructures qui sont permanentes sur les monts Valin. À connaître la région et le coin, je sais qu'elles sont permanentes, mais qu'elles sont fréquentées, la plupart, dans la période de la chasse.

4580 Donc c'est très court, la période où les camps sont fréquentés. Donc ce sont des infrastructures permanentes, mais je ne pense pas qu'il y ait des activités qui sont pratiquées. Ils ont un impact permanent, en fait. Donc je voulais juste dire ça.

4585 Puis je voulais dire aussi, en ce sens, ce qui me questionne, c'est qu'on dit aussi qu'il y a un impact au nord du réservoir Pipmuacan; par contre, sur la carte du MERN, il y a des planifications et des contrats d'approvisionnement en bois qui sont dans cette région-là.

Donc il va y avoir une coupe de bois qui est prévue dans cet endroit-là, relativement bientôt.

4590 Donc ma question, j'y arrive! Aussi, on dit que, bon, ça prendrait environ, ça prendrait sept (7) trains pour remplir un bateau, donc si je comprends qu'ils nous ont fait part qu'ils ont besoin d'un train par semaine, si je me fie à leurs dires, ça voudrait dire un train qui passe au nord du Pipmuacan par jour.

4595 Donc là, je me questionne, de un, à savoir si ça dérange plus une population de caribous, un train par jour, que deux cent quarante (240) camions par jour, et à l'année? Parce que ça va être à l'année. Tandis que là, les activités sur les monts Valin, il y a une grosse période de l'année que c'est complètement fermé.

4600 C'est par rapport au caribou que je me questionne, puis en restant sur Forestville, je me dis aussi, le sept kilomètres (7 km) suffit pour que ce soit un no go, mais la fluctuation du prix du phosphate, la fluctuation du prix du pétrole et l'incertitude aussi par rapport au taux de change américain, est-ce qu'une compagnie pourrait faire un no go de sept kilomètres (7 km) alors que tous ces aspects-là pourraient représenter trois-quatre (3-4) fois, vingt (20) fois ce nombre de kilomètres là en coûts selon les fluctuations?

4605 Donc je cherche à avoir plus d'informations vraiment à Forestville, mais approfondi à ces niveaux-là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4610 On va commencer avec celle sur le caribou. Peut-être qu'on pourrait avoir une précision sur le dérangement!

4615 Est-ce que c'est préférable une fois disons avec un interstice assez grand, ou bien donc plusieurs fois mais moins important?

PAR Mme SOPHIE HARDY :

Je pense que je vais laisser parler monsieur Dussault, c'est le spécialiste.

4620

PAR M. CLAUDE DUSSAULT :

Vous savez, j'ai pas de réponses claires pour ça. Tout simplement parce que, dans le fond, il faudrait évaluer c'est quoi l'intensité de chacune des deux (2) infrastructures sur le caribou. Donc il faudrait tester, mettre des colliers émetteurs sur des caribous, puis tester par rapport à la route, par rapport au train.

4625

On peut y aller peut-être de façon indirecte. Dans les secteurs, je sais que sur la Côte-Nord, il y a un train. Donc il faudrait aller voir dans ces données-là s'il y a quelque chose qui a été fait sur l'impact que le train a pu avoir sur le caribou.

4630

Bref, là pour l'instant, moi, je suis pas capable de répondre à cette question-là.

Mais je peux regarder qu'est-ce qui existe, si on a des données là-dessus, puis à ce moment-là, bien, je pourrai les faire suivre.

4635

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Alors ça, c'est la première partie de votre question.

4640

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Est-ce que je pourrais compléter, madame, au niveau de cette question-là?

4645

J'aimerais d'abord rectifier quelque chose de très important dans le préambule. La différence de distance entre le trajet Forestville et Saint-Fulgence, c'est vingt-huit kilomètres (28 km).

Les deux (2) scénarios de base, et ça, c'est même sans aucune amélioration du trajet de base de Saint-Fulgence, tracé de base, route existante.

4650

Ça représente six mille sept cent vingt kilomètres (6720 km) par jour. Donc si vous multipliez par deux cent trente (230) jours, je ne l'ai pas fait, mais vous pouvez imaginer combien ça fait plus de distance et tous les gaz à effet de serre aussi qui sont émis additionnellement.

4655

Donc c'est comme si – c'est énorme comme différence.

Maintenant, ça, c'est juste un élément GES. Ceux qui sont intéressés à avoir toute l'étude en profondeur, tous les critères, c'est pour ça qu'on a déposé l'étude et qu'on a présenté hier le comparable, et on a résumé les résultats de l'étude hier.

4660

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4665

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

Excusez, je me basais, le sept kilomètres (7 km), sur le dépôt de l'étude que le directeur général de la municipalité qui était venu déposer un tracé avec une acceptabilité sociale de cent pour cent (100 %) et sept kilomètres (7 km) variante, la première soirée.

4670

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Si on veut comparer les deux (2) trajets améliorés, donc il faut aussi comparer avec le trajet amélioré, on a une différence de vingt et un kilomètres (21 km) à condition de faire une nouvelle route du côté de Forestville de soixante-cinq kilomètres (65 km) dans les terrains que les spécialistes au caribou ont clairement identifiés comme peu favorables pour le caribou forestier.

4675

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

Sur des terrains où il y a des coupes qui sont prévues bientôt.

4680

PAR LA PRÉSIDENTE :

Deuxième aspect de votre question?

4685

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

La deuxième question?

4690

PAR LA PRÉSIDENTE :

Oui.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

4695

OK, merci. On parle beaucoup des retombées économiques pour la région, je voulais savoir, en fait, bon, je sais que monsieur Jimmy Houde vous a déposé une étude qui parlait des retombées économiques au niveau de la région, c'est beaucoup des emplois qui sont indirects, on parle pas nécessairement de directs, parce qu'en audience, bien, dans les soirées d'information, on a parlé de directs : comme quatre (4) emplois au port, puis beaucoup à la mine en haut.

4700

Là, je me demande si vous allez considérer dans votre analyse de ce dossier-là, c'est que là, on rejette systématiquement beaucoup de ramifications et de choses qui sont en périphérie, quand on parle mettons des problématiques de santé ou des problématiques environnementales.

4705

Mais quand on parle de l'économie, par contre, on les comptabilise. Donc j'ai de la misère à comprendre ce sens-là.

4710

Mais ce que je voudrais me pencher sur le sujet, c'est qu'on en a beaucoup parlé, mais je tiens à le dire, parce que c'est tellement important, c'est difficile de s'imaginer – bien oui, je comprends, je viens à ma question!

4715

En fait, au niveau récréotouristique, il y a tellement d'éléments, comme tu sais, on a parlé, il y a les cueillettes, il y a plusieurs compagnies, la motoneige au niveau de la sécurité, les randonnées, la pêche blanche, on n'en a pas parlé, et le chien traîneau sur le fjord, mais c'est des activités qu'on ne pourra plus faire à cause des brise-glace.

4720

Ensuite, il y a le kayak, la pêche. Il y a tellement de choses. Ça pourrait prendre une journée vous dire tout ce qu'il y a, les gîtes, les auberges.

4725

Moi, je veux savoir, y a-t-il une vraie étude qui a été faite à dire, OK, là, il y a une retombée économique qui se fait pour ce qui est de créer des emplois, OK, qui ne seront pas nécessairement permanents, parce que ça va être des emplois beaucoup pour la construction, l'entretien des chemins puis tout ça, mais on a tu une étude qui dit, ça coupe de combien dans l'économie qui était durable et qui était très bien implantée déjà dans tout le secteur qui va être touché par ces activités, par les activités de la mine?

4730

Parce que c'est bien de faire un comparatif de dire, on crée deux cent quarante (240) emplois et là, on compte tout plein de ramifications qui sont pas supposées de faire partie de l'étude, mais on compte pas c'est quoi les retombées directes qu'on va couper dans les gens qui ont déjà du travail, qui ont déjà des activités récréotouristiques qui sont bien implantées et qui sont là pour durer?

PAR LE COMMISSAIRE :

4735

Donc si j'ai bien compris, votre question, c'est est-ce que l'étude d'impact a non seulement évalué les aspects qui allaient être générés par l'activité, mais les aspects économiques qui allaient être réduits par l'activité dans d'autres volets?

4740

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

4745

D'autres activités dans la région.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

4750

Parce qu'il va y avoir beaucoup d'aspects qui sont touchés.

PAR LE COMMISSAIRE :

Alors!

4755

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Donc il faudrait avoir une idée précise, quelqu'un pourrait le faire, peut-être que la madame qui pose les questions pourrait faire la liste des activités.

4760

Mais je voudrais juste dire que les brise-glace vont passer à la même place qu'avant, que les emplois permanents, il y en a mille (1000). C'est pas seulement des emplois lors de la construction, c'est faux, c'est mille (1000) emplois directs et indirects.

4765

Que la région, je vais juste rappeler aussi que s'il y a des gens qui pensent que l'économie de la région va très bien, je vous rappelle que l'agglomération urbaine de ville de Saguenay est la première au Canada pour son taux de chômage. Ça fait partie de l'agglomération urbaine de Saguenay.

4770

PAR LE COMMISSAIRE :

En fait, la question, c'est plus en termes d'analyse économique que disons locale, on pourrait dire.

4775 Donc on peut, j'imagine, arriver avec une étude qui va démontrer les apports d'un projet et puis après ça, il y a probablement dans certains cas des impacts sur certains types d'activités donc qui pourraient être réduites.

4780 Est-ce que, ma question, c'est le genre d'analyse qui a été faite ou qui est exigée dans les études d'impact?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

4785 Pas à ma connaissance. Mais si c'est le cas, si ça implique la fermeture de commerces, ça fait partie de l'étude d'impact économique globale, c'est des professionnels qui font ça, cette étude d'impact économique là. C'est des économistes. Ils tiennent compte de tout ça.

 Et notre étude d'impact a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

PAR LE COMMISSAIRE :

4790 On pourrait peut-être demander au ministère de l'Environnement, à savoir, de votre côté, quand on établit l'impact disons socioéconomique d'un projet, est-ce qu'on regarde en fait les changements de culture qui vont se produire dans un secteur, à savoir il y a peut-être de nouvelles économies qui vont apparaître et d'anciennes qui vont peut-être être réduites ou éliminées?

4795

PAR Mme MARTHE CÔTÉ :

4800 Oui monsieur le Commissaire, ça fait partie de l'analyse, de regarder toute la modification sociale qui pourrait se produire. Ça fait partie des impacts considérés.

 Maintenant, c'est un élément qu'on va peut-être tenir compte, regarder un petit peu plus attentivement dans notre analyse, parce qu'on amorce l'analyse du dossier.

PAR LE COMMISSAIRE :

4805

 Merci.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

4810 Peut-être, madame, ce serait intéressant d'avoir le point de vue de la Ville de Saint-Fulgence là-dessus.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID :

4815 Et je pourrais peut-être ajouter, juste avant de passer, il s'est greffé plusieurs études dont celle de Saint-Fulgence, pour essayer de connaître et de mieux cibler l'impact local. Donc ça, c'est une chose.

4820 Et en complément d'information, on parle de villégiature, on parle de gens qui gèrent des hôtels et des motels ou des gîtes. On est appelé, lors de la construction, et c'est certain qu'on va avoir besoin de ces gens-là pour certaines parties de construction, surtout tout près des installations portuaires, et en haut pour la réfection des routes, on va avoir besoin de ces sites-là pour loger nos gens. On n'ira pas remettre des roulottes.

4825 Donc on va se servir des locaux pour pouvoir donner les services en hôtellerie.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4830 Est-ce qu'on pourrait poser la question à la MRC puis aussi à Saint-Fulgence? Oui.

PAR M. JIMMY HOUDE :

4835 Oui madame la Présidente, on a évalué la création d'emplois directs et indirects dans le secteur. Il y a peut-être quelques productions, il y a peut-être un peu d'entreprises touristiques dans ce secteur-là, je pense pas, qui vont être touchées directement par le tracé du chemin d'Arianne Phosphate puis les installations maritimes, vu qu'ils sont à Sainte-Rose-du-Nord.

4840 S'il y a d'autres entreprises qui sont dans le secteur qu'on connaît pas vraiment, ce serait peut-être intéressant d'avoir une liste des documents que vous pensez que tout va être touché. On fera une analyse approfondie de tout ça, puis on pourra vous soumettre quelque chose selon vos besoins.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4845 Et la MRC?

PAR M. STEEVE LEMIRE :

4850 On a parlé hier qu'on vous déposerait éventuellement le document d'analyse économique, mais je peux quand même vous faire la mention de certains aspects contenus dans ce document-là sur certains points qui ont été identifiés tout à l'heure.

4855 Donc au niveau industriel, en termes de retombées économiques potentielles, donc le développement de l'industrie de transformation sur un site renouvelé.

Hausse du nombre d'entreprises de proximité dans les axes de communication.

4860 Des revenus aussi municipaux supplémentaires pour les municipalités concernées, en termes de taxation municipale.

Le volet touristique aussi. Donc concernant l'accès au Parc national des Monts-Valin qui peut être accentué.

4865 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

La préoccupation de madame, c'était est-ce qu'il va y avoir des pertes d'emplois, c'est plus dans ce sens-là.

4870 **PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :**

4875 Diminution de revenus. Comme par exemple, disons la cueillette des bleuets au Saguenay-Lac-Saint-Jean, vous le savez, on nous appelle les bleuets parce que ça fait partie, il y a des bleuetières, mais il y a le bleuet sauvage qui est cueilli sur les monts Valin, et c'est incroyable, en période de bleuet, comment il peut y avoir de cueilleurs. Et juste ça, on n'en a jamais parlé, mais les cueilleurs se stationnent le long de la route tout le temps un peu de manière fortuite. Mais oui, il va y avoir des stationnements, mais ce sera pas nécessairement en avant des talles.

4880 Bon ça, c'est un secteur économique qui pourrait être touché, soit par le dépôt des poussières sur les petits fruits, mais aussi pour ce qui en est de la sécurité des gens qui vont cueillir.

C'est toutes des affaires comme ça qui sont analysées où c'est vraiment, bon, l'Auberge 31, les camions vont passer à trois cents mètres (300 m) devant, donc eux sont directement touchés.

4885 C'est de savoir une analyse qui va être faite au niveau global.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4890 On va laisser monsieur répondre.

PAR M. STEEVE LEMIRE :

4895 Pour compléter sur ce que je disais tantôt! Donc l'ensemble des retombées dans chacun des secteurs nous laisse croire qu'il y aura beaucoup de positifs et nous n'avons pas d'informations sur des cas d'entreprises spécifiquement qui nous ont été rapportées ou identifiées.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4900 Alors madame Bouchard, je vous invite à documenter ce que vous nous dites dans votre mémoire, et ce sera utile pour la Commission.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

4905 Merci. Est-ce que vous m'accordez ma question?

PAR LA PRÉSIDENTE :

Une toute petite.

4910 **PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :**

OK, merci. Elle va être petite. J'apprécie.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4915 La 2b.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

4920 En fait, c'est sûr que ça a encore trait au port. Je sais que le projet, ça, j'ai bien compris, j'ai compris pourquoi les instances séparées et tout ça, les deux (2) analyses ont presque lieu en même temps, parce que c'est actuellement qu'il faut déposer une demande au fédéral, et puis les gens qui sont les plus touchés travaillent dans le secteur récréotouristique, ils sont en début de saison, donc les gens sont extrêmement occupés et préoccupés, et on n'a pas nécessairement le temps de faire les deux (2) en même temps.

4925

Donc il y a juste un aspect qu'on a comme un peu rejeté des audiences, mais qui en fait est extrêmement important, c'est l'aspect des îlots Jalobert. Je vous explique pourquoi.

4930 C'est qu'il y a eu un avis des conducteurs maritimes de bateaux comme quoi que l'Anse à Pelletier, l'endroit où ils veulent faire le port, c'est dangereux par rapport aux glaces, aux vents dominants, par rapport à la distance qu'il faut pour que le bateau se revire, la largeur, en tout cas il y avait plusieurs aspects. Ça avait sorti dans le journal, puis quelques jours après, on nous a dit que c'est des informations confidentielles qu'on n'avait pas nécessairement droit d'avoir.

4935 Dans les documents et l'étude de faisabilité d'Arianne Phosphate, on nous dit que le tracé à favoriser au sud de la 172 serait mieux aux îlots Jalobert par rapport à une question de coûts déjà, parce que ça coûte beaucoup moins cher de le faire là, et pour une question que les conducteurs de bateaux vont pouvoir y aller, que c'est plus possible et faisable de faire un quai à cet endroit-là.

4940 Puis là, en fait, on rejette toutes les possibilités d'en parler, d'approfondir le sujet, de demander plus de détails au sujet des études de faisabilité et tout ça, parce que le port n'entre pas.

4945 Par contre, le port où qu'il va être détermine le tronçon au sud de la 172, et ce tronçon-là fait partie de ce que vous avez à étudier. Et ce tronçon-là est dans un endroit où il y a beaucoup de demeures et de résidences permanentes et où il y a le cœur du secteur récréotouristique de la municipalité de Saint-Fulgence, c'est-à-dire Pointe aux Pins, cap Jaseux, Camping Via Ferrata et tout ça.

4950 Donc moi, je veux savoir – et ça n'a jamais été écarté que ça puisse se faire aux îlots Jalobert, parce qu'on nous dit, même en rapport avec le viaduc, si on va plus vers la droite ou vers la gauche. Ça fait que ça veut dire qu'il y a encore la possibilité d'aller vers la droite ou vers la gauche.

4955 Mais vous avez comme mandat d'analyser le tronçon, et c'est une information qui est indispensable pour la vraie analyse de ce dossier-là.

4960 Et pour les gens qui habitent plus bas, les vents dominants qui arrivent du nord-ouest, la poussière va être directement dirigée vers les habitations qui sont en aval.

4965 Donc je voudrais savoir si on peut poser des questions supplémentaires, à savoir pourquoi c'est pas aux îlots Jalobert – là, on parle d'acceptabilité sociale, mais j'ai peur que le lapin qui sorte du chapeau – et j'ai besoin de me faire rassurer ici, et je compte sur vous – que ce soit oups, non, finalement, pour le BAPE...

PAR LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, madame Bouchard, c'est une excellente dernière question pour clore notre session.

4970 Le BAPE ne décide pas sur ce qui est de juridiction fédérale. En fait, on ne décide pas, on fait des avis.

Et là-dessus, on ne fait pas d'avis sur la position du port.

4975 **PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :**

Mais le chemin dépend directement de la position du port.

PAR LA PRÉSIDENTE :

4980

Je vous comprends. On vous comprend.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

4985 Parce qu'on analyse ici le côté social, la santé, le côté économique, donc tous ces côtés-là, ça va être un des endroits qui va être le plus touché, parce qu'on refuse d'entendre que c'est le tronçon qui va être pris dans le transport où il va passer au sud de la 172 et une information qui est essentielle à l'analyse de ce dossier-là.

4990 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

On a compris.

PAR LE COMMISSAIRE :

4995

Comme j'ai indiqué plus tôt, alors on va se revoir dans un mois et là, vous pourrez nous dire en quinze (15) minutes exactement tout ce que vous avez de préoccupations sur le projet et sur les facettes du projet, et ce sera inclus dans le chapitre 2 du citoyen.

5000 Alors on tient à vous revoir dans un mois, donc pour que vous nous fassiez part de vos préoccupations.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

5005 Mais là, même si ça dépend de ça, on peut pas savoir si les études, parce qu'on les a demandées plus tôt, les études de faisabilité, parce que le tracé, il dépend de là.

Il me semble que c'est notre droit, puis c'est notre santé mentale et physique, notre intégrité.

5010 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est-à-dire que les documents pertinents au dossier, sur toutes les sortes de tracés ou plusieurs tracés, ont été déposés. Les documents pertinents au projet du port, certains ont été déposés.

5015 Les différentes alternatives de choix de l'emplacement du port, bien ça, ça ne relève pas de notre analyse ici.

5020 Mais si c'est une préoccupation que vous avez, ce serait important que vous nous le signifiiiez.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

5025 Donc pour l'analyse de tout ça, vous jugez pas pertinent de poser de questions là-dessus?

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

Excusez madame la Présidente, est-ce que je peux faire une courte intervention?

5030 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

PAR M. ÉRIC ARSENEAULT :

5035 En ligne directe de la préoccupation que je pense avoir comprise.

Le tracé au sud de la 172 fait partie de l'étude d'impact clairement, et toutes les variantes ont été clairement incluses dans notre étude d'impact.

5040 Et c'est très clair que le seul tracé qui fait partie de l'étude d'impact, c'est celui-là qui a été discuté depuis trois (3) jours.

5045 Si je peux rassurer madame, les îlots Jalbert ont été écartés. Ça ne fait pas partie du projet.

C'est clair, et on a de multiples démonstrations de ça, l'étude d'impact, Port Saguenay vient de déposer à l'Agence canadienne une description de projet qui situe encore une fois l'endroit.

5050 Donc si la crainte, c'est qu'on aille aux îlots Jalbert, parce que le consultant nous a
recommandé d'aller là pour des raisons technico-économiques, nous, on l'a dit aussi hier, nous
avons écarté cette éventualité-là dans notre étude d'impact, pour des raisons sociales.

PAR LE COMMISSAIRE :

5055 Voilà.

PAR Mme MADELEINE BOUCHARD :

5060 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci et au plaisir de se revoir dans un mois!

5065

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE :

5070

Alors je déclare maintenant close la première partie de l'audience publique.

5075 Si certains participants avaient d'autres questions à soumettre, la Commission compte les
recevoir d'ici un délai de quelques jours, soit jusqu'à mardi soir prochain. Vous adressez vos
questions à l'adresse courriel du projet, et nous répondrons aux questions qui n'auront pas déjà été
répondues. Alors si quelqu'un posait une question qui a déjà été répondue pendant les sessions de
cette première audience, elles seront dans les transcriptions, et vous pourrez trouver les réponses
sur le site du BAPE.

5080

La Commission constate aussi qu'il y a des informations complémentaires qui sont encore
attendues pour répondre à des questions. Alors nous comptons les recevoir au plus tard dans les
prochaines quarante-huit (48) heures. Alors je m'adresse aux personnes-ressources et peut-être
aussi au promoteur qui doivent encore déposer des documents.

5085

Aussitôt que nous les recevons, nous les mettrons publiques sur le site du BAPE pour
qu'elles soient utiles à la rédaction de vos mémoires, pour que vous puissiez exprimer vos opinions
au moment où on arrivera à la deuxième partie de l'audience.

5090 Cette deuxième partie de l'audience aura lieu au Centre multifonctionnel Michel-Simard de Saint-Fulgence le 26 mai à dix-neuf heures (19 h).

Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux. Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront tous déposés officiellement et rendus publics.

5095 Ils deviendront accessibles par Internet et vous pouvez aussi vous rendre à la bibliothèque de Chicoutimi, au bureau de la municipalité de Saint-Fulgence, au bureau politique de Pessamit, à la bibliothèque de Mashteuiatsh et au Conseil de la Première Nation des Innus Essipit pour y accéder.

5100 L'ensemble du dossier est disponible dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

5105 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Renée Poliquin, la coordonnatrice de la Commission, au plus tard le 12 mai prochain.

Et l'objectif visé, c'est de préparer un horaire approprié au moment de la deuxième partie de l'audience.

5110 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle sera différente qu'elle l'est aujourd'hui.

5115 Seule la table des participants et celle de la Commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront quand même les bienvenus, mais toutefois ils ne seront pas appelés à intervenir comme on le fait présentement.

5120 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

Je vous accorderai quinze (15) minutes par présentation. Mais il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour obtenir plus de précisions, pour éclaircir certains points de votre opinion.

5125 Les mémoires vont demeurer confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

5130 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas par exemple être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles sur le site Web du BAPE; elles sont aussi contenues dans un document disponible ici à l'arrière de la salle.

5135 Il existe trois (3) façons d'exprimer votre opinion. D'abord, déposer un mémoire et le présenter en séance publique. Deuxièmement, déposer un mémoire sans le présenter en séance publique; ou encore exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

5140 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire et s'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe au sein de l'organisme.

5145 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté sur le site Web du BAPE et il est également disponible à l'accueil.

5150 Vous devez transmettre un avis d'intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire au moins deux (2) semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire avant le 12 mai.

Le formulaire «Avis d'intention» est accessible à l'accueil et sur le site Web du BAPE.

5155 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez vos mémoires au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le 22 mai à midi. Et si vous pouvez le présenter avant, ça nous donne plus de temps aussi pour en prendre connaissance.

5160 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Éric Arseneault et toute son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information que vous nous avez fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

5165 Merci à vous tous, les participants, d'avoir questionné le projet. Ceci nous a permis d'approfondir ensemble les différentes facettes.

5170

Enfin, je remercie les gens à la technique, Richard Grenier, Maxime Légaré, la sténotypiste Denise Proulx, de même que monsieur Pierre Dufour, notre équipe d'analystes, Jasmin Bergeron, Yvan Tremblay, Renée Poliquin à l'arrière de la salle et monsieur Luc Nolet, ainsi que mon collègue le commissaire Jacques Locat.

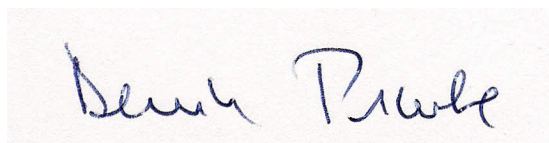
Alors au plaisir de vous revoir le 26 mai prochain.

5175

Merci encore pour votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin de journée.

5180

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

5185